This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Harvard College Library

FROM THE GIFT OF

ARCHIBALD CARY COOLIDGE

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

FOR BOOKS ON FRENCH HISTORY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE BREST

Reconnue d'utilité publique — (Août 1880)

DEUXIÈME SÉRIE — TOME XXIX

—

1903-1904

—

BREST
IMPRIMERIE A. KAIGRE, RUE DU CHATEAU, 4

1904

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

L'ART BRETON

DU XIIIe AU XVIIIe SIÈCLE

LA ROCHE-MAURICE

Les environs de Landerneau sont fertiles en ravissants paysages. La vallée de l'Elorn en particulier, offre au voyageur qui la parcourt, depuis sa source jusqu'à son embouchure, une succession de tableaux champêtres dans lesquels une sauvagerie étrange et pittoresque s'unit souvent à des sites d'une ineffable douceur.

La route longe en effet de vertes prairies souvent ombragées, que traverse la gracieuse rivière aux eaux profondes et transparentes, égayée par ses moulins, ses joyeux îlots, ses écluses et ses cascatelles.

De chaque côté s'étagent des collines pittoresques qu'escaladent à tour de rôle des bois touffus, des genêts et des landes, des gazons verts ou des rochers abrupts.

De temps en temps apparaissent des groupes de chaumières et de radieuses villas entourées de jardins fleuris dont la verdure se reflète dans les eaux transparentes du petit fleuve.

On y voit même de vieux châteaux en ruines. Le plus remarquable de tous est celui de la Roche-Maurice, ou mieux, Roch-Morvan, ancienne résidence du roi de ce nom, qui découpe au sommet d'un roc noirci par le

temps la silhouette de ses tours carrées, flanquées de pans de murs couverts de lierre et de violiers odorants.

A son ombre s'abrite le village du même nom, enfoui dans la verdure et dont les petites maisonnettes s'éparpillent à travers les grands arbres.

En arrière, sur un long plateau, s'étend le cimetière dans l'enceinte duquel se dresse l'église avec son clocher élégant, avoisinée d'un curieux ossuaire, le tout encadré de hauteurs boisées. Au fond du vallon, l'Elorn coule lentement ses claires eaux qui font marcher tout un groupe de gracieux moulins et la voie ferrée bordant la rivière se déroule comme un blanc lacet au milieu des vertes prairies et des bouquets d'arbres.

L'église est un des plus curieux spécimens de l'architecture bretonne du début de la Renaissance, et l'ossuaire qui la complète compte parmi les plus curieux de la Bretagne.

Il sera donc particulièrement intéressant de les visiter tous les deux.

En abordant l'enceinte sacrée par le village, on rencontre à demi-fermé par une barrière de pierre, un escalier qui en franchit l'entrée.

Là se trouvait jadis un arc de triomphe important, surmonté d'un calvaire aujourd'hui ruiné.

Trois pilastres formés d'un socle mouluré supportent un dé creusé de niches et couronné par une corniche restent seuls de ce monument. On y a implanté les trois croix de l'ancien calvaire : au centre le Christ et de chaque côté un des deux larrons. Au pied de la croix principale est un groupe en Kersanton représentant la mère de Dieu tenant dans ses bras le cadavre du divin

Sauveur, curieux débris d'un ensemble disparu. L'arbre central porte un chapiteau fleuronné d'où jaillissent deux crossettes soutenant à leurs extrémités deux anges envolés. Sur ce chapiteau s'élève la croix portant le Christ crucifié, dont la tête s'incline sur l'épaule droite. Au-dessus se détache l'écriteau traditionnel.

Si nous franchissons les quelques marches qui descendent du calvaire sur le plateau, nous avons immédiatement l'église à droite et l'ossuaire à gauche.

Visitons l'église en premier lieu.

En saillie accentuée sur la façade occidentale, formant pignon, se détache le clocher carré dans lequel est percée la porte principale. Ce clocher, flanqué de deux vigoureux contreforts, appartient au type si fréquent dans le Léon, qui sert de transition entre le style gothique et celui de la Renaissance.

Il est même un des plus élégants et des plus riches parmi ces clochers, qui ont conservé la flèche et n'ont pas encore adopté le dôme.

Dans sa base s'ouvre une porte circulaire portant la date de 1589 ; elle est encadrée par deux pilastres ioniques qui supportent un entablement et un fronton du même ordre.

Dans le tympan du fronton est un écusson dont les armoiries sont effacées.

Au-dessus des rampants et se faisant pendants, sont deux autres écussons couchés à l'antique, timbrés de heaumes avec cols de cygne pour cimiers.

L'étage se termine par une frise élevée dont les moulures supérieures et inférieures se prolongent sur les contreforts. Au-dessus, ceux-ci sont percés chacun d'une

niche Renaissance à contre-courbe fleuronnée et colonnes torses surmontées d'un pinacle godronné. Elles renferment, l'une la statue de saint Antoine de Padoue tenant un calice et l'autre celle de saint Vincent Ferrier prêchant.

La frise est décorée de trois niches de même style. Celle du milieu renferme la statue de saint Yves, patron de l'église. Elle est presque semblable aux niches des contreforts. Les deux autres sont vides et plus simples. A la clef se détachent en forte saillie à droite, une tête d'homme et à gauche une tête de femme, double symbole d'Adam et Ève si fréquent dans les églises bretonnes du Léon.

Cet étage est surmonté d'un second étage plein, qui porte l'horloge sur sa face méridionale. Ce nouvel étage est subdivisé par des plinthes horizontales moulurées et à son niveau deux pinacles fleuronnés se détachent de la saillie extrême des contreforts.

Un entablement complet dont la corniche sert de base à l'étage supérieur, couronne cette partie de la tour. Elle est surmontée d'un dé en pierres de taille, orné de pilastres ioniques à consoles inférieures, séparés par des panneaux saillants aux bases demi-circulaires et décorés d'une clé au sommet.

Au-dessus une riche corniche forme une saillie de près d'un mètre, ornée aux quatre coins de gargouilles saillantes. Là commence le clocher.

Sur cette saillie est établie une galerie bordée d'une élégante balustrade. Cette dernière est composée de pilastres à gaines avec chapiteaux ioniques, les piliers d'angles sont surmontés de lanternes reliés par des arcs-boutants au corps supérieur du clocher.

Celui-ci constitue une première assise percée de larges ouvertures rectangulaires et formant chambre des cloches.

Cet étage est décoré de pilastres doriques à chapiteaux. Il se termine par une seconde corniche saillante denticulaire qui sert de support à une nouvelle galerie ajourée. La balustrade est analogue à la précédente, mais ses pilastres sont rectangulaires et doriques. Aux quatre angles, en guise de gargouilles, sont quatre couleuvrines de pierre braquées sur l'horizon, et au-dessus quatre lanternons à arc-boutant relient la galerie à l'étage supérieur.

Cet étage forme une seconde chambre de cloches à baies rectangulaires comme la précédente et ornée également de pilastres doriques. Il se termine par un entablement complet à la frise décorée d'écussons et de panneaux rectangulaires. C'est l'assiette de la flèche qui s'élance légère, évidée, et toute hérissée de crossettes, encore gothique de structure et de forme. A ses pieds se dressent aux quatre coins de jolis clochetons moitié Renaissance, moitié gothiques, qui encadrent des lucarnes à gable aigu découpés en trèfles par des meneaux obliques.

La façade sud de l'église est très simple : un mur plein percé de baies cintrées et renforcé par quelques contreforts sans caractère. Mais elle est percée par un beau portail d'un style intermédiaire entre le flamboyant et la Renaissance, qui mérite l'attention du touriste et de l'archéologue.

Il s'ouvre dans un pignon pointu couronné par un campanile mutilé. Le faîtage aigu qui couvre ce pignon s'enfonce normalement dans la toiture de l'église.

Au bas du pignon se trouvent deux portes géminées arquées en anse de panier et surmontées de deux accolades Renaissance à fleurons volutés. Ces portes sont encadrées par une première moulure concave garnie de guirlandes évidées de feuilles de chardon d'un très habile travail. Deux autres moulures unies bordent la première et les portes sont séparées par un pilastre à la partie inférieure duquel trois fines colonnettes cantonnées supportent un bénitier circulaire à cinq moulures concentriques superposées. Le fût central se prolonge et va soutenir un dais saillant polygonal. Les panneaux de ce dais sont séparés par des contreforts saillants et du centre de chacun d'eux se détache une tête finement sculptée.

Il est probable que ce dais était en même temps le socle d'une statue disparue aujourd'hui.

La colonnette centrale dépassant le dais s'épanouit en chapiteau fleuri pour soutenir les retombées intérieures des arceaux extérieurs des portes géminées.

Entre les deux accolades, une console moulurée, en cul de lampe, porte une statuette de saint Yves.

L'embrasure de ce double portail est formée par une large arcade à tiers-point dans le style de la période flamboyante (1559).

A l'extérieur deux colonnes torses gothiques surmontées de pinacles aigus et fleuris, forment contreforts ; puis une série de nervures prismatiques encadrent en s'évasant une première guirlande de feuilles de vigne, une deuxième de feuilles de chardon et entre les deux un rang de personnages dans des niches minuscules, les douze apôtres et deux anges priant les mains jointes.

La nervure extérieure est décorée de crossettes fleuries. Elle s'amortit à contre-courbe terminée par un écusson armorié couronné d'un riche fleuron épanoui. Cette arcade fait saillie sur le pignon qu'elle décore, et celui-ci, dont les rampants sont ornés de crossettes, se termine par un lanternon rectangulaire aujourd'hui découronné.

Le chevet plat, si usité dans les églises de cette période, forme la façade orientale. Il se découpe en gable aigu dessinant la forme de la nef.

Dans son axe s'ouvre une haute et large fenêtre ogivale, décorée de meneaux flamboyants et encadrant une superbe maîtresse-vitre.

Deux contreforts rectangulaires à trois rangs de larmiers flanquent cette fenêtre.

A droite et à gauche, deux baies ogivales de même style éclairent les bas-côtés, et enfin, aux angles de ce pignon, deux autres contreforts analogues aux premiers, mais moins importants, en consolident l'appareil.

En saillie sur la façade Nord et en arrière du chevet a été construite en 1881 une sacristie moderne du même style que l'église, sacristie dont les pignons aigus sont décorés l'un d'un lanternon, l'autre d'un fleuron.

Cette façade Nord de l'église reproduit dans toute sa sévérité la façade méridionale privée de son porche. Elle s'aligne à l'ombre d'arbres superbes qui bordent une belle terrasse ombragée dominant toute la vallée de l'Elorn.

On y découvre un ravissant paysage qui se déroule à plusieurs lieues à la ronde. Ce paysage s'embellit et s'agrandit encore, si l'on escalade le clocher jusqu'à la

balustrade supérieure. Alors la vue devient merveilleuse.

Au loin, dans les horizons bleuis, la rade de Brest scintille au soleil, puis la gracieuse ville de Landerneau déroule ses blanches maisons et ses toits d'ardoises au milieu des verdures que surmonte la flèche si originale de Saint-Houardon. En avant, des champs, des collines, des bois, se perdent à l'horizon dont jaillissent les flèches lointaines de plusieurs clochers ; au-dessous coule l'Elorn, se déroulant comme un joyeux ruban d'argent au milieu des prés, des bouquets d'arbres et des moulins babillards ; un pont traverse sous nos yeux la sémillante rivière, que quelques barques sillonnent, chargées de bruyants promeneurs.

Plus près de nous, les ruines majestueuses du château de Roch-Morvan semblent évoquer les souvenirs des temps légendaires et des récits épiques. A nos pieds, le cimetière et l'ossuaire nous rappellent que nous sommes encore au pays des Karnels ; ils étalent à nos yeux leurs fines sculptures, leurs niches, leur ronde macabre et leurs funèbres inscriptions, et en voyant cette nature si gaie, si printanière, si pleine de jeunesse et de vie associée à ces emblèmes désolés et à ces ruines accumulées, malgré nous, nous reviennent à l'esprit les vers du poète, si tristement mélancoliques :

Ainsi tout change, ainsi tout passe
Ainsi nous-mêmes nous passons.

C'est bien là la poésie qui se dégage de cette architecture religieuse bretonne, si caractéristique du pays des Karnels, hymne de pierre opposant sans cesse la brièveté de la vie humaine, de ses joies et de ses dou-

leurs à l'infinie durée des récompenses et des miséricordes éternelles.

Après avoir visité le clocher et admiré cette vue incomparable, nous pouvons pénétrer dans l'église.

Au premier abord, l'aspect en est très simple. C'est une nef centrale assez étroite séparée des deux bas-côtés par une arcature. Celle-ci est soutenue par des colonnes circulaires lisses reposant sur une base à dé carré formé d'une scotie limitée par deux filets cylindriques.

A l'entrée, considérons un instant un bénitier très original. C'est une vasque hémisphérique cannelée en saillie à l'extérieur et ornée de moulures circulaires. Ce récipient repose sur un fût cannelé également dont la base à doucine s'élève sur le sol. On y lit l'inscription suivante :

LORS FABRIQUE LOUIS HERNOT ET NOEL MANAT

Mais l'œil est immédiatement attiré par le magnifique jubé qui sépare le chœur de la nef, œuvre magistrale autant qu'élégante du XVIe siècle, en chêne sculpté, dans laquelle les grâces de la Renaissance s'unissent d'une façon charmante aux naïves fantaisies du gothique. Cette clôture ajourée est tout d'abord constituée par un élégant grillage consistant en un soubassement plein surmonté d'une claire-voie. Les panneaux du soubassement sont richement décorés sur leurs deux faces par des feuillages, des cartouches, des masques et des chimères d'un dessin et d'un art absolument classiques.

La claire-voie est formée de quatre montants principaux sculptés, dont deux encadrent la porte ; les inter-

valles sont remplis par de fines colonnettes tournées, ornées comme les montants de godrons, fuseaux et feuillages Le tout se couronne par une riche frise décorée de bonshommes, d'arabesques, de fleurons et d'animaux. Les principaux montants dépassent cette frise. Il s'en détache d'autres contrefiches obliques qui se dessinent en cariatides formées de lions et de monstres bizarres. Cet ensemble sert de support à un grand pont transversal servant à relier les deux grosses piles de pierre formant l'entrée du chœur. L'une de ces piles est creuse et contient l'escalier qui monte sur la plate-forme.

Le plafond de cette plate-forme est richement décoré de caissons et de pendentifs. La galerie ainsi constituée est ornée de deux riches façades. Celle qui donne sur la nef contient dans des niches surmontées de dais à balustres douze statues en ronde bosse, neuf apôtres et trois papes, et entre les niches sont des colonnettes godronnées soutenant la frise supérieure. La façade du côté du chœur est semblable à la précédente, elle est ornée par les statues suivantes : saint Pol de Léon, un évêque bénissant, saint Christophe, saint Michel foulant le dragon, sainte Marie-Magdeleine, le Christ, vêtu d'un manteau, tenant une croix et une lance, sainte Marguerite avec une épée, sainte Barbe portant sa tour, sainte Appoline avec des tenailles, sainte Geneviève tenant un livre et un cierge qu'un petit démon veut éteindre au moyen d'un soufflet, tandis qu'un ange le rallume avec un autre cierge, enfin sainte Marguerite foulant le dragon.

Cette représentation si bizarre de sainte Geneviève est, dit l'abbé Abgrall, une allusion à un miracle qu'elle

a opéré à différentes reprises. On trouve cette sainte, ainsi figurée dans l'église de Brennilis, à la chapelle de Saint-Hildut ou Loculdut, en Sizun, et sur le chancel côté midi de la chapelle de Berven, en Plouzévédé.

Au-dessus du jubé se trouvent sculptés, sur une plus grande échelle, le Christ en croix, avec la sainte Vierge et saint Jean à ses côtés. A chaque extrémité sont placées deux niches de même style et de même travail que la galerie dont elles forment comme le prolongement. Elles contiennent les statues, à droite de saint Eloi avec un cheval, et à gauche de saint Herbot avec un bœuf.

D'autres statues décorent l'église. A l'un des angles du sanctuaire, on peut signaler un joli groupe de saint Yves entre le riche et le pauvre, les statues de Notre-Dame de Bon-Secours et de saint Pierre. Le joli rétable du maître-autel est un délicat travail de sculpture qui s'harmonise avec le beau jubé qui le précède.

Tout l'édifice est voûté en bardeaux. Les sablières qui couronnent les murailles de la nef se relient entre elles par les tirants de la charpente. Toutes ces pièces de bois sont décorées de sculptures intéressantes, représentant une foule de personnages et des scènes étranges.

La sablière du côté midi de la nef porte cette inscription :

B. ROLLAND, 1559

Les fenêtres des bas côtés de l'église sont éclairées par des vitraux très simples. Les fenêtres latérales du chœur, qui surmontent deux autels, ont des vitraux décorés des attributs épiscopaux, ornées d'armoiries, d'emblèmes religieux et des images du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie.

Quant à la maîtresse vitre, elle constitue une des plus belles pages de la peinture sur verre en Bretagne ; elle est certainement la plus remarquable du Finistère.

Elle est précieuse par sa conservation extraordinaire, elle est absolument complète, elle est datée et signée, ainsi que l'établit l'iuscription suivante qu'on lit au bas de l'une des baies :

EN L'AN MIL V XXXIX FUT FET CESTE VITRE ET ESTOET DE FABRIQUE PAR LORS ALLEN JOSSE

Ce grand vitrail est divisé en cinq baies, comprenant quinze sujets dont voici l'énumération :

1° Entrée triomphale de N.-S. à Jérusalem ; 2° La Cène; 3° Le Lavement des Pieds ; 4° La Prière au jardin des Oliviers; 5° Le Baiser de Judas; 6° N.-S. devant Caïphe; 7° N.-S. les yeux bandés et outragé; 8° La Flagellation; 9° Le Couronnement d'épines; 10° *Ecce Homo* ; 11° N.-S. condamné par Pilate ; 12° Le Portement de Croix; 13° Grand ensemble du Crucifiement prenant trois baies et deux hauteurs de panneaux; 14° La Mise au Tombeau; 15° La Résurrection. Le tympan de cette fenêtre est subdivisé par ses meneaux flamboyants en un grand nombre de compartiments dans lesquels sont peintes les armes des Rohan avec leurs nombreuses alliances.

Cette belle œuvre mérite l'attention du visiteur. Elle montre à quelle perfection artistique était arrivé en Bretagne l'art du peintre verrier au XVIe siècle. Quand le soleil levant éclaire ce vitrail, l'effet en est vraiment merveilleux. Des flots de lumière coloriée se répandent alors en faisceaux éblouissants sur les sculptures du jubé et les

arcatures de la nef qu'elles parsèment de topazes d'émeraudes et de rubis.

Avant de quitter l'église, il ne faut pas oublier d'en visiter le trésor. Celui-ci est riche et intéressant.

On y distingue particulièrement deux calices anciens et un reliquaire en argent.

L'un des calices doit être de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe. La coupe et le corps sont ornés de découpures et d'arcatures flamboyantes, rehaussées d'émaux precieux. Le pied est plus récent, il a été rapporté ; il est à cinq lobes, du style du XVIIe siècle et porte comme inscription :

Pr LA CHAPELLE DE SAINT YVES DE LA ROCHE MORIZ
(1610)

La hauteur de ce calice est de $0^{m}27$.

Le second calice est moins ancien ; il mesure $0^{m}24$ et il est de style Louis XIII. De fins médaillons représentent sur la coupe la Prière au Jardin des Oliviers ; sur le pied, le Portement de Croix et sur la patène le Crucifiement.

Le petit reliquaire dont nous venons de parler est d'une facture superbe. Il représente une chapelle gothique de style flamboyant. Cet édicule possède des fenêtres à meneaux flambloyants, séparées par des contreforts. Une corniche feuillagée contourne tout l'édifice. Et au-dessus du toit aigu scintille une crète découpée d'où s'élance à cheval sur cette toiture un joli clocher à huit pans, percé à jour par d'élégantes ouvertures. Cette pièce superbe d'orfèvrerie artistique a pour dimensions :

longueur, $0^{m}22$; largeur, $0^{m}13$; hauteur du toit, $0^{m}20$. et hauteur du clocheton, $0^{m}31$.

OSSUAIRE

En avant de l'église et au milieu des arbres, se dresse, adossé au mur d'enceinte du cimetière, un magnifique ossuaire du style de la Renaissance.

La façade de cet édifice est parallèle au porche du clocher de l'église. Au-dessus de la porte de cette façade on lit l'inscription suivante :

MEMOR : ESTO : JVDICII MEI : SIC ERIT ET TVVM : MIHI HODIE : TIBI CRAS : 1639

Nous sommes là en présence d'une œuvre franchement originale, d'un art vraiment puissant dont l'austère symbolisme s'associe merveilleusement aux délicatesses de l'architecture de la Renaissance.

C'est un édifice rectangulaire au toit aigu dont les pignons ont des gables ornés de crossettes. Aux quatre angles, il est flanqué obliquement par de superbes contreforts à trois étages. Chacun d'eux se compose d'un dé élevé avec base et corniche moulurées servant de stylobate Au-dessus se dresse un piédestal rectangulaire, aux faces ornées de panneaux et dont la base est dorique, le piédestal se couronne par un riche entablement à corniche saillante. La frise en est décorée par des triglyphes et des consoles sculptées.

Au-dessus s'élève le troisième étage formé d'une niche circulaire dont le plafond sphérique, richement décoré, est soutenu par une clef sculptée. Cette niche est

encadrée entre deux pilastres canelés d'ordre dorique, qui supportent un entablement supérieur du même ordre.

Cet ensemble s'amortissait par un élégant campanile à dôme analogue à ceux de Guimiliau et de Saint-Thégonnec. Cette partie de l'édifice a été détruite et il n'en reste plus que des débris.

Le pignon septentrional est éclairé par une grande fenêtre ogivale à meneaux flamboyants, orné de vitraux colorés. Le pignon méridional est percé d'une porte circulaire encadrée de hauts pilastres cannelés, d'ordre dorique, et couronnée par un entablement et un fronton. Sur la frise, ont lit l'inscription suivante :

MEMENTO : HOMO : QVIA PVLVIS ES 1640

Dans le tympan et aux extrémités de la frise sont sculptées des têtes de jeunes chérubins. Le pignon se couronne par un campanile à dôme et gargouilles, surmonté d'une croix de fer.

La façade latérale orientale est d'une richesse et d'une élégance remarquables. Au centre, une belle porte cintrée, à la clef fleuronnée, est surmontée d'un entablement et d'un fronton saillants soutenus par deux colonnes cannelées d'ordre composite, à base attique et montées sur un riche piédestal.

La frise porte l'inscription citée plus haut, encadrée par deux têtes de chérubins aux ailes éployées. Dans le fronton, on voit un écusson martelé supporté par deux palmettes. Au-dessus, un attique aux panneaux rectangulaires surmonte le fronton et le relie à la corniche supérieure.

La porte divise l'édifice en deux parties symétriques à deux étages superposés.

Au rez-de-chaussée, un entre-collement corinthien, aux fines colonnes cannelées d'un galbe gracieux, surmonte un soubassement symbolique, ordre dont la corniche supérieure à ressauts est le prolongement de celle du portail.

Entre les colonnes, sont percées des fenêtres cintrées garnies de vitraux.

Au premier étage règne une suite de pilastres doriques cannelés dont chacun prolonge la colonne corinthienne inférieure. Ils supportent l'entablement du même ordre qui couronne l'édifice, à la frise décorée et ornée de triglyphes, entablement qui n'est que le prolongement de celui des contreforts. Entre les pilastres, sont des niches, à coquilles sphériques et aveugles, destinées sans doute à recevoir autant de statues.

La nef de l'ossuaire n'est donc éclairée que par le bas. Il y a là une intention symbolique facile à saisir quand on y pénètre. Au fond, l'autèl se trouve illuminé par la grande verrière. En avant, le sol seul est éclairé, tandis que la voûte sépérieure semble se perdre dans les ténèbres. Il en résulte une impression funèbre que devait accroître encore le spectacle de tous les ossements, autrefois accumulés dans cette crypte. C'est bien là le temple de la Mort, elle y règne sans partage, tout y respire sa puissance et y montre la vanité des choses humaines.

Les inscriptions et les sculptures extérieures confirment ce sentiment. Le petit bénitier de l'angle S.-E. supporte un squelette armé d'un dard et qui dit :

JE VOVS TVE TOVS

Dans le soubassement, formé de panneaux ou de caissons, on a sculpté une série macabre de personnages indiquant les différentes catégories de ceux qui sont voués au trépas.

1° Un laboureur avec une bèche ; 2° Une femme coquette, belle et parée, respirant un bouquet de fleurs ; 3° Un juge ou un avocat ; 4° Un pape, la tiare en tête... ; 5°, 6°, 7° Saint Yves entre le riche et le pauvre. Les autres panneaux sont garnis d'ornements ou d'emblèmes.

Si vous ne voulez pas quitter La Roche sur une impression trop triste, enfoncez-vous un peu dans la campagne. Le paysage est si frais, la vallée si riante, le vallon est si profond que les idées funèbres disparaîtront vite. Traversez le village, entrez dans les bois, ils brillent par un beau jour d'une mystérieuse splendeur. Les prairies, les haies odorantes, les hautes futaies étincellent ; les branches fouillues des chênes, des châtaigniers et des bouleaux s'entremêlent et s'agitent.

Voici des chemins sombres, frais et mystérieux, des ombrages qui appellent le repos et la rêverie, et qui font surgir tous les souvenirs que leur ont légués l'histoire et l'épopée.

Là, en effet, s'assemblèrent jadis les bruyants guerriers du roi Morvan, là soupirèrent Tristan et Yseult, là s'échappèrent maintes fois du château de Joyeuse Garde les hôtes privilégiés du roi Artur et les chevaliers de la Table Ronde.

Ne croyez-vous pas, quand le vent souffle, entendre au loin les meutes des princes de Rohan qui parcourent ces allées, suivies de joyeuses et brillantes chevauchées ?

Aujourd'hui, la paix et le calme ont remplacé ces tumultueuses et galantes aventures ; mais le souvenir n'en est pas mort. L'église et les ruines du château féodal écroulé restent encore pour en conter les légendes et les faire revivre. Ces antiques pierres résument donc pour nous plusieurs siècles de luttes épiques, de gloire d'art et de poésie

A. DE LORME.

Septembre 1903.

LES DRAMES D'ESCHYLE

(SUITE)

PROMÉTHÉE
ENCHAINÉ

PERSONNAGES

PROMÉTHÉE
HÉPHÆSTOS.
HERMÈS.
IO, fille d'Inachos.
OCÉANOS.
KRATOS.
BIA, personnage muet.
Nymphes Océanides.

La scène est sur une montagne de Scythie

PROMÉTHÉE
ENCHAINÉ

SCÈNE PREMIÈRE

PROMÉTHÉE, HÉPHÆSTOS, KRATOS
et BIA

KRATOS

Ah ! nous avons enfin du monde atteint les bornes,
Et voici la Scythie à l'air lourd, aux cieux mornes.
A Héphæstos
Fils de Zeus, obéis à l'ordre paternel,
Et sur ce roc abrupt rive ce criminel
Dans les boucles d'acier d'une chaîne inflexible.
Tu sais qu'il a commis un crime irrémissible :
Le feu, père des arts, ouvrage de tes mains,
C'est lui qui l'a volé pour l'offrir aux humains ;
Qu'il soit donc châtié par les dieux, qu'il apprenne
A respecter de Zeus la règle souveraine,
A chérir les mortels un peu moins qu'il ne fait.

HÉPHÆSTOS

O Kratos, ô Bia, vous avez satisfait,
Chacun pour votre part, aux ordres de mon père ;
Oui, mais hélas ! ma tâche à moi me désespère :

Sur ce rocher que les tempêtes vont battant,
Moi, l'enchaîner ! Un dieu de ma race ! Et pourtant,
Il faut m'y résigner, car c'est Zeus qui l'ordonne :
A qui n'obéit pas rarement il pardonne.

A Prométhée

Noble fils de Thémis, j'obéis à la loi :
Sur ce roc désolé, malgré toi, malgré moi,
Je dois river sur toi d'indissolubles chaînes.
Là, tu ne verras plus de figures humaines ;
Là, tu n'entendras plus personne te parler.
Ta chair aux feux du jour se sentira brûler,
Et tu seras heureux que le soir te délivre ;
Mais quand la froide nuit t'aura couvert de givre,
Tes vœux appelleront le soleil bienfaisant :
Toujours le pire mal sera le mal présent ;
Et ton libérateur se fera bien attendre !
Voilà le résultat d'une pitié trop tendre :
Parce que, méprisant la colère des dieux,
Tu donnas aux mortels un bien trop beau pour eux,
Debout contre ce roc comme une sentinelle,
Tu vas ici monter une garde éternelle,
Sans pouvoir un instant plier tes genoux las.
Que de gémissements ! que de cris ! mais hélas !
Zeus n'allégera pas les maux dont il t'accable :
Plus un maître est nouveau, plus il est implacable.

KRATOS

Ah ! c'est trop de pitié pour un crime odieux !
Peux-tu ne pas haïr ce dieu haï des dieux,
Qui par amour pour les mortels te dépossède ?

HÉPHÆSTOS

Le sang et l'amitié sont forts.

KRATOS

Je le concède,
Mais les ordres de Zeus, vas-tu les négliger ?
Songe qu'il te regarde et crains de l'outrager.

HÉPHÆSTOS

Ah ! quel fâcheux métier ! quel triste privilège !

KRATOS

C'est assez raisonner ; enchaîne un sacrilège,
Et prends garde que Zeus ne te voie hésitant.

HÉPHÆSTOS, préparant des boucles

Vois : les boucles des bras sont prêtes à l'instant.

KRATOS

Que ton puissant marteau les attache et les serre,
Et qu'il soit à grands coups cloué contre la pierre !

HÉPHÆSTOS, obéissant

C'est fait.

KRATOS, examinant le travail

Non, c'est trop lâche ; as-tu peur de frapper ?
Serre encore : il serait capable d'échapper.

HÉPHÆSTOS, obéissant

Ce bras tient : nul effort n'en peut rompre l'attache.

KRATOS

A l'autre maintenant Car il faut qu'il le sache :
Tout habile qu'il est, Zeus est plus fort que lui.

HÉPHÆSTOS, ayant rivé l'autre bras

Mon travail est solide, et lui seul aujourd'hui
S'en plaindra.

KRATOS

Qu'en son sein maintenant soit plantée
Une cheville à pointe aiguë.

HÉPHÆSTOS, enfonçant la cheville

O Prométhée !

KRATOS

Son supplice est trop juste et tes soupirs sont vains.
Allons, que d'autres fers enveloppent ses reins !

HÉPHÆSTOS, obéissant

Je connais mon devoir : tais-toi donc et me laisse.

KRATOS

Non ; je veux jusqu'au bout gourmander ta mollesse...
A chaque jambe aussi rive un anneau pesant.

HÉPHÆSTOS

Un instant m'a suffi : c'est fait.

KRATOS

Bien. A présent,

Les entraves aux pieds, avec des clous. Courage !
C'est un maître exigeant qui jugera l'ouvrage.

HÉPHÆSTOS, l'ouvrage terminé

Tous ses membres sont pris comme dans des filets.

KRATOS

A Prométhée.

Va, brave maintenant les dieux, dépouille-les,
Pour faire des présents à la race d'un jour :
Que peuvent les mortels pour payer ton amour ?
Qu'ils viennent mettre un terme à tes rudes épreuves !

(Kratos et Bia sortent avec Héphæstos).

SCÈNE II

PROMÉTHÉE, puis les OCÉANIDES, sur un char ailé

PROMÉTHÉE

O vents légers, éther divin, sources des fleuves,
O flots, rire infini de l'Océan vermeil,
Nourrice universelle, ô Terre ! et toi, Soleil,
Regard du ciel à qui l'on ne peut rien soustraire,
Voyez comme les dieux traitent un dieu, leur frère !
Admirez le supplice atroce et déchirant
Qu'il me faudra subir tant de siècles durant !
Par un maître nouveau cette chaîne infamante
Pour moi fut inventée... Hélas ! je me lamente

Devant le présent rude et le rude avenir,
Sans savoir si mes maux pourront jamais finir.
Que dis-je ? l'avenir ne saurait me surprendre ;
Je ne sais que trop bien ce que j'en dois attendre ;
Je me soumettrai donc sans peine, étant certain
Qu'un Dieu même ne peut triompher du destin...
Mais d'où vient ce murmure aussi doux qu'une lyre ?
Ah ! quel est ce parfum subtil que je respire ?
Quel mortel ou quel dieu vient sur ces rocs déserts ?
C'est comme un bruit d'oiseaux qui passent, et les airs
Semblent vibrer sous un léger battement d'ailes.
Hélas ! je ne m'attends qu'à des douleurs nouvelles.

UNE DES OCÉANIDES

Ami, rassure-toi, nous voyant approcher :
Nous sommes des amis. Sur ce triste rocher
Nous arrivons en hâte avec le vent qui passe.
Nous avons dans un char ailé franchi l'espace,
Car le bruit du marteau qui frappait sur l'airain
Est venu jusqu'à nous dans l'antre sous-marin.

PROMÉTHÉE

Hélas ! de pleurs amers mon visage s'inonde.
O filles de Téthys, la déesse féconde,
Voyez dans quels liens les dieux m'ont enchaîné.
De ces sommets abrupts gardien infortuné,
C'est ici désormais qu'il faudra que je vive.

L'OCÉANIDE

Que s'est-il donc passé ? quelle offense si vive

As-tu donc faite à Zeus pour qu'il te traite ainsi ?
Parle, je t'en supplie, à moins que ce récit
Ne rende plus cuisant le mal qui te dévore.

PROMÉTHÉE

Oui, parler de mon mal, c'est l'irriter encore ;
Mais souffrir en silence est bien pénible aussi.
Vous désirez savoir mon crime : le voici.
A peine assis au trône antique de mon père,
Zeus, vainqueur de Kronos et des fils de la Terre,
Voulut anéantir la race des mortels,
Pour en créer une autre. A ses projets cruels
Nul dieu ne s'opposa : moi seul y fus contraire,
Moi seul je préservai les hommes du tonnerre.
Ma pitié m'a valu ce supplice odieux !
C'est grâce à moi pourtant que Zeus victorieux
Avait plongé Kronos au fond du noir Tartare.
Et maintenant voilà le traitement barbare
Dont mes services sont payés. Je me soumets,
Mais que sur lui la honte en retombe à jamais !

L'OCÉANIDE

Ah ! quel être farouche endurci par la haine,
Verrait sans se briser ta douleur surhumaine ?
Au spectacle d'un tel supplice, je frémis.

PROMÉTHÉE

Sans doute ; il toucherait même des ennemis.

L'OCÉANIDE

Et quels bienfaits encor te doit la race humaine ?

PROMÉTHÉE

L'homme devant la mort n'a plus de terreur vaine.

L'OCÉANIDE

Par quel puissant remède as-tu guéri sa peur ?

PROMÉTHÉE

J'ai semé dans son sein fécond l'espoir trompeur.

L'OCÉANIDE

Nul présent ne pouvait davantage lui plaire.

PROMÉTHÉE

Je fis plus. Il me doit la flamme qui l'éclaire.

L'OCÉANIDE

A ces êtres d'un jour tu fis un pareil don ?

PROMÉTHÉE

Ils connaîtront par lui tous les arts.

L'OCÉANIDE

Voilà donc
Ce que Zeus veut punir ?

PROMÉTHÉE

Oui, c'est pour ce seul crime
Que d'un supplice sans répit je suis victime.

L'OCÉANIDE

Ne verras-tu jamais finir ton châtiment ?

PROMÉTHÉE

Il finira si Zeus le veut bien, autrement...

L'OCÉANIDE

Mais lui, le voudra-t-il ? Quelle est ton espérance ?
Ah ! reconnais combien tu manquas de prudence.

PROMÉTHÉE

Je le sais. C'est exprès que je fus imprudent,
En obligeant la race humaine ; et cependant
Si je comptais subir la peine de mon zèle,
Je n'aurais jamais cru qu'elle fût si cruelle,
Et que dans ces déserts, sur ce triste rocher,
Je dusse voir ainsi mon corps se dessécher.
Mais vous voulez savoir ma destinée entière :
Eh bien ! quittez ce char et descendez à terre.
Venez, et vous plaindrez des maux si douloureux,
Car nul n'est assuré d'être toujours heureux.

L'OCÉANIDE

Tes vœux ont prévenu les miens, ô Prométhée.
Oui, je quitte ce char qui dans l'air m'a portée,
Et je descends avec mes sœurs sur ton rocher,
Pour qu'en nos cœurs amis tu puisses t'épancher.

(Tandis que les Océanides descendent de leur char, Océanos survient sur un dragon ailé.)

SCÈNE III

LES MÊMES, OCÉANOS

OCÉANOS

Pour venir jusqu'à toi dans ce désert aride,
J'ai chevauché ce vert dragon au vol rapide,
Que, sans l'aide du frein, guide ma volonté.
Par tes maux, sache-le, je me sens attristé.
Le sang qui nous unit sans doute me l'ordonne :
En fût-il autrement, j'affirme que personne
N'aurait dans mon estime autant de part que toi.
Ce que j'en dis n'est pas pour te flatter, crois-moi ;
Tu sauras par l'effet combien je suis sincère.
Ainsi, pour te servir, parle, que faut-il faire ?
Car sois bien assuré qu'il n'existe pour toi
Aucun ami plus sûr qu'Océanos.

PROMÉTHÉE

Hé quoi !
C'est aussi le désir de me voir qui t'amène ?
Comment peux-tu quitter l'Océan, ton domaine,
Et les antres rocheux que t'a creusés la mer,
Pour ces monts désolés qui produisent le fer ?
Viendrais-tu compâtir à mes douleurs ? Regarde !
Tu sais que Zeus en moi trouva sa sauvegarde ;
C'est moi qui lui permis de fonder son pouvoir ;
Et voilà le paiement qu'il m'en faut recevoir.

OCÉANOS

Oui, je le sais, et bien que tu sois fort habile,
Je t'apporte un conseil qui pourra t'être utile.
Reconnais ta faiblesse, et sois moins orgueilleux,
Car le maître est changé qui régnait sur les dieux.
Cesse donc d'outrager ce maître qu'on redoute :
Si loin qu'il soit assis, il t'entendrait sans doute,
Et les maux qu'aujourd'hui tu déplores, sous peu,
En regard des nouveaux ne seraient plus qu'un jeu.
Malheureux, laisse là tes fureurs malfaisantes,
Et cherche à mettre un terme à tes douleurs présentes...

(Silence de Prométhée.)

Radotage, crois-tu, d'un barbon ennuyeux !
Vois à quoi t'ont servi tes propos orgueilleux...
Ainsi tu ne veux pas t'incliner? tu résistes ?
Tes maux ne seraient-ils pas encore assez tristes ?
Va, contre l'aiguillon cesse de regimber ;
Le maître est absolu : tous il faut nous courber.
Je veux aller voir Zeus et demander ta grâce.
En attendant, sois calme, et contiens ton audace.
Sage comme tu l'es, tu sais mieux que pas un
Quel châtiment s'attire un discours importun.

PROMÉTHÉE

Prendre part à mes maux comme un ami fidèle,
L'audace est méritoire, et j'admire ton zèle ;
Renonce à ton dessein pourtant, tu feras mieux ;
Tu ne saurais fléchir le plus cruel des dieux :
De ton voyage ici crains qu'il ne te punisse.

OCÉANOS

Ah ! certe, et l'on en peut juger par ton supplice,

Ta sagesse est plus grande au service d'autrui
Qu'au tien ; mais laisse-moi t'obliger aujourd'hui ;
Ne me repousse pas, car j'ai bonne espérance,
Et Zeus m'accordera ta prompte délivrance.

PROMÉTHÉE

Ami, je suis touché d'un tel empressement ;
On ne saurait pousser plus loin le dévouement ;
Mais ne fais rien pour moi : la cause est entendue,
Et la peine que tu prendrais serait perdue.
Tiens-toi donc en repos, évite le danger ;
Si je suis malheureux, tu n'y peux rien changer ;
Te voir souffrir aussi ne m'avancerait guère.
Ne songe qu'à toi-même, ainsi que tu sais faire ;
Moi, je veux jusqu'au bout subir mon sort ; j'attends
Que le courroux de Zeus lui passe avec le temps.

OCÉANOS

Ainsi tu ne veux pas qu'on te rende service ?

PROMÉTHÉE

Non, va-t-en ; crains que Zeus contre toi ne sévisse.

OCÉANOS

Assurément ton cas peut servir de leçon.

PROMÉTHÉE

Ah ! tu donnes enfin des preuves de raison !
Continue, et va-t-en ; va, te dis-je, et me laisse.

OCÉANOS

C'est fort bien. Puisque ici ma présence te blesse,
Je me retire.

SCÈNE IV

PROMÉTHÉE, LES OCÉANIDES

UNE OCÉANIDE

Hélas ! Quel tourment odieux !
Et voilà comment Zeus traite les anciens dieux !
En te faisant subir ce barbare supplice,
Il montre bien qu'il n'a de loi que son caprice.

PROMÉTHÉE

Hélas ! lorsqu'à ce point je me vois torturé,
De regrets, de remords, j'ai le cœur dévoré.
Tu le sais, c'est à moi qu'ils doivent leur empire,
Ces dieux nouveaux ! Sans moi... mais pourquoi le redire ?
Sachez plutôt quel fut le misérable sort
Des mortels, et comment, sots qu'ils étaient d'abord,
Ils ont acquis par moi jugement et sagesse.
Non pas que je reproche aux hommes ma largesse :
Je ne veux que montrer ce que j'ai fait pour eux.
Pareils aux spectres vains des songes ténébreux,
Ils regardaient sans voir, écoutaient sans entendre.
Mêlaient tout, brouillaient tout, vivaient sans rien com-
Incapables d'user de la brique et du bois [prendre.
Pour bâtir au soleil des maisons et des toits,
Ainsi que des fourmis ils habitaient sous terre,
En des antres profonds, sans air et sans lumière.

Aucun signe assuré ne les ayant instruits
A distinguer l'hiver de la saison des fruits
Ou de celle des fleurs, leur race infortunée
S'acquittait au hasard des travaux de l'année.
C'est moi qui leur fis voir, montant sur l'horizon,
Des astres qui changeaient avec chaque saison.
Je leur fis conserver par des signes durables
Le souvenir flottant des choses mémorables.
L'art des nombres m'est dû, l'art sublime entre tous.
J'ai chargé de fardeaux et sous les rudes jougs
Ployé des animaux auparavant sauvages,
Qui remplacèrent l'homme en ses plus durs ouvrages.
J'ai rendu le cheval au mors obéissant,
Pour l'atteler au char du riche et du puissant.
Et ces chars de la mer aux ailes vagabondes,
Quel autre Dieu que moi les lança sur les ondes ?
Hélas ! et maintenant que je suis malheureux,
Je ne puis rien pour moi, moi qui fis tant pour eux.

L'OCÉANIDE

Infortuné ! quand tu subis un tel outrage,
Pourquoi t'abandonner, pourquoi perdre courage,
Pareil au médecin inexpérimenté,
Qui ne sait pas guérir sa propre infirmité ?

PROMÉTHÉE

En d'autres arts plus grands encor je fus leur maître,
Et voici de mes dons le plus rare peut-être :
Contre les maux cruels qui dévoraient leurs jours,
Les hommes d'autrefois demeuraient sans secours.

Pas un philtre, pas un baume, pas un breuvage ;
Ils mouraient de langueur, énervés, sans courage.
Ils virent de leurs maux la source se tarir,
Le jour où j'inventai pour eux l'art de guérir.
Pour eux de l'avenir j'ai fondé la science,
Aux multiples aspects ; grâce à ma clairvoyance,
Ils savent distinguer les songes vrais des faux,
Interpréter les cris et le vol des oiseaux,
Consulter la victime et lire dans son foie,
Ainsi que dans le feu sur l'autel qui flamboie.
Et les métaux, trésors que le sol recouvrait,
L'airain, le fer, l'argent, l'or, qui donc prétendrait
Les avoir découverts avant moi, Prométhée ?
En un mot, tous les arts dont la vie est dotée,
C'est à moi qu'on les doit.

L'OCÉANIDE

O mon frère, faut-il
Que l'homme ait obtenu de ton esprit subtil
Des dons démesurés, et qu'en ce mal extrême
Tu ne veuilles plus rien essayer pour toi-même ?
Si tu voulais briser tes fers, ô Prométheus,
Tu deviendrais, j'en suis certaine, égal à Zeus.

PROMÉTHÉE

Non, tel n'est pas l'arrêt des destins immuables ;
Il me faudra languir sous des maux innombrables,
Avant de voir la fin de ma captivité.
Aucun art ne résiste à la nécessité,
Et Zeus lui-même un jour... Il suffit.

L'OCÉANIDE

Quel mystère !
Explique-toi.

PROMÉTHÉE

Non ; pour l'instant mieux vaut me taire.

SCÈNE V

LES MÊMES, IO

IO

Où suis-je ? Chez quel peuple ? Ah ! quel infortuné
Vois-je cruellement sur ce roc enchaîné ?
Quel forfait payes-tu d'une peine si dure ?
Ah ! ah ! le taon ! le taon me pique et me torture !
Qu'est-ce là ? C'est Argos, le bouvier aux cent yeux !
Ah ! je croyais pourtant qu'il était mort ! Grands dieux !
Il revient me poursuivre encore ! Infortunée !
Jusqu'où me conduira cette chasse effrénée ?
O Zeus, qu'ai-je donc fait pour subir ta fureur
Et vivre ainsi dans les tourments et la terreur ?
Engloutis-moi plutôt sous les flots, sous la terre,
Ou fais-moi succomber sous les traits du tonnerre,
Donne-moi pour pâture aux dragons infernaux,
Mais termine, grand dieu, mes courses et mes maux !
Oh ! ne verrai-je pas la fin de mon supplice ?

L'OCÉANIDE

A Prométhée.

N'entends-tu pas la vierge aux cornes de génisse ?

PROMÉTHÉE

Oui, oui, je l'entends bien, la fille d'Inachos,
Qu'un taon cruel poursuit sans trêve. Dans Argos
Elle embrasa le cœur de Zeus, et pour sa peine
Héra la traque et la harcèle de sa haine.

IO

Homme, qui donc es-tu, toi qui sais qui je suis,
Toi qui connais si bien mes douleurs, mes ennuis,
Et l'amour pour lequel je suis persécutée ?

PROMÉTHÉE

Je suis le bienfaiteur des hommes, Prométhée ;
Si tu me vois cloué sur ce roc escarpé,
C'est que Zeus par la main d'Héphæstos m'a frappé.

IO

De quels crimes sans nom portes-tu donc la peine ?

PROMÉTHÉE

Du feu céleste j'ai doté la race humaine.

IO

Je te plains d'encourir la colère de Zeus.

PROMÉTHÉE

Oui, notre sort est bien étrange à tous les deux.

IO

Ah ! ah ! ce taon maudit me pique et me dévore !
De l'aurore au couchant, du couchant à l'aurore,

Toujours je dois subir la vengeance d'Héra...
Quel est l'infortuné qui jamais endura
Un supplice pareil à celui que j'endure ?
Toi qui sais toute chose ou passée ou future,
Oh ! dis-moi jusqu'à quand mes douleurs vont durer.

PROMÉTHÉE

Va, mieux vaudrait pour toi jusqu'au bout l'ignorer.

IO

Non, je veux tout savoir, et je puis tout entendre.

PROMÉTHÉE

J'ai peur de t'affoler, je ne m'en puis défendre.

IO

Ne t'alarme pas tant et contente mes vœux.

PROMÉTHÉE

Soit, je parlerai donc, puisque enfin tu le veux.

L'OCÉANIDE

Avant que de son sort elle apprenne la suite,
Ne connaîtrons-nous pas ses maux passés, sa fuite,
Cet amour dont Héra s'acharne à la punir ?
Tu l'instruirais après de ses maux à venir.

PROMÉTHÉE

Ces nymphes, mon enfant, sont les sœurs de ton père :
Tu ne peux faire moins que de les satisfaire.

Il est doux de gémir sur ses propres malheurs,
Lorsqu'en les racontant on fait couler des pleurs.

10

Comment refuserais-je une telle prière ?
Vous le voulez : voici l'histoire toute entière.
Sans cesse autour de moi des songes dans la nuit
Voltigeaient, et des voix troublaient mon cœur séduit :
« Pourquoi demeurer vierge, ô nymphe fortunée,
Quand tu peux contracter un si bel hyménée ?
Zeus brûle de désir, et de ton charme épris,
Veut goûter sur ton sein les plaisirs de Cypris.
L'oseras-tu frustrer des faveurs qu'il espère ?
Enfant, descends plutôt dans la plaine où ton père
Fait paître ses troupeaux de brebis et ses bœufs ;
Zeus t'attend : comble enfin son amour et ses vœux. »
Ainsi parlaient les voix charmeuses qui sans trêve,
Chaque nuit, enchantaient mon âme dans un rêve.
J'obéis à la fin, et quittai la maison.
Aussitôt je sentis s'altérer ma raison ;
Des cornes sur mon front poussèrent ; déchirée
Par l'aiguillon d'un taon à la pointe acérée,
Je m'élançai d'un bond furieux, et depuis,
De climats en climats je m'égare et je fuis.
Par Argos aux cent yeux longtemps je fus suivie ;
Un coup inattendu l'a privé de la vie,
Mais le taon obstiné s'acharne autour de moi,
Et je dois fuir toujours dans l'angoisse et l'effroi.

PROMÉTHÉE

Aux Océanides.

Eh bien ! Qu'en dites-vous ? L'insolence du maître
A de pareils effets partout se fait connaître :

Parce qu'à cette vierge il brûle de s'unir,
Il la chasse, et la fait errer pour la punir ;
Tu trouvas là, ma fille, un amant bien funeste.
Et tout cela n'est rien auprès de ce qui reste.

IO

Ah ! grands dieux !

PROMÉTHÉE

Tu gémis, et tu n'es pas au bout !
Ah ! que feras-tu donc, lorsque tu sauras tout ?

L'OCÉANIDE

Quoi ! lui prédirais-tu quelque peine nouvelle ?

PROMETHÉE

Un orage de maux va s'abattre sur elle.

IO

Qu'ai-je besoin de vivre, hélas ! pour souffrir tant ?
Je devrais m'élancer de ce roc à l'instant,
Me briser sur le sol et finir ma misère.
Plutôt que de souffrir durant sa vie entière,
Vaut-il pas mieux mourir d'un seul coup ?

PROMÉTHÉE

J'en conviens :
Aussi tes maux sont-ils moins rudes que les miens,
Car je suis dieu. La mort finirait mon supplice ;
Mais il faut que ma peine entière s'accomplisse,
Jusqu'au jour où sera par ta race engendré
Le héros grâce à qui je serai délivré.

IO

Un héros de mon sang t'affranchirait ?

PROMÉTHÉE

Ecoute :
Je sais ta destinée et te la dirai toute,
Puisque je l'ai promis. Au sortir de ces lieux,
Tu franchiras d'abord les cantons périlleux
Des Scythes, que défend la flèche meurtrière,
Et qui vont promenant leur vie aventurière
Sous des toits de roseaux qu'ils dressent sur leurs chars.
Tu feras prudemment d'éviter leurs regards.
Prends garde aussi que les Chalybes ne t'égorgent :
Leur cœur est aussi dur que le métal qu'ils forgent.
Suis les bords de la mer profonde aux flots tonnants,
Jusqu'au courant qui roule entre les continents ;
Alors quitte l'Europe, et d'un cœur intrépide
O vierge, élance-toi, passe le flot rapide :
Ton passage sera célèbre, et le détroit
Sera nommé Bosphore en mémoire de toi.
Hélas ! pour traverser les plages de l'aurore
Tu courras des dangers plus terribles encore.
Il te faudra fouler des chemins hasardeux,
Peuplés de chiens muets et de monstres hideux,
Les filles de Phorkys, les Gorgones, les Grées,
Qui remplissent d'horreur ces terres exécrées.
Ah ! fuis-les ; fuis jusqu'aux lointaines régions
Qu'un soleil inclément brûle de ses rayons ;
Là, chez un peuple noir tu trouveras un fleuve :
C'est le Nil. Suis ses bords : c'est ta dernière épreuve.

Tu franchiras la chute, où, du haut de Byblos,
Le fleuve auguste et pur laisse tomber ses flots.
Tu parviendras ainsi jusqu'aux terres fécondes
Que le delta du Nil enferme dans ses ondes,
Et là tu fonderas une illustre maison.
Zeus, rien qu'en t'effleurant, te rendra la raison.
Cette seule caresse aussi te fera mère,
Et ton fils Épaphos moissonnera la terre
Que fécondent les flots du fleuve bienfaisant.
Des générations qui naîtront de ton sang
On verra dans Argos revenir la cinquième,
Et là, tes fils encor ceindront le diadème.
Pour conter leur histoire il faudrait trop de temps :
Sache que d'eux naîtra le sauveur que j'attends.
Tel est l'oracle sûr que j'ai reçu naguère
De l'antique Thémis, sœur des Titans, ma mère.

IO

Ah ! grands dieux ! un nouveau délire m'envahit !
Mon esprit lutte en vain, ma raison me trahit !
Ah ! l'aiguillon cruel me brûle et m'assassine,
Et mon cœur bat à coups pressés dans ma poitrine.
Ah !

Elle s'enfuit

SCÈNE VI

PROMÉTHÉE, LES OCÉANIDES

UNE OCÉANIDE

Malheureuse enfant, plaignons-là ! Pour ma part,
Je préfère ne point attirer le regard

D'un dieu qui traite ainsi celles qu'il veut séduire.
Je sais trop bien, hélas ! qu'on ne peut l'éconduire.

PROMÉTHÉE

Un jour viendra pourtant où ce tyran si fier
Devra s'humilier ; un repentir amer
Suivra pour lui l'hymen imprudent qui s'apprête :
Un jour son propre fils le fera choir du faîte.

L'OCÉANIDE

Lui ! de l'empire un jour il serait rejeté ?

PROMÉTHÉE

Il verra pour jamais sombrer sa royauté.
Ainsi s'accomplira jusqu'au bout l'anathème
Qu'a jadis contre lui lancé Kronos lui-même.
Moi seul de tous les dieux, par un avis certain,
Je pourrais le soustraire au tragique destin ;
Moi seul ! Qu'il trône donc, superbe en son audace,
Qu'il fasse retentir sa foudre dans l'espace,
Qu'il brandisse en ses mains les flammes de son dard :
Rien ne l'empêchera de tomber tôt ou tard
D'une chute honteuse autant qu'irrévocable,
Car je sais quel sera son rival implacable.

L'OCÉANIDE

Va, tu prends ton désir pour la réalité.

PROMÉTHÉE

C'est mon désir, mais c'est aussi la vérité.

L'OCÉANIDE

Se pourrait-il que Zeus fléchisse sous un maître ?

PROMÉTHÉE

Mes maux sont moins cruels que ceux qu'il doit connaître.

L'OCÉANIDE

Comment peux-tu tenir ce propos sans frémir ?

PROMÉTHÉE

Que puis-je redouter ? Je ne saurais mourir.

L'OCÉANIDE

Mais Zeus peut aggraver la peine qu'il t'inflige.

PROMÉTHÉE

Qu'il me frappe s'il veut ; je le brave, te dis-je.

L'OCÉANIDE

Ta superbe te perd, imprudent ; courbe-toi.

PROMÉTHÉE

Va, porte ton encens à chaque nouveau roi ;
Pour moi, ce Zeus est moins que rien, je le méprise.
Qu'il exerce à son gré ce pouvoir qui le grise :
Je sais que sur les dieux son règne est passager.
Mais regardez : voici venir son messager ;
De ce nouveau tyran interprète fidèle,
Il ne peut apporter qu'une triste nouvelle.

SCÈNE VII

LES MÊMES, HERMÈS

HERMÈS

Voilà donc le bandit dont l'art industrieux
Enrichit les mortels de ce qu'il prend aux dieux !
Voleur du feu céleste, écoute-moi : mon père
T'enjoint de t'expliquer sans détour, sans mystère,
Sur cet hymen dont tu prétends le menacer,
Sur ce fils imprévu qui doit le renverser.
Parle donc clairement : point d'énigme ou d'ambages ;
Et ne m'oblige pas à faire deux voyages :
Ton obstination pourrait te coûter cher !

PROMÉTHÉE

Vil esclave des dieux, ce langage est bien fier !
Lorsque votre puissance est encor si nouvelle,
Vous vous croyez déjà dans une citadelle
Où n'atteindra jamais l'infortune... Mais moi,
J'ai déjà vu d'en haut tomber le second roi,
Et verrai choir bientôt celui-ci. Que t'en semble ?
Devant les nouveaux dieux penses-tu que je tremble ?
Je les brave. Tu peux retourner sur tes pas :
Ce que tu veux savoir, tu ne le sauras pas.

HERMÈS

Insensé ! voilà bien la stupide arrogance
Dont tu reçus déjà la triste récompense !

PROMÉTHÉE

Quels que soient mes tourments, valet, sache-le bien,
Je n'échangerais pas mon sort contre le tien.

HERMÈS

Certes, mieux vaut monter cette garde éternelle
Plutôt qu'être de Zeus le messager fidèle.
Quel étrange délire est le tien ! j'en frémis !

PROMÉTHÉE

Si c'en est un que de haïr ses ennemis,
Puissè-je délirer toujours pour te complaire !

HERMÈS

Donc c'est dit : tu ne veux rien répondre à mon père ?

PROMÉTHÉE

Certes, je lui dois tant ! il a tant fait pour moi !

HERMÈS

Tu railles ! Me prends-tu pour un enfant ?

PROMÉTHÉE

Hé quoi !
N'es-tu pas un enfant, moins qu'un enfant peut-être,
Insensé, qui voudrais que j'instruise ton maître ?
Il n'est pas d'artifice, il n'est pas de tourment,
Qui me fasse trahir par un mot seulement,
Avant d'être affranchi de cette chaîne infâme.
Zeus peut bien à son gré faire jaillir la flamme,

Et foudroyer dans sa fureur ces monts déserts ;
Il peut bouleverser la terre et les enfers,
Il ne peut obtenir de moi que je lui dise
Par quel rival un jour sa place sera prise.

HERMÈS

Insister plus longtemps ne servirait à rien,
Et je te supplierais en vain, je le vois bien.
Comme un jeune cheval sous la main qui le dresse,
Tu regimbes, tu mords ton frein, mais ta faiblesse
Essaye en vain de se cabrer contre le sort :
Rien n'est débile comme un fou qui se croit fort.
Mais tu ne vois donc pas l'orage qui s'apprête ?
Un déluge de maux va fondre sur ta tête.
Le tonnerre d'abord, si tu ne te soumets,
Va briser en morceaux ces lugubres sommets,
Qui fermeront sur toi leur étreinte de pierre,
Et pour longtemps te cacheront à la lumière.
Un jour, tu la verras de nouveau, mais alors
L'aigle sanglant de Zeus déchirera ton corps,
Et, convive abhorré qui s'acharne à sa proie,
Se repaîtra sans fin du sang noir de ton foie.
Décide maintenant, car l'arrêt est porté,
Et je ne t'ai rien dit qui ne fût vérité ;
La bouche de mon père ignore l'imposture :
Les faits montrent assez que sa parole est sûre.
Réfléchis donc enfin, Prométhée, et crois-m'en :
Renonce à ton stupide et fol entêtement.

L'OCÉANIDE

Il dit vrai : je ne puis qu'approuver son langage :
Cesse de t'obstiner, si tu veux être sage.

PROMÉTHÉE

Tout ce qu'il m'a dit là, je le savais par cœur,
Qu'importe ? Être écrasé par l'ennemi vainqueur,
Cela n'a rien qui soit honteux ni qui m'étonne.
Que Zeus après cela prenne sa foudre et tonne,
Qu'il me frappe parmi des tourbillons d'éclairs,
Que la rage des vents bouleverse les airs,
Sur le sol secoué des racines au faîte ;
Que l'astre fourvoyé roule dans la tempête ;
Qu'une trombe effroyable enveloppe mon corps,
Pour le précipiter dans l'empire des morts :
Quoi que fasse le dieu, sa rage inassouvie
Ne parviendra jamais à m'arracher la vie.

(A peine a-t-il parlé que la terre tremble, le tonnerre succède aux éclairs, et tandis que les Océanides s'enfuient épouvantées derrière Hermès, le corps de Prométhée est enfoui sous les rocs bouleversés).

PH. MARTINON.

PAGE D'HISTOIRE

SAVALETTE DE LANGES

(1789-1858)

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a dans la vie des peuples des époques terribles où une série de catastrophes et de bouleversements se succèdent avec une rapidité et une violence inouïes.

Alors, les antiques institutions s'écroulent, le vieil édifice tremble sur sa base, les masses affolées se soulèvent et si à la guerre civile s'ajoute la guerre étrangère, il semble que la nation doit périr.

Et cependant son énergie et sa virilité la sauvent souvent. Mais alors aussi tout change de place, les puissants disparaissent, engloutis par la tempête ; des profondeurs les plus humbles surgissent des hommes nouveaux qui les remplacent, et qui dévorés à leur tour font place à des rivaux plus heureux.

Telle fut la Révolution qui de 1789 à 1800 transforma, de fond en comble, la face et les institutions de la France, bouleversant en quelques années l'œuvre de tant de siècles.

L'Historien frappé de si grandioses événements n'en voit d'abord que l'ensemble, il les étudie et il les raconte

dans un vaste tableau, où il néglige les détails intimte en oubliant la vie des particuliers qu'il laisse tout à fais dans l'ombre.

Et pourtant derrière ces tragiques scènes qui entraînent les premiers sujets, les grands personnages, les hommes ou les femmes illustres, que de drames inconnus se déroulent, dépassant souvent tout ce que l'imagination des romanciers et des poètes a jamais pu inventer.

L'histoire intime de cette époque se fait seulement de nos jours, après un siècle. Elle nous révèle des aventures véritablement stupéfiantes dans lesquelles l'invraisemblable se mêle à chaque pas à la réalité.

Quelle mine pour les écrivains !

Déjà notre grand Balzac avait su y puiser. On sait maintenant quels étaient les Simeuse, les Saint-Cygne et Mme de la Chanterie. On connaît le vrai nom de César Birotteau et le colonel Chabert a réellement existé.

De nos jours, des chercheurs, des érudits infatigables, d'habiles fureteurs de vieux papiers ont découvert des aventures aussi étranges, dignes du roman et fruits des cruelles vicissitudes, qui bouleversaient alors tant d'existences dévoyées.

Au premier rang de ces savants, il nous faut placer l'habile et infatigable M. Le Notre, bibliothécaire des Archives nationales.

Il m'a déjà fourni le sujet d'une conférence sur le cas extraordinaire d'un marquis, enfermé cinquante ans, pour avoir sifflé Marie-Antoinette, et par suite ignorant absolument l'histoire si importante de ce demi-siècle.

C'est encore à ses savantes recherches que je dois de vous raconter aujourd'hui l'invraisemblable odyssée de

Mlle Jenny-Henriette Savalette de Langes, dont le héros mystérieux a dérouté pendant tant d'années les recherches et la patience des érudits et découragé si longtemps la curiosité publique.

Voici cette histoire digne d'une légende, véritable rébus bien fait pour surexciter indéfiniment la perspicacité des Œdipes inoccupés et déçus.

I

En 1858, vivait modestement à Versailles, depuis déjà quelque temps, une femme bizarre, paraissant très âgée. Bon nombre d'habitants de cette ville se sont longtemps souvenus de cette grande dame sèche, à la tournure imposante, au visage dur, encadré d'un sinistre bonnet noir dont les ruches lui couvraient le front et les joues.

Elle allait par les rues suivie parfois d'une troupe de gamins gouailleurs, levant les yeux vers les écriteaux d'appartements à louer, entrant au bureau de tabac, chez le boulanger, à la charcuterie, toujours taciturne, l'air soupçonneux et inquiet.

Promenant toujours seule, elle vivait absolument solitaire et passait son temps à déménager, faisant tout elle-même, même ses vêtements, et se passant absolument de domestiques.

Elle demeurait en dernier lieu, depuis avril 1858, rue du Marché-Neuf, n° 11, tout au fond d'une cour, dans une maison située sur une petite place plantée d'arbres, au quartier Saint-Louis. Son logement était au premier étage, il se composait d'une chambre à coucher à deux

fenêtres, d'une salle à manger plus petite et d'une cuisine sans jour près de l'entrée ; le loyer n'était que de quinze francs par mois.

Cette étrangère était connue à Versailles sous le nom de Mlle Jenny Savalette de Langes. Elle paraissait fort pauvre, très fière et absolument isolée. On racontait pourtant, sans qu'on sut pourquoi, qu'elle devait avoir quelque protecteur inconnu qui l'aidait à vivre.

Quoi qu'il en fût, elle intriguait vivement les Versaillais, qu'étonnait sa bizarre et solitaire existence. Des gens se disant bien informés, affirmaient qu'elle était la dernière enfant d'un très grand Seigneur de la cour de Louis XVI, mort ruiné en exil pendant l'émigration, après avoir vidé ses coffres au profit des frères du roi.

La Restauration reconnaissante l'avait d'abord secourue, mais les gouvernements changeant et les belles relations s'éteignant peu à peu, elle était tombée dans la misère et, abandonnée de tous, s'était réfugiée à Versailles, paraissant y chercher vainement le repos et la sécurité qui semblaient lui manquer.

Cependant elle tomba malade ; les voisins ne la voyant plus sortir, s'émurent ; deux femmes charitables pénétrèrent dans sa chambre et lui donnèrent des soins presque malgré elle ; sa maladie, du reste, ne leur paraissait ni grave, ni inquiétante ; pourtant, le matin du 6 mai, en entrant, ces femmes la trouvèrent inanimée au pied de son lit, accroupie, roulée dans une longue chemise de nuit qui la couvrait entièrement, la figure encadrée par le bonnet qu'elle portait ordinairement chez elle. Mlle Savalette de Langes était morte ! On replaça le corps sur le lit ; le médecin des morts fut appelé et, après avoir constaté le décès, il donna le permis d'inhumer.

Tandis que le juge de paix posait les scellés sur les meubles, la dame Dompmartin et la demoiselle Botry procédaient aux préparatifs de l'ensevelissement. Tout à coup, elles poussèrent un cri ; elles venaient de constater que la défunte était un homme.

Le juge de paix, pris à témoin, interrompit ses opérations : on courut à l'état-civil où l'acte avait déjà été rédigé ; les médecins furent rappelés ; le procureur impérial intervint et, malgré l'invraisemblance de la chose, il fallut bien se rendre à l'évidence ; on inscrivit sur les registres de la mairie, à la suite du premier acte annulé, celui du *décès d'un inconnu ayant porté les noms d'Henriette-Jenny Savalette de Langes.*

La nouvelle de cette mort étrange stupéfia Versailles. On se précipita en foule vers le n° 11 de la rue du Marché-Neuf pour y chercher la clef du mystère. L'inventaire la fournirait peut-être ?

Or, dans ces deux chambres habitées depuis si peu, Savalette avait entassé un mobilier énorme. Ce mobilier était crevassé, pourri, tremblant, rongé, manchot, borgne, invalide, expirant. C'était un extraordinaire assemblage de choses échappant à toute description : fauteuils Empire perdant leur crin, bergères Louis XVI couvertes de lambeaux de soie bleue, un canapé sans dossier, deux superbes pendules de style, un couvre-pied accroché à la fenêtre remplissant l'office de rideau : de belles robes de soie traînaient sur les meubles parmi des futailles défoncées, du linge sale et des assiettes cassées. C'étaient un fouillis indescriptible, mélange de richesses et d'horreurs.

Chacun des meubles ouverts réservait des surprises.

Un secrétaire d'acajou à filets de cuivre contenait parmi des lambeaux d'étoffe, le couvre-pied authentique du roi Louis XIV, superbe pièce de guipure de soie et 21,000 francs en billet de banque. D'une vieille malle sortirent des robes de moire violette et 8,940 francs en pièces d'or.... Et se poursuit l'inventaire : des chiffons, des ombrelles brisées, des fers à repasser, des jupes de soie puce, de soie grise, de soie bleue, de soie blanche, de soie brochée, etc., il y en a à l'infini.

Voici un coffret : on l'ouvre. Ce sont des bordereaux d'achat de bourse, des titres de pension sur la liste civile, une inscription de rente de 3,000 francs, une autre de 1,500 francs, une autre de 500 francs, d'autres encore : au total 5,350 francs de rente sur l'Etat, puis reparaît l'étrange bric-à-brac déjà énuméré.

Et chose étrange : chez cet homme toujours si minutieusement rasé, l'inventaire ne mentionne pas de rasoirs.

Mais on trouva dans un des tiroirs de ses meubles un magnifique cachet d'argent représentant un sphinx, au-dessus duquel planait une étoile, le tout surmonté de la couronne comtale.

N'était-ce pas le symbole mystérieux de cette existence singulière ?

Comment donc vivait dans ce fouillis cet énigmatique personnage ? Comment expliquer sa vie, surtout celle des derniers jours, si hermétiquement fermée à tous, si solitaire, si triste !

Le jour, il avait bien pour s'occuper les soins du ménage et la nécessité de pourvoir à ses besoins, de faire ses achats. Mais le soir, quand dans sa chambre, son repas pris, son litre bu (on trouva dans sa cave les

restes d'une pièce de vin et des bouteilles vides), le soir, que devenait-il ? Les heures du crépuscule commençant, à quoi pouvait donc songer cet homme qui, depuis longtemps, n'écrivait plus, ne recevait plus de lettres, ne lisait plus de journaux ?

Quels soucis, quels regrets, ou quels remords absorbaient ses pensées ? Quels souvenirs le tenaient en éveil ? On se le représente, immobile, assis sur un de ses fauteuils boiteux, les yeux fixés dans l'ombre grandissante, guettant les bruits de la rue, en proie à l'épouvante d'un cauchemar horrible ! Quelle mystérieuse tempête grondait sous ce crane ? Dans la solitude, la porte fermée de son passé se rouvrait : il revivait son existence volée, il devait être hanté par le spectre de l'étranger, de l'*autre* de celui qu'il aurait été s'il n'avait pas scellé sur sa personnalité véritable la pierre qui ne devait plus être levée.

Le 8 mai, son corps fut porté au cimetière, après avoir passé par l'église Saint-Louis. L'Etat, qui héritait de lui, déboursa 2 fr. 50 pour les frais d'inhumation. Deux mois plus tard, une affiche était placardée sur la maison mortuaire, ameutant la foule qui la commentait, et mettant les badauds en joie.

Elle annonçait en gros caractères, la vente, *après décès, de l'homme qui, en son vivant, a été connu sous les noms de Mlle Henriette-Jenny Savalette de Langes*, et les lecteurs s'égayaient des indications ajoutées par le commissaire-priseur : *nombreux effets de garde-robe de femme, dont 30 robes, la plupart en soie.*

Le fameux couvre-pied royal fut recueilli par l'Etat. Il figure aujourd'hui au château de Versailles sur le lit même de Louis XIV. — Tous les savants se précipi-

tèrent, pour deviner cette énigme si captivante. Avec eux, le procureur impérial, le commissaire de police, le juge de paix, les notaires, s'ingénièrent à trouver dans le fatras de lettres dont les meubles étaient bourrés, un indice qui put servir à éclaircir le mystère de cette existence surprenante ; chacun des papiers fut soigneusement coté et lu ; vains efforts, on apprit rien et l'énigme resta sans solution au moins pour le moment.

Cependant ces recherches permirent tout au moins de reconstituer la vie féminine de l'inconnu qui avait si audacieusement transformé sa personnalité.

On chercha tout d'abord à bien déterminer la famille Savalette de Langes, dont il se présentait comme dernière descendante.

Voici quel fut le résultat de cette enquête.

En 1786, habitait rue Saint-Honoré, au-dessus des Jacobins, un grand seigneur nommé Charles-Pierre Savalette de Langes, âgé de 70 ans. Il était mentionné sur l'Almanach Royal comme garde principal du trésor, ayant pour adjoint son fils, auquel était réservée la succession de l'emploi.

Le père était en outre maître des requêtes honoraire, ancien intendant de Tours. Sa position passait pour belle, il était comblé de faveurs du souverain et jouissait depuis 1752, en outre des revenus de sa charge, d'une pension de 4,000 livres sur la cassette du roi.

Son fils avait également la confiance de la cour, où il paraissait bien accueilli et bien vu.

Cependant, loin de justifier cette confiance, il corres-

pondait activement et en secret avec les illuminés d'Allemagne, qui devaient jouer un rôle si considérable dans la préparation du mouvement révolutionnaire. Tout en paraissant dévoué au roi, il travaillait sourdement à détruire la royauté.

Il fréquentait fort les philosophes et les encyclopédistes. En réalité il était, suivant le mot de l'abbé Barruel dans son *Histoire du Jacobinisme*, l'homme de tous les mystères et de tous les complots.

Il avait installé dans le goût du temps, rue de la Sourdière, un élégant et vaste hôtel. Il y donnait des fêtes agréables autant qu'étranges. Ces fêtes étaient présidées par un comité secret régentant tous les disciples de Weishampt, de Swedenborg et de Saint-Martin, affiliés à l'illuminisme. On a eu depuis, sur cette fantastique organisation, des détails piquants, aussi extraordinaires que bizarres.

Quand le comité tenait ses séances, nul profane ne devait franchir le seuil de la salle de réunion. Deux frères terribles, armés de pied en cape, et l'épée nue à la main, défendaient la porte du sanctuaire. On ne s'étonna pas après cela que Savalette de Langes eut attiré à Paris, pour y réformer la loge de la rue Sourdière, le comte de Saint-Germain et Cagliostro, thaumaturges dont l'influence fut grande sur les sociétés secrètes, à la veille de 1789.

En somme, sous son apparence officielle de royaliste, et tout en prêtant sept millions au comte d'Artois, Savalette de Langes était un fougueux révolutionnaire.

Pendant toute la Révolution, Barère, peu suspect de modérantisme, habita chez son ami Savalette, rue Saint-

Honoré. Et lorsque Savalette fut cité devant le tribunal révolutionnaire pour son prêt au frère du roi, Barère intercéda si bien auprès de la Commune en faveur de son hôte déjà incarcéré, qu'il réussit à le sauver de l'échafaud.

Savalette de Langes servit du reste avec ardeur la cause de la Révolution ; il fut un des officiers les plus influents de la garde nationale, et il compta au nombre des cinq commissaires du Trésor public nommés par la Convention.

Ce personnage, dont l'histoire en somme est assez louche, mourut en 1798, sans qu'on lui connut de postérité !

Et cependant, dès les premières années de la Restauration, apparut à Paris et à la cour une femme, qui se prétendait la fille de cet ancien banquier royal. Elle s'était donné les noms d'Henriette-Jenny Savalette de Langes et elle faisait valoir bien haut le désintéressement dont son père avait fait preuve en vidant ses coffres au profit du comte d'Artois. Ce beau trait, disait-elle, l'avait ruinée, ce qui n'était pas vrai, comme nous l'avons vu plus haut.

Très appuyée par une grande famille, elle était munie d'un certificat de notoriété signé de sept témoins des plus honorables et homologué par la cour de Paris. Patronnée par la Supérieure de l'Abbaye aux Bois, elle se présenta dans la plus haute société de la capitale, où, grâce à son papier et à ses récits circonstanciés, on l'admit rapidement avec faveur. Bientôt on la présenta à la cour ; le roi et les princes l'accueillirent presque sans contrôle et quoiqu'elle ignorât le lieu de sa naissance et

le nom de sa mère, elle obtint, outre deux pensions, la gérance du bureau de poste de Villejuif et plus tard la concession d'un appartement au château de Versailles.

Cette bonne royaliste était fort pieuse. Avant d'être logée aux frais du roi, elle avait séjourné tout d'abord en qualité de dame pensionnaire à l'Abbaye aux Bois, puis chez les religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve. On l'hébergea aussi pendant quelques mois au couvent de Saint-Maur et enfin chez les Ursulines de Saint-Germain-en-Laye.

Dans ces conditions elle ne pouvait être que bien reçue dans la plus haute société royaliste de Paris. On y fut pour elle plein d'égards ; elle avait tant souffert pour la bonne cause ; et puis c'était une femme d'une solide vertu et d'une rare intelligence ! Cette bonne demoiselle de Langes, comme on l'appelait partout, comptait alors des amitiés illustres ; ses correspondants habituels sont le duc de Luynes, Mme de Polignac, la maréchale Macdonald, la duchesse de La Rochefoucauld, qui l'inscrit même sur son testament. Et n'allez pas croire qu'elle s'attire la protection de ces hauts personnages à force de supplications et de quémanderies ; non pas, elle a le verbe haut et le ton insolent : dans chacune des lettres qu'elle reçoit, on s'accuse d'avoir pu, sans le vouloir, froisser sa susceptibilité, quoiqu'elle fut elle-même pleine d'aigreur et ne pardonnant pas le moindre manque d'égards.

C'était une enfant gâtée et on lui passait tout en considération de ses mérites et des souffrances de son long exil. Ses amis ne lui reprochaient qu'un défaut, une sorte de manie ambulatoire la poussait à déménager continuellement. On la voit constamment changer de domicile.

Enfin, elle paraît fixée au château de Versailles.

En 1824, le roi lui concède un joli appartement donnant sur la cour de marbre. Mais en 1832, les travaux entrepris par le roi Louis-Philippe pour transformer et restaurer le château de Louis XIV, la privent de son appartement ; elle revient alors à Paris et sa vie de vagabondage recommence pour ne plus finir jusqu'à sa mort.

Malgré tous les égards, toutes les attentions dont on l'entourait, elle ne paraissait pas heureuse. On la plaignait. Tout le monde la croyait pauvre et on l'accablait de cadeaux ; ce qu'elle acceptait le plus, c'était des objets de toilette et des robes qu'elle arrangeait elle-même à sa taille sans avoir recours à une couturière. Pas une femme ne put se vanter d'avoir jamais assisté à sa toilette.

Tout cela était nécessaire et voulu, on le comprit à sa mort. Il fallait bien qu'on la crut pauvre, pour qu'elle put expliquer pourquoi elle ne voulut jamais se faire habiller chez une modiste, ni risquer l'essayage d'une robe. Elle n'était donc vêtue que de la défroque de ses amies : d'où le grand nombre de jupes de soie découvertes dans son taudis.

Personne de ses illustres connaissances ne s'en étonnait. « Elle est, disait-on dans les salons, bien originale, » cette bonne Savalette de Langes, mais aussi quelle vie » de charité et d'abnégation ! »

Elle se mettait en quatre pour justifier cette admiration. Elle écrivait beaucoup, d'une grande écriture molle et presque illisible, ce dont tous ses correspondants se plaignaient. Elle s'ingéniait à rendre service, plaçait des bonnes, procurait même de l'argent aux personnes dans l'embarras ; tout cela avec oubli d'elle-même, un dévoue-

ment dont on lui témoignait beaucoup de reconnaissance.

Une dame d'un grand nom ne lui écrivait jamais que : « *Mon cher ange.* » Elle avait les meilleures places dans les plus brillants salons.

Elle jouait du reste son rôle avec une habileté et une prudence qui ne se démentirent jamais. Pas une faiblesse, pas une imprudence. Toute sa conduite était d'une respectabilité parfaite ; elle n'était pas sans crédit d'ailleurs, et bien que très légitimiste, ce dont elle se targuait fort, elle avait trouvé le moyen d'intéresser à son sort la reine Amélie ; plus tard même, elle paraît avoir des relations d'amitié avec le prince Louis Bonaparte, qui devait être un jour l'empereur Napoléon III.

Mais au fond, malgré toute son habileté, quelle existence périlleuse ! Elle fut deux fois en grand danger et par sa faute.

Il semble en effet que, malgré toute cette prudence, malgré toute cette circonspection, elle se plaisait souvent par je ne sais quel dilettantisme, à exagérer elle-même les difficultés de son rôle, ayant l'air de se complaire à provoquer les situations scabreuses qu'elle aurait dû précisément s'ingénier à éviter.

De là l'origine des aventures matrimoniales qui méritent d'être racontées, et dans l'une desquelles, la dernière, elle se lança avec une audace vraiment extravagante. Les voici :

Elle aimait, aux approches de 1830, raconter sa jeunesse et ses souvenirs d'exil. Elle parla plusieurs fois d'une passion qu'elle aurait inspirée en l'an XII (1804). C'était

du reste peut-être vrai à en croire le billet d'un amoureux trouvé dans ses papiers après sa mort et portant cette date.

L'inconnu était donc déjà devenu pour le monde Mlle Savalette de Langes au commencement de l'Empire, âgée alors seulement de dix-huit ans, s'il faut en croire l'acte de notoriété qui fixait sa naissance.

Ce récit frappa ses auditeurs. Touchés de son isolement, des tristes jours que lui réservait la vieillesse, des amis voulurent la marier.

Elle dut rompre deux mariages vers lesquels on cherchait à l'entraîner; car elle fut demandée successivement par un fonctionnaire de l'Assistance publique et par un chef de bataillon d'infanterie nommé de Lacipière, dont on a retrouvé toute la correspondance.

Elle est affolante et tragique à la fois cette correspondance, et le malheureux officier paraît s'être tué de désespoir, après seize années de fiançailles, de ruptures, de raccommodements, de supplications.

C'est tout un roman! Il faut lire ces lettres stupéfiantes, dans lesquelles son habileté quasi féminine se joue de la passion incompréhensible qu'elle a su inspirer. Il y en a de toutes sortes, de tendres, de glaciales, de menaçantes! Jamais chat ne tortura une souris captive dans ses griffes avec plus de férocité que la fausse Jenny ne tortura son malheureux prétendant.

C'est en 1823 qu'on présenta cet officier à l'austère de Langes; elle lui fit bon accueil; petit à petit une certaine intimité s'établit entre eux; ils s'écrivirent; leurs premières lettres sont de cette date et simplement affectueuses. Lacipière raconte à son amie ses petites misères;

il était sans fortune, il avait même des embarras d'argent : Savalette lui offre, lui impose même un prêt de 800 francs Cette somme va devenir le pivot de toute l'intrigue, intrigue incompréhensible et dont on ne perçoit pas le but.

Mais l'officier a bien d'autres dettes, il finit par les avouer. Savalette lui propose alors de devenir sa seule créancière et lui offre de tout payer s'il consent à l'épouser. Lacipière veut bien qu'on paye ses dettes, mais avant le mariage, d'où discussions, reproches, brouilles, etc... Qu'on en juge par les extraits suivants : de 1830 : « La » promesse que vous m'avez faite de m'aider à payer » mes créanciers dans les premiers jours de cette semaine » vous a définitivement gagné mon cœur. »

Le 6 décembre 1831, la note change : « Et quoi ! après » avoir annoncé à une partie de mes créanciers qu'ils » seraient payés dans le courant de la semaine, revenant » sur vos promesses, vous m'annoncez que vous ne pou- » vez plus faire de nouvelles avances, etc..... »

Son mécontentement éclate mais il n'en persiste pas moins dans l'idée d'épouser sa Jenny.

Le 16 décembre 1831, la réconciliation est complète.

« Le temps, émet l'officier, n'a pu rien sur le senti- » ment que j'ai pour vous et que vous m'avez inspiré » depuis plusieurs années. »

Le 2 février 1832, le mariage n'a pas encore eu lieu, Lacipière s'impatiente : « Permettez-moi de vous dire » qu'il est de toute impossibilité de continuer mes rela- » tions avec vous, car elles me deviennent de plus en » plus insupportables : non seulement vous vous plaisez » à m'accabler de reproches, de menaces et d'injures,

» mais vous faites tous vos efforts pour m'avilir. Malgré
» tout je suis prêt à faire tout ce que vous exigerez de
» moi : de vous seule dépend notre union, car ma mère
» ne s'y oppose pas, si vous voulez me donner sur le
» champ de quoi payer mes créanciers du régiment. »

Jusqu'en 1839, la correspondance continue avec des alternatives de déclaration d'amour, de ruptures, de réclamations d'argent. Dès que Lacipière cherche à lui échapper, Savalette qui le sait aux abois, lui offre de l'argent qu'il accepte ; dès que touché de ce bon procédé, il parle de l'épouser pour s'acquitter envers elle, elle lui réclame les fonds prêtés et menace de s'adresser au colonel ; et c'est ainsi que pendant seize ans, Savalette s'est acharné contre ce malheureux dont la dernière lettre est ainsi conçue :

Août 1839 : « Je suis résigné à toutes vos persécutions,
» car vous paraissez implacable ! Je pleure tous les jours
» des larmes de sang de vous avoir connue, ah ! maudit
» soit le jour où je vous ai connue ! »

Bientôt après, le malheureux mourut. Dès qu'il fut mort, Savalette « qui se considérait comme sa veuve », disait-elle, réclama à ses proches en termes menaçants, l'argent qu'elle lui avait prêté.

Voilà toutes les aventures, toute la vie que les papiers et les lettres trouvées dans la maison mortuaire du Marché-Neuf de Versailles, permirent de reconstituer, mais il fut impossible alors aux magistrats, aux chercheurs et aux érudits de mettre un nom vrai sur cette étrange figure.

Tout ce qu'on pût affirmer, c'est qu'en dépit des affections qu'elle inspirait à tant de gens, cette bonne Mlle de Langes n'avait ni tendresse, ni vergogne, ni cœur, ni respect humain d'aucune sorte.

Qui, mais qui était-ce ? On ne put rien trouver. Pendant quelques jours, on colporta dans Versailles le bruit de l'identité de Savalette avec Louis XVII.

L'opinion s'y passionna même et cette solution de l'énigme trouva de chauds défenseurs. L'hypothèse était en effet séduisante pour les esprits superficiels. Ce personnage n'avait-il pas sensiblement l'âge du Dauphin ? Comment expliquer sa réception si cordiale aux Tuileries, ses pensions, son logement dans un château royal, ses relations intimes avec les familiers du trône et les princes du sang? Il fallait que ce fut vraiment le fils de Louis XVI.

Cependant cette solution ne supporte pas le moindre examen. Comment admettre que le roi légitime de France, convaincu de son droit, consente à céder sa couronne pour un logement même royal et pour une humble pension de 800 fr.? Comment admettre qu'il s'astreigne en plus, sans aucune utilité, à demeurer habillé en femme, sans jamais un mot de récrimination, de regret, sans aucune allusion à son passé, dans ce palais même où il aurait vécu enfant ?

Ce n'est pas là qu'est la solution du problème. Elle doit être toute autre. Cet homme inquiet, méfiant, soupçonneux, se dérobant sous des habits de femme est hanté de la crainte d'être démasqué, il vit solitaire, il change à chaque instant de logement. Evidemment il a commis un crime, il se cache ; telle est l'impression que la connaissance et l'étude de sa vie imposent à l'esprit.

Peut-on supposer comme on l'a fait quelque temps, qu'après avoir tué pour s'emparer des papiers une fille de l'ancien garde du Trésor Royal, l'assassin s'était vu dans l'obligation de « changer » de sexe pour ne pas perdre le bénéfice de son crime ?

Il n'en est rien. — On sait parfaitement aujourd'hui que le faux Savalette ne possédait en arrivant en France aucun papier de famille, et ce n'est qu'à force de ruses, de mensonges, de faux, dont on peut suivre toute la genèse, que son état civil fut enfin à peu près régulièrement constitué.

Quelle habileté a dû déployer cet aventurier pour arriver à ses fins. Dès 1820, il s'est trouvé sept témoins et non des moindres attestant sur la foi du serment « qu'ils » connaissaient parfaitement Mlle Jenny Savalette de » Langes et qu'ils savaient qu'elle était bien la fille de » M. Charles-Pierre-Paul Savalette de Langes, décédé » depuis fort longtemps. »

Plus tard lorsqu'il fallut, pour la publication de ses bans, exhiber son extrait de baptême, nouvelle difficulté. Savalette exposa qu'elle avait été baptisée extrêmement loin, et comme elle n'était munie d'aucun acte, un certificat signé de la Supérieure de l'Abbaye aux Bois, tint lieu de la pièce absente.

Tout est mystérieux et invraisemblable dans la vie de ce stupéfiant personnage, il marche d'expédients en expédients. Comment tant d'irrégularités, dit M. Le Notre, n'inspirèrent-elles jamais un soupçon ? Pourquoi personne ne s'avisa-t-il, ne fut-ce que par un affectueux intérêt (elle avait tant d'amis bien placés !) de tirer au clair le mystère de sa naissance ? Pourquoi prenant un

nom qui évidemment n'était pas le sien, l'inconnu de Versailles avait-il choisi celui-là ? Comment ce nom lui servit-il de titre aux faveurs des Bourbons, puisqu'il était de notoriété publique que l'ancien garde du Trésor royal avait été, en fin de compte, l'ami et l'hôte du régicide Barère et un fougueux partisan de la Révolution.

La réussite de ces combinaisons si dangereuses dut certainement tenir à des causes que les chercheurs de 1858 ne purent alors découvrir. Cependant, à un moment donné, ils espérèrent bien déchirer le masque qui voilait cet audacieux personnage.

En effet, en fouillant tous les meubles dans leurs coins les plus secrets, on découvrit quelques lignes de son écriture tracées comme à dessein sur un chiffon de papier et semblant vouloir conduire à la solution du problème que sa mort ne manquerait pas de soulever.

C'est une sorte d'imprécation qu'en une heure de remords, Savalette s'adresse à lui-même, les termes en sont violents, orduriers parfois et on y lit des phrases comme celle-ci :

« *Le jour est enfin arrivé où je vais déchirer le voile* » *qui couvre tes affreuses iniquités. Tremble, éternelle* » *pécheresse..... tremble, qu'enfin je ne découvre à ce* » *monde, qui le recherche, l'exécrable monstre qui* » *l'approche.*

» *Ne vois-tu pas que tous ceux qui t'entourent com-* » *mencent à deviner l'énigme de ton hypocrisie ?*

» *Adieu, vieux monstre que tous les démons ont vomi* » *sur la terre.... retourne à Orléans vendre tes fromages* » *et ta salade..... Adieu encore vieille Michel.* »

Que signifiait ce testament plein d'une éloquence sauvage et d'une grandeur sinistre ? Quelle révélation contenait-il ? Comment savoir si dans les dernières années du XVIIIe siècle, quelque jeune maraicher portant le nom de Michel n'avait pas disparu des environs d'Orléans, à la suite d'un crime ?

On chercha dans ce sens et on ne trouva rien.

C'était une fausse piste, laissée par l'inconnu comme nous le verrons bientôt

Quoiqu'il en soit, il n'en résulte pas moins qu'il s'est rencontré au XIXe siècle, en France, en dépit des policiers, des tribunaux, des agents de toute sorte rétribués pour assurer le fonctionnement normal et régulier de l'ordre établi, un homme qui a pu, se faisant passer pour une femme, prendre le nom d'une famille qui n'était pas éteinte, obtenir en cette qualité un certificat de notoriété signé de sept témoins des plus honorables et homologué par la cour de Paris, annoncer les bans de son mariage avec un officier de l'armée ; obtenir trois pensions sur la liste civile de tous les gouvernements, un logement confortable au palais de Versailles, et jouant la misère, amasser une fortune mobilière qu'on peut évaluer à 200,000 francs. Cela dépasse ce que les romanciers ont pu imaginer dans le genre et le fameux Vautrin de Balzac lui-même est un bien petit garçon comparé à l'aventurier qui fut Savalette de Langes.

En résumé, quoiqu'ils aient pu penser de ce coquin, les chercheurs et les érudits des premiers jours ne purent arriver à mettre un nom sur cette énigmatique figure,

ils se fatiguèrent à la longue, on ne s'en occupa plus et pendant bien des années l'aventure de la fausse Jenny Savalette de Langes fut mise au rang de ces singuliers problèmes historiques qui lassent la patience des générations successives.

II

Il était donné à l'infatigable chercheur qu'est M. Le Notre, de reprendre cette étude, de trouver la solution de l'énigme et de fournir à cette histoire mystérieuse les lumières nécessaires pour l'éclaircir.

Guidé par l'examen approfondi des dossiers récoltés partout où il était possible, conduit par son flair, par des recherches intelligentes, par des visites essentielles, il connut un jour toute la vérité ; mais il comprit que chevauchant sur la frontière qui sépare l'histoire de l'indiscrétion, il ne pouvait sans manquer au respect dû aux malheurs et à l'honneur des familles conter toute sa découverte. Il eut bien soin de jeter un voile sur les noms que ses études et ses démarches lui avaient livrées, en ne désignant que par des initiales ou des noms étrangers, la plupart des acteurs de ce drame. Ceux qui savent tout et il y en a, ajoute-t-il, seront seuls juges de l'authenticité du récit, les autres devront le croire de confiance.

Et tout d'abord, il y avait eu confusion entre deux Savalette différents, ce qui avait égaré les recherches provoquées dès la première heure par la mort de l'homme-femme.

En effet, en 1792 vivait également à Paris, un autre Savalette de Langes, frère ou cousin du banquier du Trésor Royal, dont nous nous sommes occupés plus haut. Ce Savalette avait une existence aussi retirée que celle de son parent était bruyante. On l'ignorait. Veuf, il se consacrait entièrement à l'éducation de sa fille unique Jenny, âgée alors de douze à quatorze ans.

Les débuts de la Révolution l'effrayèrent. Rien ne le retenait à Paris, et à l'égal de tous ceux qu'un nom à tournure nobiliaire désignait aux rancunes de la féroce populace, il ne s'y trouvait pas en sûreté. Il résolut de laisser passer le gros de l'orage révolutionnaire et il se retira avec sa fillette à Versailles, en attendant des temps plus calmes Mais Versailles n'était pas moins agité que Paris, et après quelques semaines de séjour, M. Savalette pris de peur résolut de se réfugier en Bretagne, d'où l'on pourrait, si la prudence l'exigeait, passer facilement en Angleterre.

Le père et la fille se mirent en route à petites journées. A l'une de leurs premières étapes, qui devaient être Orléans, ils séjournèrent quelques jours à l'auberge. Ils y rencontrèrent un jeune homme de manières élégantes, d'esprit vif, d'agréable figure, cherchant fortune et très désireux d'aventures lucratives. Ils causèrent et se lièrent quelque peu avec lui. Nous l'appellerons Kerfruct pour la facilité du récit.

Mais ni ce nom, ni son initiale ne répondent au nom et à l'initiale authentiques ou empruntés sous lesquels notre aventurier s'était présenté à M. de Langes et à sa fille.

A Orléans, Savalette était très embarrassé, il ne savait

de quel côté se diriger et vers quel port fuir de préférence. Voyant ces hésitations, Kerfruct se proposa de les guider, se vantant de connaître à fond la Bretagne, dont il était, disait-il, originaire, et se faisait fort de conduire les fugitifs sans malencontre jusqu'à Saint-Malo et de là, si besoin était, aux îles anglaises. Savalette, séduit et convaincu par l'amabilité et les propositions de Kerfruct, accepta avec reconnaissance et l'on se mit en route.

En quelques jours, on atteignit la côte : sur tout le parcours, Kerfruct avait adroitement aplani les difficultés résultant de l'absence de passeports et de la surveillance que certaines municipalités exerçaient sur les voyageurs.

Son habileté à se tirer des mauvais pas, son aplomb, sa faconde même inspirèrent la confiance la plus grande à Savalette dont la pusillanimité s'accommodait fort d'un compagnon si déluré.

Saint-Malo était encombré de gens cherchant à fuir la tempête et à mettre la mer entre eux et les fureurs de la guillotine. Nobles bretons, prêtres réfractaires, bourgeois effrayés encombraient les rues étroites de la ville de Duguay-Trouin, cherchant tous une occasion et un navire pour gagner l'Angleterre.

Parmi cette foule se trouvait conduite par un vieux domestique de sa famille, nommé Robin, une jeune et toute charmante enfant, d'une rare beauté, Mlle Jeanne-Françoise de T. C., appartenant à une des familles les plus nobles et les plus titrées de la Bretagne.

Le marquis de T. C., père de cette jeune fille, sachant la formidable insurrection qui se préparait dans l'Ouest, et redoutant pour les siens les effroyables malheurs qu'il prévoyait, avait pris la résolution d'émigrer ; mais retenu

à son château par la santé de sa femme, qui était sur le point d'être mère, il avait ordonné à Robin de prendre les devants, en compagnie de Jeanne-Françoise et d'aller s'établir à Plymouth où il viendrait les rejoindre, avec la marquise, dès que la santé de celle-ci lui permettrait de prendre la mer.

Le hasard réunit au même hôtel Jeanne-Françoise de T. C., Jenny Savalette de Langes et leurs compagnons. Les deux jeunes filles étaient du même âge, elles firent vite connaissance, se plurent et se lièrent intimement.

Pendant ce temps, Kerfruct faisait de plus en plus l'empressé, il offrait ses services à Robin, déclarait que lui aussi il était décidé à fuir la France rendue inhabitable par les excès révolutionnaires. Il se chargea même de préparer le passage de la petite caravane, et dans ce but il parcourait sans cesse les quais et le port.

Enfin il s'aboucha avec le patron d'un navire étranger, qui moyennant un bon prix payé d'avance, s'engagea à les conduire tous à Plymouth.

Savalette et sa fille, Jeanne-Françoise et Robin s'embarquèrent donc ensemble sur ce bateau, ainsi que Kerfruct qui s'était institué le majordome de la petite troupe.

Pendant deux longs jours, on navigua sans apercevoir la côte anglaise, l'inquiétude gagna les passagers ; ils interrogèrent avec anxiété le patron, allemand farouche et taciturne, sur les causes d'une pareille lenteur.

Celui-ci, après bien des hésitations, avoua alors qu'il lui était impossible, pour des raisons qu'il exposa, d'atterrir en Angleterre ; son port d'attache était Hambourg, et c'est vers Hambourg qu'il faisait voile ; il assurait,

d'ailleurs, que ses passagers trouveraient là mainte occasion de gagner Plymouth.

M. de Savalette, que rien n'attirait en Angleterre, prit facilement son parti de ce retard forcé, Kerfruct parut furieux, il jura qu'il déposerait, en arrivant à Hambourg, une plainte au conseil de la Hanse, cependant il fléchit devant les raisonnements de l'Allemand et il finit par se résigner à son tour.

Robin seul, épouvanté de la responsabilité qu'il encourait, terrifié à l'idée qu'en arrivant à Plymouth, M. et Mme de T. C. n'y trouveraient pas leur fille, voulut obliger le capitaine à tenir les engagements promis. De là, conflit et dispute, une explication des plus vives s'en suivit ; le vieux Breton révolté fut pris d'un accès de rage, qui dégénéra en fièvre chaude.

A peine fut-on débarqué qu'il dut s'aliter, trois jours plus tard il mourait dans une auberge d'Altoua.

Cette mort désespéra Jeanne-Françoise de T. C. La malheureuse enfant restait seule presque sans ressources personnelles avec Kerfruct, Savalette et Jenny.

Savalette la traita comme une fille. La ville de Hambourg lui plaisait. Il résolut de s'y établir en attendant des temps plus propices. Kerfruct fut chargé de faire connaître la situation à M. et à Mme de T. C. et de leur indiquer le lieu où était leur fille

Comment remplit-il sa mission ? On l'ignore, mais soit que les parents de Jeanne-Françoise eussent déjà quitté leur château, soit que la lettre ne parvint pas en Bretagne, où pour toute autre cause, on obtint d'eux aucune réponse.

La jeune fille dut se résigner à vivre avec les compa-

gnons que le hasard lui avait donnés. Elle parut bientôt accepter assez facilement sa nouvelle destinée ; du reste, dès qu'elle paraissait se tourmenter, Kerfruct la rassurait en lui affirmant que ce n'étaient que quelques mauvais jours à passer dans l'exil, la tourmente allait bientôt finir, et ils ne tarderaient pas à rentrer en France. C'était l'illusion commune à tous les émigrés dont Hambourg regorgeait et qui s'attendaient chaque matin, en ouvrant les gazettes, à apprendre que la Révolution était terminée.

Mais, loin de se terminer, la Révolution était de plus en plus triomphante. Les temps passaient, les ressources de M. Savalette s'épuisaient d'autant plus vite que la vie commune avec Kerfruct et Jeanne-Françoise, dont il supportait seul les frais, lui imposait un surcroît de dépensés qu'il n'avait pas prévu.

On sait combien à cette époque devint tragique la situation des émigrés français, principalement de ceux réfugiés dans l'Allemagne du Nord. Leur nationalité était antipathique aux habitants, leur légèreté, leurs mœurs déplaisaient, on les traitait souvent en vagabonds méprisables : d'autre part la loi française leur fermait à tout jamais les portes de leur patrie et les déclarait déchus de tous leurs droits.

Après avoir vécu d'abord assez largement, Savalette et ses compagnons connurent d'affreuses misères : ils durent habiter pêle-mêle une sorte de cave, sombre et humide, sans meubles, sans lit, presque sans nourriture. Ils couchaient sur des chiffons entassés et ils manquaient de linge et de vêtements. Ils avaient dû, pour vivre, vendre leurs bijoux, leurs montres et même une partie de leurs effets.

Pour comble de malheur, une épidémie se déclara : M. Savalette, atteint d'une fièvre putride, mourut, faute de soins, après quelques jours de maladie. Les deux jeunes filles elles-mêmes, seules désormais avec Kerfruct, furent atteintes par le même mal. Mlle Savalette de Langes, hantée par le souvenir des sommes énormes que son parent, le garde du Trésor royal avait prêtées au comte d'Artois, s'indignait de l'ingratitude des pères de Louis XVI, auxquels son père s'était adressé maintes fois sans pouvoir obtenir un subside.

Sur le conseil de Kerfruct, rassemblant ce qui lui restait de forces, elle écrivit aux princes, leur peignit son dénuement et l'horreur de sa situation ; elle implora d'eux un secours d'argent, mais la lettre resta sans réponse ; une seconde requête n'eût pas meilleur succès et la pauvre orpheline mourut à son tour, ne cessant de répéter dans son délire à son amie Jeanne-Françoise : « N'oublie jamais que le comte d'Artois m'a laissée périr » de misère et qu'il doit sept millions à ma famille ! »

Par un vrai miracle, Jeanne-Françoise ne succomba pas à la maladie ; malgré sa misère et le manque absolu de soins, elle guérit et se rétablit peu à peu. Mais elle restait absolument sans ressources.

Cependant il fallait vivre ! Kerfruct était un homme d'expédients, fort peu gêné par les scrupules. Il résolut d'exploiter de son mieux la situation. Il pensa d'abord qu'il lui serait facile, bien que Jenny n'existât plus, de recouvrer en son nom tout ou partie des sommes dues par le comte d'Artois aux Savalette.

Dans ce but, il se substitua à Jenny, et il écrivit dans toutes les directions force lettres signées du nom de la

jeune fille, et en adressant ces lettres aux princes, il eut bien soin de se présenter, non pas seulement comme une parente, mais comme la fille elle-même de l'ancien garde du Trésor royale. Ses démarches furent infructueuses et la misère de ce malheureux couple devint encore plus profonde.

Mlle de T. C. n'avait rien su de toutes ces tentatives. Elle succombait sous le poids du chagrin et des privations. Elle se trouvait loin de tous les siens, sans autre protecteur que Kerfruct. Ce dernier abusant bientôt du désespoir et de l'accablement de la jeune fille, lui imposa brutalement pour vivre l'existence la plus honteuse et la plus épouvantable. Vainement elle chercha à secouer son odieuse chaîne. Une main de fer la rendait esclave. Désespérée, consciente de sa chute et de sa déchéance, elle se prenait à trembler en songeant au désespoir de son père s'il venait à connaître à quel degré d'abjection elle était réduite. Tombée si bas, elle dont le nom était un des plus beaux de l'armorial breton !

Comment échapper ? Comment fuir ? La Révolution s'éternisait. Le Directoire avait succédé à la Convention et la situation des émigrés ne s'améliorait pas. Mlle de T. C. en était arrivée à perdre tout espoir de retour et à désirer mourir au plus vite loin de cette Bretagne si chère afin qu'ignorant toujours sa honte, ses parents n'entendissent jamais plus prononcer son nom.

Le coup d'Etat de Brumaire vint tout changer ; la France se rouvrit aux exilés. Les relations se renouèrent rapidement entre les émigrés et la France ; on respira,

on se reconnut, on put échanger des nouvelles. La famille de T. C., qui n'avait pas quitté la Bretagne s'inquiéta, prit des informations; elle apprit bientôt que Jeanne-Françoise était à Hambourg. Une parente qui voyageait en Allemagne se chargea de ramener à la maison paternelle la jeune fille, dont le nom, après quelques démarches, venait d'être rayé de la liste des émigrés.

Kerfruct connaissant ces recherches crut prudent de disparaître ; Jeanne-Françoise était seule quand Mme de X... l'enleva à Hambourg pour la ramener en Bretagne. Interrogée, elle raconta à ses parents sa longue vie de privations et de misères en évitant avec soin de parler des hontes des derniers jours. Mais, elle se condamna elle-même à expier sa faute involontaire dans la solitude et dans la retraite, se vouant entièrement à la charité et à la prière.

Cependant les années s'écoulèrent, le cauchemar s'effaça petit à petit. La paix et le bonheur lui rendirent toute sa beauté et toute sa grâce ; son temps d'émigration et de misère lui parut enfin si bien condamné à l'éternel oubli que, cédant aux prières de sa famille, craignant peut-être que son obstination à s'isoler n'éveillât quelque soupçon, elle consentit à se marier. Elle épousa en 1810, le comte de S. R., d'une des plus grandes familles du noble faubourg.

La nouvelle comtesse de S. R. était citée comme un modèle achevé de toutes les vertus. Ce qu'on savait de ses malheurs passés, sa piété, l'espèce de résignation inquiète qu'elle apportait à la pratique de la vie, sa haute situation de fortune lui attirait d'unanimes hommages : elle consacrait la plus grande part de son temps

aux œuvres charitables, s'intéressant particulièrement aux filles repenties et son renom de sainteté grandissait chaque jour.

L'empire tomba ; les Bourbons revinreut et la résurrection de l'ancienne France accrut encore la situation de Mme de S R. Elle comptait parmi les assidus de la petite cour ultra-blanche du pavillon de Marsan et son intimité avec la duchesse d'Angoulême la classait parmi les hautes personnalités de la société royaliste de Paris, où elle habitait avec son mari et une partie de sa famille, un vaste hôtel situé (rue de la P...) dans le quartier du Marais.

Un jour, c'était à la fin de 1815, on avertit la comtesse qu'une femme, d'extérieur modeste, demandait à lui parler en particulier. L'hôtel de S. R. était largement ouvert aux malheureux, il soulageait bien des misères secrètes, aussi personne ne s'étonna de cette visite, et la comtesse donna immédiatement l'ordre d'introduire l'étrangère.

Elle vit entrer dans son salon une femme « grande et » sèche, portant un tour de cheveux et des brides de » chapeau très garnies » qui dissimulaient les contours du visage.

L'inconnue se présenta humblement, mais dès qu'elle fut seule avec Mme de S.-R., elle leva son voile. — « Ne » me reconnais-tu pas ? dit-elle. »

Mme de S. R., épouvantée, balbutia. Son mauvais rêve renaissait. Tout son horrible passé se dressait vivant devant elle. Kerfruct était là présent, Kerfruct travesti

en femme, ayant transformé son allure, son maintien et jusqu'à sa voix, devenue « aigrelette et cassée », Kerfruct méconnaissable pour tout autre..... Tout de suite il posa son rôle.

« Je suis, dit-il, ta vieille amie d'émigration, Jenny » Savalette de Langes..... Te rappelles-tu ? »

Si Mme de S. R. eut eu la force de répondre, elle eut répliqué que Jenny était morte dans ses bras, il y avait quinze ans déjà ; mais elle restait muette de stupeur à la vue du spectre de ses années honteuses et se sentait devenir folle d'angoisse à la pensée des menaces sous-entendues dans les mots que son ancien protecteur venait de prononcer.

Kerfruct voyant son silence, lui exposa tranquillement toute sa combinaison. Depuis que Jeanne-Françoise l'avait quitté à Hambourg, il avait connu bien des revers et traversé des jours horribles. Dans ses souffrances sa pensée allait souvent vers la jeune fille à laquelle il avait cru jadis son sort lié pour la vie ; il était rentré en France et il s'était fixé à Paris dans l'espoir de la rencontrer.

Il la retrouvait enfin, riche, heureuse, entourée de considération et d'honneur. Elle devait l'aider ; trop de souvenirs les liaient l'un à l'autre pour qu'elle refusât. Et que demandait-il ? Peu de choses auprès de ce qu'il pouvait exiger.

Il savait pertinemment que la famille Savalette de Langes était presque éteinte. Survivaient seuls quelques parents éloignés ou qui n'avaient aucun titre à la succession de l'ancien garde du Trésor Royal, il avait donc imaginé de se présenter aux princes, comme étant la

descendante directe de leur créancier. Le succès était certain si une personne autorisée et *bien en cour* comme l'était Mme de S. R. consentait à attester son identité et à l'appuyer de son influence.

Du reste, il n'avait rien à ménager et au besoin il parlerait et, en cas de refus, il n'hésiterait pas à faire naître un épouvantable scandale, qui pouvait lui devenir des plus lucratifs.

La malheureuse femme se sentit perdue : elle courba le front, et pour sauver l'honneur du nom qu'elle portait, elle promit !

C'était horrible ; de ce jour commença pour l'infortunée comtesse un supplice dont chaque heure avivait la cruauté : elle était désormais condamnée à voir toujours rôder autour d'elle le fantôme de ce passé sinistre qu'elle avait cru mort depuis tant d'années. Ce passé, si soigneusement caché à tous, se redressait vivant à ses côtés, il prenait corps jusque chez elle et se mêlait à sa vie.

Son existence devait être désormais un mensonge de tous les instants. Il lui fallait refouler ses larmes, cacher ses douleurs, tromper tous ceux qu'elle aimait. Elle dut leur présenter en souriant l'odieux personnage, vanter ses vertus, le recommander, faire valoir ses titres à la reconnaissance et à l'affection des siens, tremblant sans cesse qu'un hasard fatal vint dévoiler l'imposture dont elle se rendait complice.

L'intrus paraissait plus calme et moins troublé ; il jouait son rôle avec une habileté déconcertante. Il avait pris de la femme les allures, les manières, la tournure et aussi les habitudes et les occupations : il façonnait, non sans

art, des bonnets de dentelle et des menus ouvrages de broderie ; il parlait savamment cuisine et ses recettes d'entremets étaient très demandées.

Chaque jour, il courait les bureaux de placement, cherchant des bonnes, procurant, aux personnes pieuses de ses relations, des servantes sûres qu'il dressait au service. Il s'était instruit de généalogie et il parlait en personne experte « des tenants et aboutissants des familles nobles » chez qui il fréquentait. » Même il n'était pas exempt d'un peu de coquetterie décente et nous connaissons l'histoire de ses mariages manqués.

L'entourage de Mme de S. R. traitait Savalette de Langes en parente quelque peu susceptible mais pleine d'indulgence. Comme son visage piquait un peu, les enfants l'appelaient *Tante Barbe*. Elle supportait patiemment toutes les petites avanies qu'on ne lui ménageait pas.

Cependant, grâce au crédit de Mme de S. R., Mlle Savalette obtint successivement, outre une attestation officielle d'identité, les pensions et toutes les faveurs dont nous avons déjà parlé. Elle avait même eu accès auprès du comte d'Artois, auquel elle n'avait pas manqué de rappeler les services qu'avaient jadis rendus « ses ancêtres. » Chacun s'ingéniait, d'ailleurs, à venir en aide à cette bonne royaliste « qui avait été si malheureuse » et que chaperonnait la sainte Madame de S. R.

Et l'aventurier soutint à merveille ce rôle sans une faute, sans une défaillance pendant des années ; années de torture pour la malheureuse comtesse forcée de trafiquer ainsi de sa considération, de sa noblesse, de la situation élevée de son mari ! Elle se trouvait en présence de ce dramatique dilemne : Révéler le secret qui

l'étouffait et sacrifier par cette révélation l'honneur et le repos de tous les siens, ou se dégrader elle-même, à ses propres yeux, en secondant par son silence le misérable qui l'exploitait avec un si audacieux cynisme.

Il paraît vraisemblable qu'au bout d'un certain temps ce supplice se trouva au-dessus de ses forces. Epuisée, n'en pouvant plus, elle dut prendre le parti de révéler son martyre, soit à un ami sûr et influent dans la famille, soit peut-être même à son mari qui l'aimait tendrement et connaissait toutes ses vertus.

Bien des faits le font croire : un jour vint, en effet, où les façons d'agir de la famille de S. R. à l'égard de Mlle Savalette se modifièrent très sensiblement. L'accueil devient glacial, on l'élimine discrètement, on l'évite, on a fuit. Peu à peu les portes se ferment ; les lettres qu'on lui adresse deviennent de plus en plus brèves et sèches. Il semble qu'il est démasqué, qu'on ne le craint plus.

On ne le livre pas à la justice, c'eut été rendre public le scandale, mais on le repousse de tous côtés, il est désarmé par la complicité tacite de l'entourage de sa victime.

Ce pacte de silence et de dévouement conclu pour sauver l'honneur de la noble femme est, fait remarquer M. Le Notre, une chose quasi sublime, qui montre à quel point elle était aimée ! Savalette sent qu'il n'est plus de force, à son tour il tremble. Et c'est alors que commence pour lui cette existence d'inquiétudes continuelles, de déménagements hâtifs qui signalent surtout les dernières années de sa vie.

De guerre lasse, il quitte Paris, il se terre à Versailles, il ne voit plus personne.

Quand il meurt, quand l'attestation des médecins révèle son véritable sexe, quand arrive à l'hôtel de S. R. la dépêche de M. de B... annonçant l'effarante nouvelle : « *Langes était un homme* », nul ne s'émeut, personne ne réclame une enquête, tous s'obstinent à se taire par respect pour Mme de S. R., qui avait tant et si injustement souffert.

Le secret était bien gardé, et c'est en vain, comme nous l'avons vu, que la curiosité publique s'épuisa à le pénétrer.

Quant à la comtesse, elle put finir tranquillement sa vie dans les bonnes œuvres, entourée de la vénération et du respect de tous.

Y a-t-il beaucoup de romans inventés plus poignants, plus dramatiques, plus étranges que cette histoire réelle? J'en doute. Et pourtant ! combien peut-être d'analogues se passent encore maintenant autour de nous que devinent seules les observations du génie et que le plus souvent laisse inaperçus et ignorés l'indifférence des spectateurs inattentifs.

A. DE LORME.

Janvier 1904.

Notes d'Archéologie

En entendant parler de découverte dans nos campagnes de choses pouvant intéresser l'archéologie, j'ai parfois demandé si on en avait fait part à quelqu'un de compétent et presque toujours on m'a répondu que non. Dernièrement encore, m'entretenant avec un propriétaire des environs, de substructions remarquées sur ses terres, je m'attirais cette réponse : Ah ! vous dites d'en aviser la Société d'archéologie ? mais j'ai bien d'autres choses à faire – puis réellement, cela vaut-il bien la peine, c'est si peu de choses ! Ce n'est pas tout à fait mon avis : en pareille matière la valeur intrinsèque est secondaire et ce qui ne dit rien au vulgaire peut offrir de l'intérêt à l'érudit. En tous cas, celui qui s'intéresse à l'archéologie doit se faire un devoir de signaler à qui de droit les faits isolés qu'il peut connaître, car ces faits sont les matériaux où puise l'histoire.

C'est en m'inspirant de ce principe, que je prends la liberté de vous présenter les quelques notes qui suivent, et si vous n'y trouvez rien à retenir, je vous prie d'agréer toutes mes excuses.

CORAY. — Dans la commune de Coray, canton de Châteauneuf-du-Faou, à l'endroit dit *Croas-ar-Bleun* (Croix-aux-Fleurs), existait autrefois une croix que l'administration des ponts et chaussées fit déplacer pour une rectification de la route. En nivelant la terre sous cette croix, on mit à découvert trois crânes humains

dont personne ne put expliquer la provenance. Cette découverte a, selon moi, son importance ; elle tendrait à faire penser que bon nombre de nos anciennes croix sont comme les *lec'hs* l'indice de sépultures des premiers âges du christianisme. Coray est une localité fort ancienne, il en est question dans le cartulaire de Landévénec sous le nom de Vicaria Choroe, à propos de l'établissement en ce lieu de saint Razian qui évangélisa le pays environnant.

Si j'ajoute que cette croix était en bordure d'une voie romaine allant de Locmaria (ancienne Aquilonia) vers le centre du pays, mon assertion ne surprendra personne.

CROZON. — En 1865, découverte au village de *Lesquiffinec* entre le bourg et les grottes, dans un coin de courtil resté en friche, d'une caissette en fer qui, se pulvérisant sous le choc de la pioche, laissa échapper une quantité de médailles romaines, en argent et en bronze, qui furent vendues à un bijoutier de la Grand'Rue, à Brest.

En 1868, découverte au village de Perros, sur la rive droite du ruisseau de Kerloc'h, d'un certain nombre de médailles romaines en argent renfermées dans un pot en terre et qui, comme les précédentes, furent pour la plupart vendues à des horlogers de Brest.

M. Le Menn, en ce moment juge de paix à Crozon, réussit cependant à s'en procurer cinq qu'il m'a laissées et dont voici les inscriptions :

1. TRAJAN. — Face : Imp., Caes, Nerva, Trajan, aug., germ. *(tête laurée).*

(98 à 117). — R. : Pont, Max, Treot, cos. II. — *(Au milieu une déesse adossée à un trophée).*

2. VÉRUS. — Face : Divus Verus.
(Collègue et frère adoptif de Marc Aurèle, 161 à 169). — R. : Consecratio. — *(Aigle debout, déployant les ailes).*

3. SABINE. — Face : Sabina Augusta Hadriani aug. p. p. *(tête laurée).*
(117 à 138). — R. : Concordia auc. — *(Déesse assise tenant une couronne dans la main droite).*

TRAJAN — Face : Αγρι. Λιχ. Λχ. ρ. τρασαωο c. c. c. BτΓPM.
(Inscription grecque). — R. : ΔHMKE υπατ B. *(avec deux lyres).*

4. DOMITIEN. — Face : Caès, Domit., Aug., germ., P. M. TRE. XI. *(tête laurée).*
(81 à 96). — R. : Imp. XXI., cos., XVI., cens., P. P. P. *(Déesse debout, tenant de la main gauche une lance et de la droite une palme).*

Les quatre premières ont été déposées par moi au musée de la ville, la cinquième est encore en ma possession.

Entre la pointe de *Losmarc'h* et *Rostudel* s'étendent de vastes dunes dont les plus remarquables sont comprises entre les villages de *La Palue*, *Lesteven, Rosinec* et la pointe de *Kerdra* ou *Kerdreux*.

Vers 1854, après une forte bourrasque de vent d'ouest qui souleva le sable des dunes et le rejeta au loin sur les terres cultivées, on trouva sur le nouveau sol une quantité prodigieuse d'ossements humains. Une fosse fut mise à jour qui contenait, dit-on, plus de deux mille squelettes d'adultes et un squelette d'enfant enfermé dans une chasse en fer. Pour prévenir de nouveaux

désastres, l'administration des eaux et forêts fut chargée de faire en cet endroit des plantations de tamaris et d'essences résineuses qui fixèrent les sables et transformèrent ce désert en une verdoyante oasis.

En 1870, époque à laquelle je m'y rendis la première fois, voici ce qui frappa mes regards :

Au nord-est, à la limite des plantations, des amas d'ossements d'animaux, bœufs et moutons principalement, dont les têtes étaient facilement reconnaissables aux vestiges des cornes.

Au milieu, dans la partie dominant le vallon, en face du grand menhir de Lostmarc'h, une petite éminence au sommet de laquelle une série de pierres grosses comme de forts pavés formaient un cercle de trois à quatre mètres de diamètre ; de celui-ci partaient des rayons également marqués par des pierres et dans chaque intervalle se trouvait une sépulture. En grattant légèrement le sable, on découvrait immédiatement chaque squelette. Au dire du garde de l'administration, le sieur Talagroas, qui avait eu occasion de creuser le sol en cet endroit pour différents travaux, chaque loge contenait trois squelettes superposés, séparés simplement par quelques centimètres de sable.

Les alentours de ce tertre sur un rayon d'une centaine de mètres étaient absolument jonchés d'ossements humains.

A l'ouest, à l'abri d'une crête de sable, une série de trous de 0^m 50 de profondeur sur 1 mètre ou 1^m 50 de largeur ; tout autour, des pierres disposées comme pour des assises et à côté et en arrière de celles-ci des amoncellements de coquillages, huîtres énormes, moules et

surtout patelles ; au fond de chaque trou des résidus de cendre et de charbon avec des débris de poterie grise parsemée de grains de quartz et de mica.

Non loin de là, des fragments de vase en terre grise ayant contenu des ossements calcinés gisaient à côté d'une tête de bélier en pierre rouge brique, de grandeur naturelle, semblable à celle qui figure au trophée d'armes représenté dans l'histoire romaine de Duruy. Cette tête de bélier avait été découverte sous une pierre plate par le gardien des plantations ; elle était enfermée dans un plat profond en terre rouge. Il la conservait, disait-il, pour quelqu'un de Crozon qui devait l'envoyer au musée de Quimper, mais je ne l'y ai pas retrouvée. Il en est de même d'une petite statuette en bronze découverte au même endroit et de quelques médailles.

Au milieu de l'enclos établi par les eaux et forêts, le long d'un pan de mur revêtu de ciment, je découvrais quelques clous en fer à large tête de quarante centimètres de long. A, semblables à ceux que l'on voit au musée archéologique de Nantes et qui proviennent d'un établissement gallo-romain de la région. A côté, je relevais un petit anneau en fer C et quelques morceaux de poterie samienne E, H, K, ornés d'oves et d'un acrobate tendant la jambe gauche. Enfin, j'obtins du garde deux petites médailles en bronze. L'une (n° 6) d'une fort jolie patine présente à l'avers une figure de femme avec l'inscription Helena Augusta et au revers une déesse debout tenant une palme de la main droite avec la devise : *Securitus* et un mot illisible. L'autre (n° 7) est de l'empereur Posthume qui régna de 259 à 268 ; elle est bien conservée et porte à l'avers l'inscription suivante en caractères très

distincts : *imp. Posthumus div. Augustus.* Au revers on voit une déesse debout avec la devise : *Pax aucta.* Le métal en blanchit au grattage et semble contenir une forte proportion d'étain.

Dans les sables qui entourent la baie de Dinan, M. Duchatelier nous apprend qu'on a trouvé également, à diverses reprises, des squelettes, des urnes cinéraires, des médailles, etc.

Maintenant, quelle peut bien être la cause de la présence dans ces dunes de tant d'ossements d'hommes et d'animaux ? Bien des conjectures sont possibles. Dans son inventaire des monuments préhistoriques du Finistère, M. Duchatelier, parlant de l'endroit qui nous intéresse, le désigne simplement sous la dénomination de cimetière gallo-romain. En adoptant cette manière de voir, il faudrait admettre que la population de la presqu'île de Crozon fut beaucoup plus importante à cette époque qu'aujourd'hui, et qu'une forte agglomération existât en ce point de la côte, chose incompatible avec son aridité.

Se basant sur des études géologiques qui témoignent dans ces parages d'éruptions volcaniques d'un âge relativement récent, M. Bourrassin attribue cette hécatombe à un tremblement de terre qui se serait produit dans les premiers siècles de notre ère (voir *Bulletin de la Société archéologique du Finistère, 1873-74).* Ce cataclysme aurait produit un abaissement du sol et l'irruption subite de la mer ; d'où quantité de victimes dont les corps recueillis par les survivants auraient été inhumés en cet endroit.

La découverte sur les lieux de médailles de Valenti-

nien Ier (364 à 375) et de Gratien (375 à 383), ne permet pas de faire remonter cet événement au delà de la fin du IVe siècle.

L'étonnant, dit alors M. l'abbé Abgrall, c'est qu'aucun emblème religieux n'y ait été découvert *(Bul. d. l. S. arch. 1873-74)*. Cette assertion peut être contestée ; le christianisme, bien qu'étant très répandu en Gaule à cette époque, pouvait cependant n'avoir pas encore pénétré jusqu'aux derniers confins de la Celtique. La campagne acharnée de saint Martin de Tours contre le paganisme prouve que de son vivant il était encore très répandu et qu'il possédait même de nombreux temples dans les campagnes. En tous cas, les adhérents au christianisme, au fond de notre péninsule, devaient être peu nombreux, et les emblèmes de la nouvelle religion assez rares. Une chose d'ailleurs digne de remarque, c'est que nulle part dans notre région, aucun emblème du christianisme n'a été signalé dans les substructions romaines.

A mon humble avis, il y a tout lieu de supposer que ces plages de La Palue et de Dinan, offrant de grandes facilités de débarquement aux incursionnistes du nord, devaient être constamment gardées à l'époque romaine et que des camps y étaient établis en permanence.

En face de la pointe de Kerdra, à l'extrémité de la plage dite *Ar-Ganaot*, le promontoire de Lostmarc'h se termine par une petite presqu'île à l'entrée de laquelle on remarque un retranchement en terre et au centre, en arrière du poste de douane, les derniers vestiges d'un dolmen. C'est ce qu'on appelle *Castel-Lostmarc'h*. Cet ouvrage est évidemment antérieur aux Romains et prouve qu'avant eux ce point de la côte était déjà occupé

et défendu. Les Romains, en comprenant sans doute l'importance stratégique, se sont établis à côté.

La découverte de tant de cachettes de monnaies de bronze et d'argent (Kervian, Perros, Lesquiffinec, etc...) témoigne d'une brusque surprise d'un ennemi redouté et d'une fuite précipitée et sans retour.

C'est donc à une attaque inopinée et funeste d'un ennemi venant par mer, ou encore à un soulèvement des indigènes à la chute de la puissance romaine (395), qu'il est le plus raisonnable d'attribuer la présence, sur les dunes de La Palue et de Dinan, de tant de débris humains.

Une remarque toutefois s'impose à ce sujet.

Il existe à Crozon un superbe rétable représentant des scènes de martyrs où figurent des soldats romains. Une complète description en a été donnée par l'*Echo paroissial* dans son numéro du 23 juin 1901 et suivants. Si l'on venait à découvrir au milieu des ossements de La Palue quelqu'emblème permettant d'attribuer ces reliques à des chrétiens, n'y aurait-il pas lieu d'établir une corrélation entre cette idée d'honorer des soldats romains martyrs de leur foi et la présence dans le pays même d'ossements appartenant indubitablement à des Romains ? Je me contente de poser la question laissant à d'autres le soin de l'approfondir.

SAINT-EVARSEC. — En 1874, découverte au bois du Mur, en Saint-Evarsec, à proximité de la motte ou castel qui s'y trouve, d'une petite hachette en pierre polie (petrosilex) mesurant neuf centimètres de long.

Je la tiens de M. Bellanger, conducteur des ponts et chaussées à Quimper.

HANVEC. — En 1888, découverte à cent mètres au nord-ouest des édifices de Toulenroc'h, près Lesvenez, d'une cachette de fondeur contenant plus de 300 hachettes de bronze de différents modèles. La plupart en furent confiées pour la vente à un brocanteur de Paris, qui fit payer d'avance à l'inventeur les frais de transport et une commission, lui laissant à entendre que la défaite de semblables objets demanderait beaucoup de temps et qu'il aurait à attendre pour le payement. Effectivement, le crédule paysan attend toujours. Une de ces hachettes que j'ai en ma possession mesure treize centimètres de long et pèse 300 grammes. C'était une des plus petites (fig. D.)

RUMENGOL. — En 1879, découverte dans un champ à Kergadiou, près Rumengol, d'une petite pièce gauloise en or du poids de 1 gramme 94 centigrammes. La face représente une figure imberbe coiffée d'un casque conique et au revers un cheval à la crinière hérissée (en ma possession.)

La figure est tournée à droite, le profil très régulier et la frappe excellente (fig. 9.)

LE DRENNEC. — En 1879, découverte dans une prairie attenant à Kastel-Penledan, près du moulin du Folgoët, si bien décrit par M. Grossin dans l'un des bulletins de la Société académique, d'une hachette en pierre polie mesurant treize centimètres de long et pesant 420 grammes. Cette pierre, d'un grain assez fin et d'une teinte verdâtre, est certainement de provenance étrangère.

Elle m'a été donnée par M. Tirard, professeur au collège de Lesneven, qui la tenait du propriétaire du terrain (fig. B.)

KERSAINT-PLABENNEC. — En 1903, découverte entre le village d'*Odeveur* et celui de *Quinquis*, d'un vase en terre grise façonné au tour contenant un grand nombre de pièces gauloises en bronze, dont je dois l'une à l'obligeance de M. Crouan, pharmacien. Ces médailles étaient de différents modules et généralement fort bien conservées. Celle dont je suis possesseur, comme celle trouvée à Kercadiou, présente sur la face un guerrier casqué et imberbe, mais la figure est tournée à gauche et le profil n'a pas la même délicatesse ; le revers représente une chimère androcéphale tournée à gauche et en avant d'elle une sorte de roue à quatre rayons (fig. 8.)

LABER-VRAC'H. — Découverte, vers 1900, de quelques médailles romaines en bronze dans un terrain compris entre la route vicinale et une ruelle longeant le mur d'enclos de l'abbaye des Anges. Ces médailles, au nombre de trois ou quatre seulement, se trouvaient sous la dernière marche d'un escalier en colimaçon entièrement enseveli sous terre et dont rien ne pouvait faire soupçonner l'existence. L'une d'elles, d'après le propriétaire du terrain, M. Brillat, négociant à Lannilis, était de grand module et à l'effigie de Néron.

Ces médailles ont-elles été placées sous cette pierre comme témoignage de la date de la fondation de l'édifice, on ne saurait l'affirmer, mais ce dont elles témoignent, c'est que la position avantageuse du lieu n'a

pas échappé aux Romains et qu'ils ont dû y avoir un port.

Enfin, je terminerai en signalant la découverte, il y a quelques mois, près de Bohars, d'une cachette de fondeur contenant des hachettes de bronze à anneau et ferai remarquer que d'autres objets anciens ayant été trouvés précédemment à peu de distance de ce même endroit, on est autorisé à croire que ces parages étaient relativement très fréquentés aux époques préhistoriques, que des voies commerciales et stratégiques les traversaient et que le castel de *Bohars-ar-C'hoat*, dont on voit encore les fossés et les assises, avait pour but d'en assurer la sécurité.

La figure L représente l'une de ces armes qui est actuellement la propriété de M. Toscer, agent comptable de la marine, au crayon duquel je dois la reproduction de ces différents objets ; elle laisse voir sur l'une des faces une longue ligne un peu déformée au centre et terminée par unrond-point en forme d'anneau. Elle est fort bien conservée et remarquable par l'élégance de ses formes.

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

9.

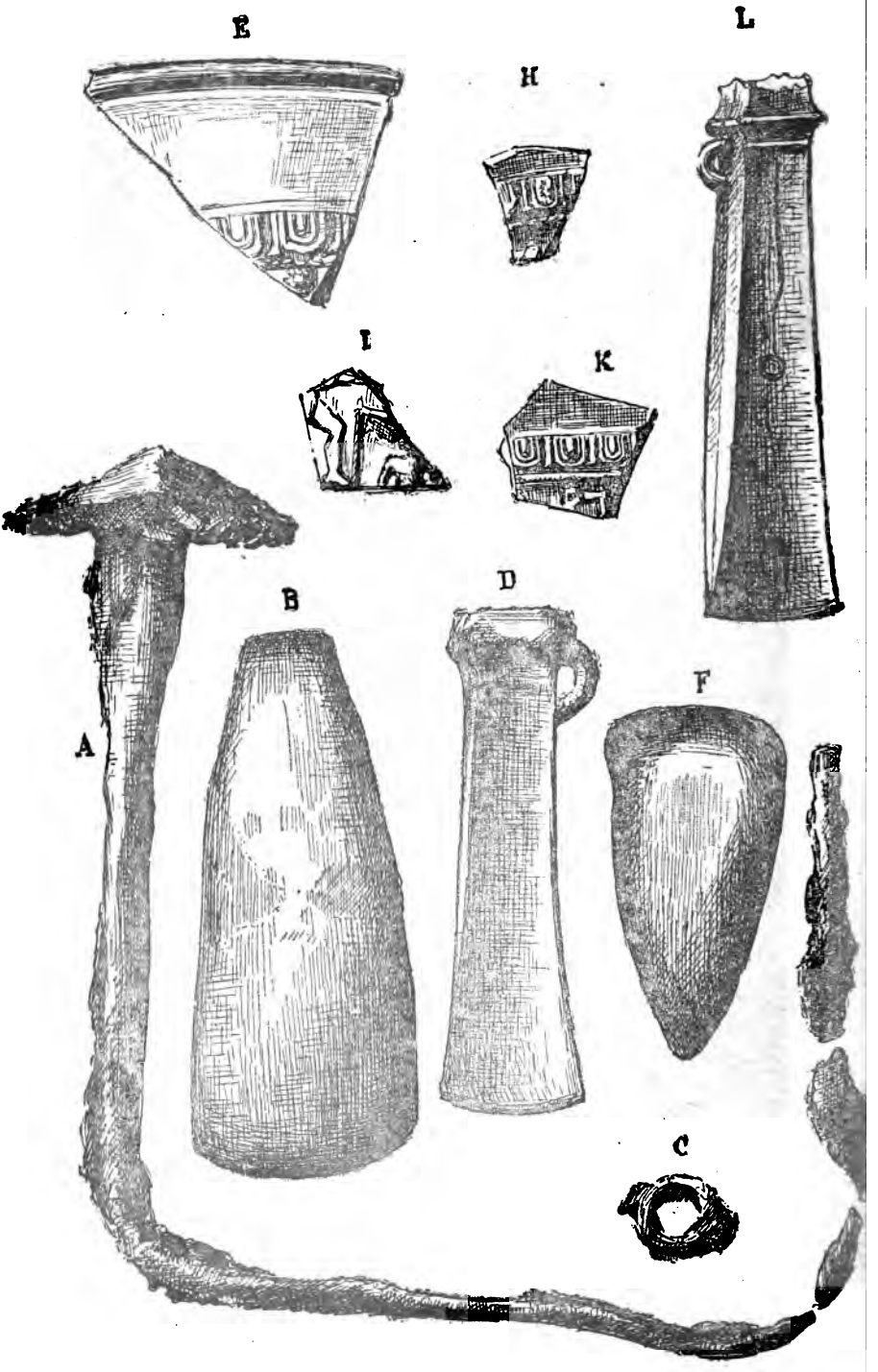
E
L
H
I
K
B
D
F
A
C

CHÂTEAU DE TRÉMAZAN

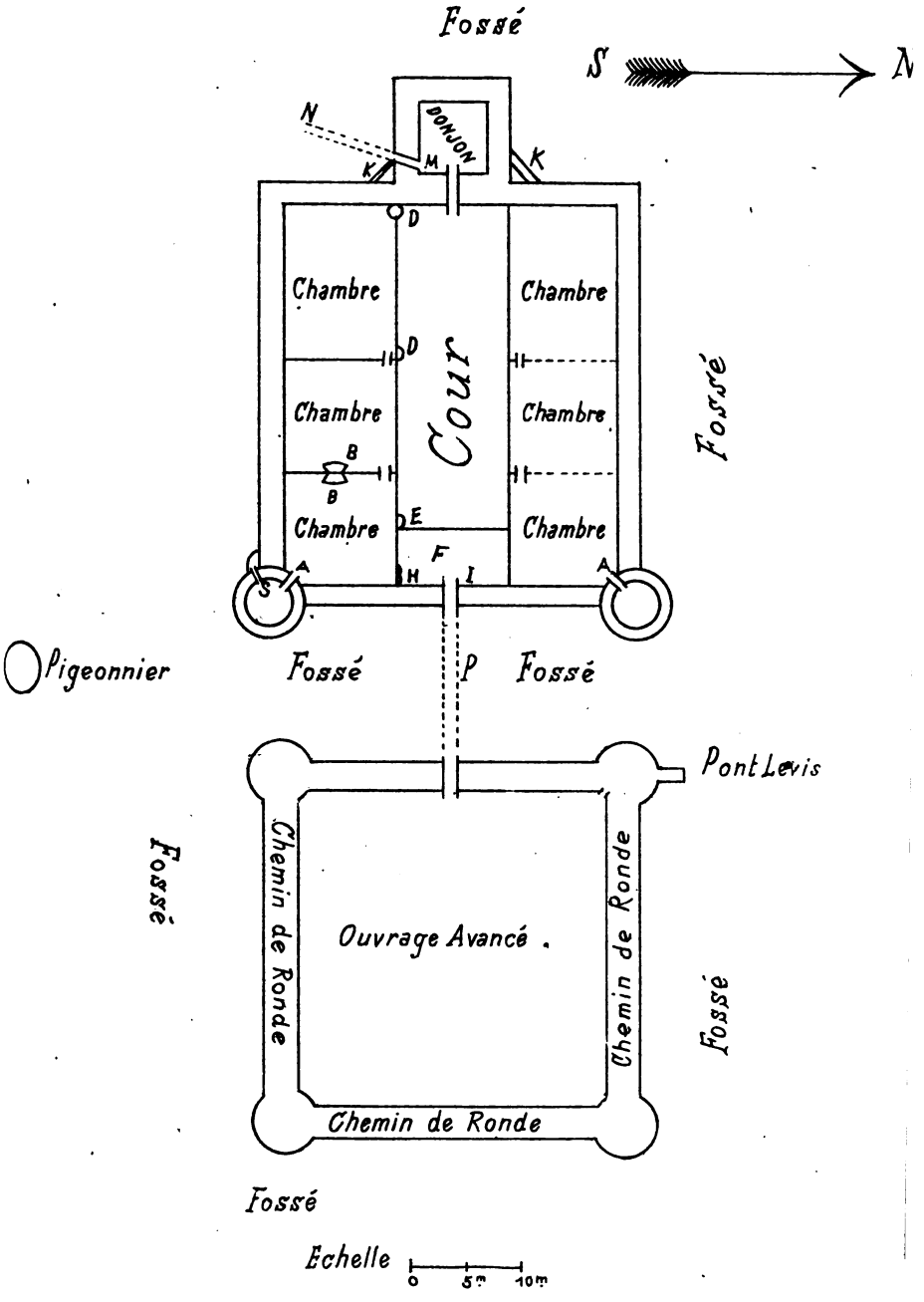

LE CHATEAU DE TRÉMAZAN

Le château de Trémazan, bâti sur les bords de l'anse de Portsall, au village de Kersaint, à 30 kil. N.-O. de Brest, fut le berceau de l'illustre famille Tanguy du Chastel qui apparaît, dans la légende bretonne, en l'an 525. Depuis cette époque jusqu'au XVIIe siècle, le château de Trémazan a été habité par la famille du Chatel et tenu en état de défense. Il contient donc une sorte de résumé de l'art militaire pendant cette longue période et paraît mériter mieux que les courtes notices que lui consacrèrent les écrivains qui se sont occupés de la Bretagne.

I

ORIGINES. — HISTOIRE

Comme nous venons de le dire, le château de Trémazan apparaît pour la première fois dans l'histoire en l'an 525. Ce château primitif, que le chroniqueur appelle *palais*, n'était, comme toutes les forteresses de cette époque, qu'une agglomération de maisons en bois entourées d'une forte palissade et d'un fossé profond. C'est dans ce village fortifié que se passe la légende de saint Tanguy, légende qui prouve la puissance qu'avait déjà la famille du Chastel.

D'un premier mariage avec Florence, fille d'Honorius, prince de Brest, le noble Galonus, seigneur de Trémazan, avait eu plusieurs enfants, dont Haude et Gurguy. Devenu veuf, Galonus épousa en secondes noces une noble anglaise qui prit en haine les enfants de son mari et leur fit subir toutes sortes de rigueurs. Las des mauvais traitements de sa marâtre, Gurguy, dès qu'il fut assez âgé, quitta la maison paternelle pour aller à la cour du roi de France Childebert. Après douze ans d'absence pendant lesquelles la vie de Haude ne fut qu'un continuel martyre, Gurguy revint à Trémazan. Etonné de ne pas trouver sa sœur, il interroge sa belle-mère qui accabla aussitôt Haude des plus noires infamies, ajoutant que pour débarrasser la maison d'une telle honte, on a dû la reléguer aux champs. Trop prompt à croire la calomnie, Gurguy sort furieux, trouve sa sœur près d'un doué où elle lavait du linge et, sans attendre les explications de la jeune fille, la décapite d'un coup d'épée, le 18 novembre 545.

Le soir même, tandis que la famille était assemblée dans la grande salle du château, Haude parut, au grand étonnement de tous, — *cunctis stupentibus*, — dit l'historien, tenant sa tête dans ses mains — elle posa son chef sur les épaules, dit : — Je suis innocente ! — pardonna à son frère et mourut. Frappée de terreur, la marâtre se précipita par la plus haute fenêtre du donjon. Gurguy désespéré de son crime alla se jeter aux pieds de saint Pol, évêque de Léon, fit pénitence, entra en religion sous le nouveau nom de Tanguy et fonda plusieurs monastères dont celui de Saint-Mathieu, le plus important.

Tanguy étant fils unique, le château de Trémazan passa après lui à l'un des petits-enfants de sa sœur Azénor et de Judual, roi d'Armorique. Ce nouveau seigneur, dont on ignore le nom, fut le fondateur de la longue lignée des Tanguy du Chatel, qui a donné à la Bretagne tant de chevaliers justement célèbres.

Les possessions des du Chatel comprenaient alors tout le bas Léon, c'est-à-dire le pays compris entre Trémazan, Saint-Mathieu et Brest. On sait que Recouvrance leur appartenait et que leur lieutenant habitait la grosse tour élevée à l'entrée du pont. Le château de Trémazan, de la paroisse de Landunvez, était le chef-lieu de ces possessions, et la demeure des Seigneurs qui y entretenaient une forte garnison. Le village de Kersaint, d'abord enfermé dans l'enceinte du château, s'étendit bientôt en dehors. Au Moyen-âge, il comptait une dizaine de manoirs groupés entre la forteresse et la chapelle.

Au VIe siècle, où se place la légende de saint Tanguy, l'art rudimentaire de la fortification n'élevait encore que des ouvrages de bois et de terre ; le seigneur, véritable père de ses vassaux, habitait seulement une case plus grande ; les châteaux n'étaient alors à proprement parler que des villages fortifiés. Il faut arriver aux IXe et Xe siècles pour trouver de véritables forteresses. Les progrès de l'art militaire sont tels que les palissades de troncs d'arbres ne pourraient plus résister aux machines de guerre ; les mœurs se sont affinées, l'homme riche ne saurait plus se contenter de la vie et de la demeure des paysans. Le seigneur alors se fait bâtir une maison de pierre solidement défendue et assez grande pour conte-

nir ses gens d'armes ; les cultivateurs construisent leurs masures autour du château où ils trouvent refuge en temps de guerre.

Trémazan est une des rares forteresses de cette première époque qui subsistent encore aujourd'hui. Contrairement à l'avis des archéologues qui lui attribuent le XIIIe siècle comme date de naissance, nous plaçons le château au IXe ou Xe siècle, nous basant sur quatre remarques principales :

1° L'appareil employé dans la construction où les galets ronds sont en grande majorité, et cette particularité que les murs de refend ne tiennent pas aux murs principaux, mais sont simplement posés près d'eux dont ils s'écartent aujourd'hui d'une façon menaçante ;

2° La position du château qui n'est pas construit sur une hauteur, mais au fond d'une vallée, ou plutôt au fond d'une cuvette rectangulaire creusée à mains d'homme dans le flanc de la colline jusqu'au niveau de la vallée et lui faisait suite, de sorte que cette cuvette peut être facilement inondée par le ruisseau qui traverse la vallée toujours marécageuse. Cette position en contrebas indique évidemment une époque où les machines de siège n'était point assez perfectionnées pour lancer un projectile de la colline dans le château, c'est-à-dire à une cinquantaine de mètres environ. Le troisième argument sur lequel nous nous appuyons est la place du donjon qui forme un côté de l'enceinte rectangulaire et participe au système général de défense au lieu de former, comme cela devint d'usage constant, un petit château fort dans le grand. Les hourds ou mâchicoulis en bois dont les traces sont encore visibles au sommet du donjon,

assignent enfin à Trémazan la date que nous lui donnons. Ces hourds furent, en effet, abandonnés au XIIe siècle à cause des fréquents incendies qu'y allumaient les matières inflammables lancées par les assiégeants.

L'aspect resserré de la forteresse montre encore qu'elle est antérieure à la belle époque. A Trémazan, en effet, l'enceinte n'est pas séparée des bâtiments. Trois corps de logis et le donjon forment un rectangle de cinquante mètres environ de long sur trente de large. Ces corps de logis sont adossés à la muraille, ce qui rendait la défense des plus difficiles et exposait les toitures à tous les coups des assaillants. Dans l'intérieur du château est laissée libre une cour exiguë de trente-quatre mètres de long sur onze de large, véritable boyau sur lequel s'ouvraient les écuries et les fenêtres des appartements et que n'eut certainement pas admis un architecte du XIIe siècle.

Un des arguments sur lesquels s'appuient les historiens pour donner à Trémazan la date de naissance du XIIIe siècle est qu'il fut reconstruit, vers 1250, par Bernard du Chastel, au retour de la croisade qu'il avait faite à la suite du duc de Bretagne Pierre de Dreux. Nous ne contesterons pas cette reconstruction dont nous n'avons pu trouver trace dans les chroniqueurs bretons. Nous ferons seulement observer que le mot reconstruction peut être pris ici dans le sens de réparation.

D'après M. Kernéis dont les travaux sur la Bretagne sont suffisamment connus, le château de Trémazan aurait été détruit vers 1220, pendant la guerre que le duc Pierre de Dreux fit aux seigneurs bretons et particulièrement au vicomte de Léon. Bernard du Chastel, revenant de Terre-Sainte, aurait réédifié la demeure de

sa famille. Mais rien ne prouve que cette destruction ait été complète, ni que cette reconstruction ait été entière. Bernard du Chastel, conservant de l'ancien édifice les parties encore solides, fit restaurer et construire au goût de l'époque les bâtiments démolis ou endommagés. Ainsi auraient été élevées les deux tours rondes qui garnissent les angles de la façade Est. La forme carrée du donjon fait en effet supposer qu'il fut construit antérieurement, cette mode ayant été abandonnée au XIIe siècle. Bernard du Chastel n'aurait donc fait, selon nous, que construire ces deux tours rondes, telles qu'il avait pu en voir de nombreux exemples au cours de son lointain voyage.

L'enceinte primitive aurait alors présenté un plan rectangulaire dont les angles non défendus offraient aux mines des assaillants un point faible. Pour obvier à cet inconvénient, les architectes élevèrent ces fortes tours dont nous admirons encore aujourd'hui la solidité à toute épreuve.

Au cours des siècles qui suivirent, le château ayant subi de nombreuses transformations nécessitées par les progrès de l'art militaire, on ne saurait, pour fixer son origine, s'appuyer sur des détails comme le style de certaines fenêtres, ni même sur l'architecture de l'énorme barbacane placée devant lui et construite au XIIIe ou XIVe siècle, lorsque le château primitif devint insuffisant pour loger une garnison de plus en plus nombreuse. Cette barbacane d'ailleurs n'a aucun des caractères du château proprement dit ; son enceinte séparée des bâtiments est du système des fortifications rasantes et garnies de mâchicoulis et de créneaux en pierre.

L'histoire du château de Trémazan est peu connue.

Sa position en effet, à l'extrémité de la Bretagne, l'a mis à l'abri de toutes les tempêtes qui ravagèrent si souvent notre patrie. Bretons et Français, Bretons et Anglais se battaient au cœur même du pays, ou vers les frontières de France. Aucune grande action ne se passe vers Kersaint, qui se trouvait même en dehors de la zone ravagée presque annuellement par les Anglais.

Depuis le VIe siècle où vivait à Trémazan, comme on l'a vu par la légende de saint Tanguy, le seigneur Galonus, jusqu'au XVIIIe siècle, le château a toujours été habité et entretenu par les du Chatel. Jusqu'en 1185 où nous trouvons deux du Chatel à la fameuse assise tenue par Geoffroy Plantagenet, duc de Bretagne, on ne possède aucun document sur le château ni ses propriétaires. La preuve semble pourtant faite par les généalogistes que pendant ces six siècles le château n'a pas changé de maîtres et que les du Chatel de 1185 sont bien les descendants de saint Tanguy et de sainte Haude.

Quant au nom de du Chastel, porté par les possesseurs de Trémazan, il vient du prestige et de la puissance du château qui dominait tellement toute la contrée que pour en désigner les nobles habitants, il suffisait de les appeler les Seigneurs du Chatel. Ce nom d'ailleurs ne pouvait apparaître dans l'histoire avant le Xe siècle.

« Et en effet, dit un historien, avant la fin du Xe siècle, on ignorait en Bretagne et partout ailleurs, l'usage des surnoms *tirés des terres qu'on possédait,* ou pris de quelques sobriquets, tels qu'ils ont été usités dans la suite. Pour distinguer des personnes du même nom on se contentait de marquer celui de leur père ; comme Raoul fils de Judicaël, suivant l'usage des Grecs, des Hébreux

et de presque toutes les nations. Nous ne connaissons que les Romains chez qui les sobriquets fussent en usage et passèrent du père aux enfants, pour distinguer les familles.

» On trouve dans les titres des IXe et Xe siècles que c'était un usage assez commun que les petits-fils portassent le nom de leurs grands-pères. Il est à remarquer encore que lorsque quelqu'un n'était pas né d'un légitime mariage, il portait le nom de bâtard qui ne le déshonorait point.

» On commença dans l'XIe siècle à se donner des surnoms *tirés des terres qu'on possédait* ou de quelque sobriquet. » (1)

Vers 1250, Bernard du Chatel, revenant de Terre-Sainte, reconstruit le château. Un siècle plus tard, pendant la guerre de Succession, un aventurier anglais, Raoul ou René de Cahours, au service du roi de France qui soutenait le parti de Blois, s'empare du château de Trémazan dont les Seigneurs défendaient le comte de Montfort.

« Le roi Jean, dit M. de Kerdanet, le rendit plus tard aux sires du Chastel qui en jouissaient en 1467, époque où, fournissant un aveu à la principauté de Léon, ils reconnaissent devoir à cette principauté, 10 l. 8 s. 6 d. de chefrente annuelle et quatre boisseaux de froment à la mesure de Coatméal. Ils déclarèrent en outre posséder sous la même principauté 87 métairies, 1 garenne, 3 moulins et 124 articles de fiefs avec haute, moyenne et basse justice, composée d'un sénéchal à quinze livres de gages ;

(1) *Histoire de Bretagne*, p. 54, publiée à Paris en 1759. G. Desfontaines.

d'un lieutenant à six ; d'un bailli à cinq ; d'un procureur fiscal à dix ; d'un greffier à grand sceau ; de quatre procureurs et de deux huissiers, tous exerçans, militans et jugeans en la chambre d'honneur en la ville de Kersent.

» Le sire du Chastel avait de plus six damoiseaux : Jean de Chasteaunen, Guillaume Edy ; Hervé Grall, Yvon Gouezou ; Hervé de Kermeno et Jacques Quillien. »

Cette nomenclature prouve la puissance qu'avait à cette époque la famille du Chastel, puissance qu'elle tenait de ses ancêtres nommés rois de Brest par les chroniqueurs et qu'elle avait conservée à travers tout le Moyen-âge.

Le château de Trémazan fut abandonné au XVIIIe siecle et vendu, pendant la révolution, comme bien national ; ainsi que la chapelle de Kersaint qui ne fut rendue au culte qu'en 1804.

De cette majestueuse forteresse, il ne reste aujourd'hui que d'importantes ruines. La barbacane occupée par une ferme disparaît sous les arbres. Il n'en reste que deux côtés dont l'un, vers la mer, prolonge magnifiquement le profil du château.

Le visiteur arrivant de Kersaint par la route encore pavée de galets ronds, s'arrête généralement à la barrière de la ferme, à l'endroit où se trouvait la tour S.-O. de la barbacane.

Il aperçoit alors à sa gauche, dans un champ occupant le glacis, en contrehaut de deux mètres environ, le pigeonnier seigneurial, tour ronde couverte d'un toit tronconique, dont la base supérieure est percée d'un large trou.

Là habite depuis environ quinze ans, un solitaire,

connu dans le pays sous le nom de Napoléon. Ancien citadin réduit à la misère par suite de circonstances malheureuses, il était revenu, voici une vingtaine d'années, habiter une maison qu'il possédait aux environs de Kersaint. Mais les hommes de loi vendirent sa maison. Sans ressources, il fut recueilli par M. Godbert, maire de Landunvez et fermier du château, qui lui donna ce pigeonnier. Napoléon s'installa dans la tour sans toit et sans fenêtre. Il y vit misérablement des charités des paysans à qui il rend de menus services. La seule distraction du solitaire est de guider vers le château les touristes, à qui il montre l'escalier à pic qui descend des glacis dans les douves.

De ce pigeonnier on embrasse de biais tout l'ensemble du château. On voit, à droite, la façade dans laquelle se trouve la grande porte ogivale, en face de soi la tour ronde qui défendait l'angle gauche de cette façade ; à cette tour est unie une tourelle à pans coupés. Après avoir suivi la longue muraille à demi-écroulée qui s'enfuit vers la gauche, l'œil aperçoit le donjon, haute tour carrée, sans toit, percée de nombreuses fenêtres. Tout cela est en ruines ; il ne reste pas un mur entier debout. Des corneilles innombrables, des chats-huants ont établi leur domicile dans le donjon que surmontait autrefois la bannière des du Chastel. Mais ces ruines ont un aspect majestueux. Elles attestent la grandeur de cette noble famille qui fut une des premières de Bretagne, une des premières de France et dont deux membres eurent l'honneur d'être inhumés à Saint-Denis, près des rois qu'ils avaient servis.

II

SYSTÈME DE DÉFENSE

A l'origine, le château de Trémazan se composait donc d'une seule enceinte, sans ouvrages avancés, sans défenses extérieures. C'est le système le plus simple de la fortification. Les seuls moyens d'attaque étant l'assaut à l'aide d'échelles et la mine, les architectes n'étaient préoccupés que d'élever des murailles dont la hauteur énorme défiait l'escalade et dont le pied était protégé par un revêtement incliné, ce qui permettait aux défenseurs placés dans les hourds de battre plus efficacement l'abord de la muraille. Ce système est visible à Trémazan. Les murs sont ainsi doublés jusqu'à une hauteur de trois à quatre mètres au-dessus du sol ; au donjon, ce revêtement, poussé jusqu'au premier étage, prend des proportions considérables.

Le donjon dont il ne reste que les murs a encore actuellement vingt-huit mètres de haut ; en y ajoutant la hauteur enfouie sous les décombres qui s'élèvent à l'intérieur jusqu'au plancher du premier étage, et le couronnement écroulé avec le toit, on arrive au total de trente à trente-cinq mètres donné par tous les historiens. Au quatrième étage, on voit encore les trous où s'engageaient les poutres des hourds, qui, ont le sait, étaient des balcons en bois dont le plancher percé d'ouvertures servait de mâchicoulis. Il est à présumer que des hourds semblables garnissaient le sommet de toutes les murailles qui s'élevaient à la hauteur du troisième étage du donjon. Ces hourds formaient tout autour de la place un chemin de ronde continu relié au donjon par

des passerelles facilement démontables, ce qui permettait de faire de la maîtresse tour une forteresse séparée, un dernier réduit où se réfugiait la garnison.

L'obligation de concentrer la défense dans cet étroit balcon de bois, rendait les opérations des assiégés extrêmement difficiles et presqu'impossibles les communications d'un point à l'autre des remparts pendant le combat. En outre, lorsque les hourds prenaient feu, ils communiquaient sûrement l'incendie aux bâtiments d'habitation dont ils touchaient les toitures. Toutes ces raisons les firent abandonner, en même temps qu'on séparait l'enceinte fortifiée des bâtiments, comme il fut fait dans la barbacane de Trémazan qui est entourée d'un rempart en pierres parfaitement dégagé de trois mètres vingt-cinq centimètres d'épaisseur. Les murs du château sont beaucoup moins épais.

La grande quantité d'ardoises trouvées dans les fouilles faites au château permet d'affirmer que les toitures en étaient recouvertes. Elles étaient pointues et semblables, pour les tours, à celles que l'on voit encore au portail du château de Brest. Ainsi coiffé, entouré de sa ceinture de hourds massifs, baignant dans un fossé profond, Trémazan devait être une imposante forteresse, à l'aspect un peu lourd, sans rien de l'élégance d'architecture des châteaux-forts de la belle époque.

— Le point le plus important de la fortification du Moyen-âge et sur lequel les architectes concentraient toute leur attention était les portails. Généralement défendu par tout un système de tours et de barbacanes, ce portail formait à lui seul une forteresse complète. Rien de tel ne se remarque à Trémazan. La porte ogi-

vale (I) percée dans la façade Est, entre les deux tours rondes qui garnissent les coins de l'enceinte, ne présente aucune trace de défense extérieure. Ouverte à pic sur le fossé que l'on traversait sur une passerelle volante, la porte était garnie d'une herse dont la glissière est parfaitement conservée. Cette herse était doublée d'un système de fortes poutres que l'on poussait en travers de la porte et qui s'encastraient dans le mur, dans des trous ménagés à cet effet ; à l'intérieur enfin était une porte à deux lourds vantaux de bois doublés en fer, à l'épreuve des carreaux d'arbalète. Cet appareil compliqué fut plus tard remplacé par les ponts-levis qui, relevés, opposaient leur forte armature de poutres ferrées aux projectiles des assaillants.

A gauche de la porte est percée, dans la façade, une fenêtre rectangulaire autrefois garnie d'une forte grille. Au-dessus du portail est une meurtrière que surmontait une autre fenêtre. Cette meurtrière éclairait sans doute la chambre de manœuvre de la herse ménagée à l'intérieur de la muraille. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu y pénétrer.

Les tours rondes et la tourelle à pans coupés jointes à celle de gauche sont garnies d'archères, « disposition excellente, dit M. Corroyer *(L'Architecture gothique)*, pour défendre les courtines adjacentes et les abords, mais qui avait pour inconvénient dangereux d'indiquer les parties les plus faibles et les plus faciles à détruire. » Cet usage fut abandonné au XIVe siècle.

Pénétrons maintenant dans la cour du château. Le sol est recouvert sur une épaisseur de deux mètres environ des matériaux des murs écroulés. A notre gauche, se

dressent encore les murs de refend, jusqu'au niveau du deuxième étage ; à droite, il ne reste rien. Ces murs de refend vont nous suffire à reconstituer les bâtiments de gauche. Ceux de droite devaient être pareillement disposés. Ces bâtiments étaient divisés en trois pièces éclairées sur la cour, la première, communiquant avec la tour ronde par une porte ogivale placée en pan coupé (en A du plan) ; cette tour ronde communiquait elle-même par un couloir S avec la tourelle hexagonale dans laquelle se trouvaient les latrines. Les cheminées, bien conservées (B), sont dans les murs de séparation, épais de un mètre quatre-vingt centimètres. Les chambres de la tour ronde étaient chauffées par une cheminée placée à gauche du couloir S.

On montait à l'étage par un escalier en colimaçon placé à toucher le donjon (D). Les premières marches de cet escalier furent déblayées par nous et arrachées peu après pour servir à la construction d'une maison. Les trois pièces communiquaient entre elles, directement, sans aucun couloir. Un escalier en vis placé dans une tourelle (E) reliait le premier étage au second. Il est à présumer que dans le château primitif le rez-de-chaussée, des deux côtés de la cour, était occupé par les écuries et les magasins qui furent transportés plus tard dans la nouvelle enceinte.

Au-dessus du portail étaient des constructions (F) dont il ne reste aujourd'hui aucune trace, mais qui ne devaient offrir aucune particularité. Des conduits maçonnés (H) que l'on remarque dans l'amorce du mur longitudinal de gauche, près de la porte, et qui semblent aboutir à une sortie du cabinet noir ménagé dans ce mur, au deuxième

étage, furent des trous d'hommes ou des conduites d'eau. L'état de délabrement de cette partie des murailles ne permet pas de s'en rendre un compte exact.

Passons maintenant au donjon.

On y pénétrait par une porte ogivale formée d'une herse dont on voit encore la glissière en pierre de taille. On y entre actuellement par la fenêtre placée à gauche de la porte aux trois quarts enfouie. La tour était divisée en quatre étages d'une seule pièce, éclairée par des fenêtres sans style propre dont les larges embrasures voûtées sont garnies de bancs de pierre. Dans la fenêtre placée à l'aplomb de la porte se voient les traces de barreaux de fer et du treuil servant à manœuvrer la herse. Des escaliers ménagés dans les murailles relient les étages dont le premier seul était chauffé par une vaste cheminée.

Comme nous l'avons dit, la toiture et les planchers du donjon sont effondrés. Il y a une trentaine d'années, la foudre tomba sur la tour et fit écrouler tout l'angle S.-O. Il est donc impossible d'atteindre les étages supérieurs. Le mur est encore recouvert par place de crépi grisâtre où nous avons vainement cherché les violiers rouges qui, d'après la légende, y croîtraient depuis le meurtre de sainte Haude.

Au cours des fouilles faites par nous à Trémazan, le sol fut découvert à plusieurs places. Couvert de larges dalles de granit au rez-de-chaussée des bâtiments, il était, dans la cour, pavé de galets ronds, ce qui indiquerait encore une époque fort ancienne. Ces fouilles nous donnèrent aussi la certitude qu'aucun fossé n'existait devant le donjon. L'usage de séparer ainsi la maîtresse tour du

reste du château est d'ailleurs postérieur à la construction de Trémazan. Le donjon était fermé par sa herse; un fossé forcément étroit n'aurait guère servi à sa défense, l'ennemi maître de la place ne manquant pas de matériaux pour le combler ou le franchir. Des passerelles volantes (K du plan) faisaient communiquer les hourds des remparts avec le troisième étage du donjon qui pouvait être ainsi facilement séparé du reste de la place et devenait alors un dernier réduit que devaient forcer les assiégeants.

Une question se pose enfin, que malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu résoudre : existait-il des souterrains à Trémazan ? Les légendes du pays l'affirment et prétendent qu'ils allaient fort loin : jusqu'à Kergroadez. Faisant la part de l'exagération populaire, on peut supposer qu'un souterrain partait du château et débouchait dans la campagne, assez loin pour être inaperçu des assiégeants. L'existence des souterrains n'a pas été constatée d'une façon générale dans tous les châteaux-forts ; ils sont pourtant assez fréquents pour que la question soit toujours examinée.

Certains faits tendraient à prouver que Trémazan en était pourvu : la découverte que l'on fit, voici une quarantaine d'années, de deux chambres souterraines réunies par un couloir, à cinq cents mètres environ du château. Ces chambres furent malheureusement comblées par les paysans et nous n'avons pu en retrouver la place exacte ; les bruits que l'on entend à certain endroit de la route de Kersaint à Landunvez, où le sol tremble sous les charrettes et rend un son de vide très caractérisé ; une légende enfin qui court le pays et d'après laquelle une

vache s'étant engagée, il y a plusieurs années, dans un couloir souterrain visible à cette époque dans le château, n'aurait pu être retrouvée ; un chasseur ayant pénétré dans ce couloir pour rechercher cette vache n'aurait pas reparu. L'ouverture alors béante fut bouchée pour éviter de nouveaux accidents.

Nous avons vainement cherché pendant plusieurs années l'ouverture de ce souterrain. C'est pendant ces travaux que nous avons été amenés à déblayer un escalier partant du rez-de-chaussée du donjon (en M) et s'enfonçant en terre, sous le revêtement protégeant le pied de la tour. Cet escalier parfaitement maçonné débouche aujourd'hui dans les douves (en N) après un parcours souterrain de dix mètres environ. Les difficultés du travail nous ont empêchés de pousser plus loin nos recherches. La voûte du couloir ayant cédé sous l'éboulement des murailles, l'escalier a été détruit à un certain endroit et il aurait fallu, pour en retrouver la suite, si elle existe, un matériel que nous ne pouvions avoir.

Cet escalier conduisait-il à un puits souterrain qui alimentait la forteresse ; à une poterne ouverte sur le fossé, à des sous-sols, prisons ou simples caves fréquents dans les châteaux, ou est-il le commencement d'un long couloir souterrain allant s'ouvrir en pleine campagne ? Nous choisirions plutôt cette dernière hypothèse, mais sans pouvoir nous appuyer sur autre chose que des suppositions.

Quant au sous-sol du château, un escalier (O) dont l'amorce se voit encore dans la cour, permet de conclure à leur existence. Il faudrait, pour les dégager, de sérieux travaux qui ne seront jamais entrepris. Les murs achève-

ront de s'écrouler et enseveliront pour jamais leurs secrets.

Tel était donc, à l'origine, le château de Trémazan : une masse de pierre d'un seul tenant entourée d'un large fossé et défendue seulement par la hauteur de ses murs couronnés d'une ceinture de hourds.

Plus tard, vers le XIIIe ou XIVe siècle, les bâtiments devinrent insuffisants, les défenses trop faibles. Les Tanguy du Chatel firent alors construire l'énorme ouvrage avancé presque aussi grand que le château.

Composé d'une enceinte carrée, ornée d'une tour ronde à chaque angle, cet ouvrage était séparé du château par le fossé primitif que traversait un pont de bois (P). La grande porte de la forteresse fut établie dans la tour de droite (angle N.-O.) de la nouvelle enceinte. Cette porte encore visible, était munie d'une herse et d'un pont-levis. Ce dut être à cette époque que furent percées certaines fenêtres du château sur lesquelles se basent les historiens pour l'attribuer au XIIIe siècle et les fenêtres que l'on remarque dans la façade, près de la porte.

Les faces S. et N. seulement de l'ouvrage avancé subsistent aujourd'hui. Elles montrent une muraille fort épaisse ($3^{m}25$) couronnée d'un chemin de ronde. Les défenses sont des mâchicoulis en pierres de taille et des ouvertures carrées dans le parapet.

Les tours sont garnies d'archères, usage qui fut, comme nous l'avons dit, abandonné au XIVe siècle.

Le peu de hauteur des murs et leur grande épaisseur prouvent que cet ouvrage fut construit à une époque où les machines de siège étaient assez perfectionnées pour

faire crouler les murailles très hautes et relativement peu épaisses des siècles précédents, vers la fin du XIIIe ou le commencement du XIVe siècle.

Par la construction de cet ouvrage avancé, Trémazan fut ramené au plan généralement adopté pour les forteresses : la première enceinte pouvant dès lors être considérée comme un immense donjon, parfaitement séparé des communs. C'est dans ce donjon que logeaient le seigneur et sa famille avec quelques hommes d'armes dévoués, le reste de la garnison habitant la deuxième enceinte.

Ainsi achevé le château de Trémazan était une redoutable forteresse. Il serait intéressant de savoir par quelle moyen Raoul de Cahours s'en empara en 1351.

Les faces ouest et sud de l'enceinte ont complètement disparu et ont été remplacées par les bâtiments de la ferme, sans aucun caractère. Il ne reste aucune trace des anciennes constructions, et les remparts eux-mêmes se dégradent de plus en plus chaque année.

Mais sur ces ruines plane l'ombre de Tanguy du Chastel, grand-maître de France et de tous les châtelains de Trémazan, morts au champ d'honneur pour la Bretagne et pour la France.

LA CHAPELLE

A quelques centaines de mètres du château, dans le village, s'élève l'église collégiale de Kersaint, placée sous le vocable de saint Tanguy et de sainte Haude. L'histoire ne mentionne pas la date de fondation de cette chapelle ; l'édifice actuel fut élevé à la fin du XVe siècle par Tanguy du Chastel et Louise de Pont-L'abbé, sa pre-

mière femme, morte en 1495. Cet édifice dut remplacer un plus ancien, consacré par les du Chatel à la mémoire de leurs Saints aïeux.

La chapelle a la forme d'une croix. Le transsept gauche est occupé par la chapelle de la vierge, celui de droite par la sacristie. La nef sans bas cotés est très simple, sans autre ornement que les poutres armoriées de la charpente. Les fenêtres sont du style gothique. Le transept est éclairé par une grande baie à rosace ornée de vitraux très ordinaires. Les fenêtres du chœur ont été réparées il y a quelques années et garnies de jolis vitraux représentant la légende de saint Tanguy ; la grande fenêtre à rosace ouverte autrefois derrière l'autel est aujourd'hui murée.

Sur les poutres sont sculptées les armes écartelées des du Chatel et des Pont-L'abbé, des Poulmic et des Carman.

La grande porte, dont l'ogive est très abaissée, est encadrée de pilastres, d'où partent des guirlandes de fleurs et d'animaux finement sculptés qui forment un encadrement ogival orné au sommet de l'écusson des du Chatel martelé pendant la Révolution. Les guirlandes se prolongent au-dessus de cet écusson et se terminent par un bouquet de feuillage.

Le clocher sans grand caractère fut jeté bas par la foudre il y a environ dix-huit mois et aussitôt reconstruit.

Derrière la chapelle, on a dressé, sur un massif de maçonnerie, une pierre tombale trouvée pendant les travaux. Cette pierre sur laquelle se distingue encore l'écusson des du Chatel est entourée d'une inscription illisible.

Jusqu'à la Révolution, la chapelle de Kersaint fut desservie par un collège de chanoines qui habitaient à

l'entrée du village un domaine qui fut partagé en 1827 entre plusieurs propriétaires. La maison d'habitation a disparu. Il ne reste du jardin des chanoines que quelques arbres fruitiers.

Pendant la Révolution, la chapelle servit de grange à foin ; elle fut rendue au culte en 1804.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

DE LA FAMILLE DU CHATEL

Du Chastel, sr dudit lieu et de Lezirivy, par. de Plouarzel ; — de la Motte Tanguy, par. de Quilbignon ; — baron de Trémazan, par. de Landunvez ; sr de Kerlerc'h, par. de Ploudalmézeau ; — de Kersimon, par. de Plouguin ; — de Coëtivy, par. de Plouvien ; — de Leslem, par. de Plounéventer ; — vicomte de la Bellière, par. de Pleudihen ; — sr du Bois Raoul, par. de Renac ; — du Juch, par. de Ploaré ; — vicomte de Pommerit, par. de Pommerit-le-Vicomte ; — sr de Kersaliou, par. de Pommerit-Jaudy ; — baron de Marcé, en Anjou ; — sr de Lesnen, par. de Saint-Tual ; — de Tonquédec, par. de ce nom ; — de Mezle, par. de Plonévez-du-Faou ; — de Châteaugal, par. de Landeleau ; — de Gournoy, par. de Guiscriff ; — de Bruilloc, par. de Plounérin ; — de Coëtangarz, par. de Plouzévédé ; — de Kerbasquiou, par. de Plouézal ; — de Keranroux, par. de Plufur ; — de Keraldanet, par. de Lannilis ; — de Keryvot, par. de Milizac ; — de Kermorin, par. de Saint-Thégonnec ; — de la Roche-Droniou, par. de Calanhel ; — de Coëtelez ; — de Pratcarric, par. de Plounévez-Moëdec.

Anci. ext. chev. ref. de 1671. Quatorze gen. ref. et montres de 1427 à 1534, par. de Plouarzel, Landunvez et Plourin, év. de Léon, Landeleau, Guiscriff et Calanhel, év. de Cornouaille.

Fascé d'or et de gueules de six pièces (sceau 1274). Devise : *Da vad e teui* (tu viendras à bien) et *vaillance du Chastel*. Alias : *Ma car Doué* (s'il plaît à Dieu).

viv

lieu

TANGUY
branche des seigneurs
Melle, éteinte

ép

GUILLAUME
Chambellan de Charles
mort en 1404 sans postéri

ép

FRANÇOIS
Chevalier banneret en 14
épouse *Jeanne de Kerma*
dont :

GUILLAUME
sans postérité

TANGUY
épouse : 1° en 1492 *Louise*
Pont, d'où *Gillette* mariée
vicomte *du Faou ;* 2° en 1
Marie de Juch, dont :

L

FRANÇOIS + 1537
épouse en 1522 *Claude Duchastellier*, dont :
I
CLAUDE + 1555
baron de Juch, épouse *Claude d'Acigné*, dont :

PRÉGENT
sans postérité

ANNE
mariée à Guy de Rieux

JEANNE
épouse Charles Gouyon d
Moussaye

LOUIS JONATHAS
chevalier de Saint-Louis
épouse *Elisabeth Pocquet*
dont :

RAYMOND BALTHASAR
épouse *Louise des Vergers*
dont :

MARC-BALTHASAR
sans postérité

LOUIS-JONATHAS + 1821
sans postérité

LOUISE-ANGÈLE TANGUYNE
sans alliance

HENRI TANGUY + 1855
sans alliance

L'ESCADRE DE LOUISBOURG ET L'ÉPIDÉMIE DE BREST EN 1757

D'après le journal de bord du Lieutenant de Vaisseau DE VAUDREUIL

publié et annoté par MAURICE DELPEUCH

AVANT-PROPOS

Dès le début de la guerre de Sept Ans, les Anglais avaient concentré leurs efforts sur le Canada dont ils voulaient à tout prix s'assurer la possession (1). L'occupation de l'importante position de Louisbourg, en leur livrant l'embouchure du Saint-Laurent et en les mettant à même d'intercepter les communications entre la France et le Canada, devait être, naturellement, pour eux, le premier but de leurs efforts. Ils envoyèrent donc sur les côtes d'Amérique une escadre de 15 vaisseaux de ligne

(1) Ce Canada, dont Voltaire malgré sa perspicacité ordinaire, faisait dire à Candide par le savant Martin : « Vous savez que ces deux nations (La France et l'Angleterre) sont en guerre pour quelques arpents de neige, vers le Canada, et qu'elles dépensent pour cette belle guerre plus que tout le Canada ne vaut. » (*Candide ou l'Optimisme*, chap. 23).

escortant un fort convoi de navires marchands transportant 11,000 hommes de troupes. Mais quand cette escadre se présenta devant Louisbourg, au mois de septembre 1757, elle trouva la ville en état de défense et protégée du côté du large par une puissante armée navale, commandée par le lieutenant-général Du Bois de La Motte que, à la nouvelle des desseins des Anglais qui lui avaient été dévoilés par des espions, le gouvernement français s'était hâté d'envoyer au secours de notre colonie.

La présence des navires de guerre français, la prise par les troupes de Montcalm du fort William-Henry, qui nous ouvrait la route du Canada central, ainsi qu'un ouragan terrible qui vint désemparer l'escadre anglaise, sauvèrent, pour cette fois, la ville de Louisbourg.

Malheureusement, ces succès devaient être payés cher, car l'escadre de M. Du Bois de La Motte, rentrée en France après sa mission accomplie, apporta à Brest une épouvantable épidémie de typhus qui dévasta la population, tant civile que militaire, de notre grand port de guerre. Levot, dans sa remarquable *Histoire de la ville et du port de Brest*, et M. le docteur Fonssagrives, médecin en chef de la marine, dans un article très documenté qu'il publia, en 1859, dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, ont fait des descriptions fort complètes, aussi bien au point de vue historique que technique, de l'épidémie de Brest. Nous ne serions donc pas revenus sur ce point d'histoire qui semblait complètement élucidé, si la découverte que nous avons faite d'un document des plus intéressants et en même temps d'une importance manifeste, n'était venue jeter un jour nouveau sur certains points douteux des récits de MM. Levot et Fonssagrives.

En faisant des recherches dans les archives de la bibliothèque du port de Rochefort, nous avons trouvé, parmi les liasses de documents et de journaux de bord, concernant d'ailleurs presque tous la carrière du vice-amiral Martin, que M. le capitaine de frégate comte Pouget a légués en 1876 à la bibliothèque de la marine, un petit volume qui attira immédiatement notre attention. Du format cahier écolier, épais de deux centimètres environ, ce livre, relié en parchemin, porte à la première page cette inscription : Chevalier de Vaudreuil, 1754. En feuilletant d'abord, puis en examinant avec attention les divers écrits qu'il renferme, nous nous aperçûmes que ce n'étaient autre chose que la collection des journaux de bord personnels du célèbre lieutenant de Guichen (1). Cependant, tout d'abord, la lecture de ces documents ne nous avait pas semblé offrir un très grand intérêt, quand, à la fin du volume, nous trouvâmes le journal de la campagne de l'escadre de M. Du Bois de La Motte, dont M. de Vaudreuil faisait partie en qualité

(1) Deux marins ont illustré le nom de Vaudreuil. Le premier, Louis-Philippe Rigaud, comte de Vaudreuil, né à Québec en 1691, s'illustra comme commandant du vaisseau l'*Intrépide*, en allant, à la fin du sanglant combat de la division de Létauduère, en 1747, prendre à la remorque, sous le feu d'une escadre entière, le vaisseau-amiral, mutilé, qu'il ramena à Brest. Louis XV le nomma chef d'escadre et fit faire un tableau pour perpétuer ce beau fait d'armes.

Le second, Louis-Philippe Rigaud, marquis de Vaudreuil, auteur du manuscrit dont nous nous occupons, était fils du précédent. Il servait sous les ordres de son père au combat dont nous parlons plus haut. Il se distingua en 1759, comme commandant de l'*Aréthuse* dans un combat où il fut grièvement blessé. Puis il assista à la bataille d'Ouessant en 1778, s'empara ensuite du Sénégal et prit part aux combats de l'escadre de d'Estaing dans les Antilles, aux 3 combats de l'escadre de de Guichen, et aux 2 combats de l'escadre du comte de Grasse. Il mourut le 14 décembre 1802.

de lieutenant de vaisseau, sur le vaisseau le *Duc-de-Bourgogne*. Nous considérâmes cette trouvaille comme très heureuse, car elle allait nous permettre de suivre dès son début la marche de l'épidémie qui a été le sujet de beaucoup de controverses, notamment au sujet de savoir si elle avait été rapportée d'Amérique, où si les vaisseaux, à leur départ de France, étaient déjà infectés par de mauvaises fièvres apportées par la division de Rochefort. C'est bien à ce dernier avis, et contre celui de Levot et même de M. Fonssagrive, quels que soit l'autorité de ce dernier, que, selon nous, on doit se ranger désormais. Car, la division qui, partie de Rochefort en février 1757, rejoignit, un mois plus tard, l'escadre mouillée en rade de Brest, était déjà, comme on le verra par le journal, encombrée de malades, à la fin de cette courte traversée.

Nous avons donc donné, in extenso, le journal de bord de M. de Vaudreuil, mais pour ne pas fatiguer le lecteur, nous avons supprimé la partie technique du journal pour ne garder que la partie historique.

Enfin, grâce à l'obligeance de notre camarade, M. le lieutenant de vaisseau Mouchez, nous avons pu joindre à l'intéressant journal de M. de Vaudreuil, une série de documents inédits, que nous avions consultés, autrefois, avec le plus vif intérêt, à la bibliothèque du port de Brest. C'est la correspondance échangée pendant l'épidémie, entre le ministre de la marine, l'Intendant maritime de Brest, M. Hocquart et le commandant du port, M. le comte Du Guay.

Nous croyons donc apporter à l'histoire de la Marine et du port de Brest quelques documents nouveaux que l'on ne consultera pas sans profit.

Armement du « Glorieux » et campagne du « Duc-de-Bourgogne »
1756-1757

« Vers la fin de septembre 1756, il y eut ordre d'armer à Rochefort le *Glorieux* et le *Hardi*, commandés par MM. de Guébriand et de Chavagnac. Je fus employé sur le *Glorieux*. Ces vaisseaux furent mis en rade au commencement de novembre. A la fin du même mois l'armement fut tout changé. M. d'Aubigny qui, depuis le mois d'octobre était de retour de la Martinique, ayant désarmé le *Prudent*, eut le commandement du *Duc-de-Bourgogne*, M. de Chavagnac celui du *Glorieux*, et M. de La Touche celui du *Hardi*. Les frégates l'*Hermione* et l'*Atalante*, commandées par MM. Dubos et de Lézardais, furent jointes à cette escadre. M. de Guébriand qui commandait auparavant le *Glorieux* fut nommé en même temps pour remplacer dans le commandement du port M. de Machnemara qui était mort le 18 d'octobre.

» Il y eut ordre de faire 17 mois de vivres pour cette escadre ; mais comme nous ne pouvions en porter que pour six mois, on chargea le reste sur des navires marchands et des flutes du roi. Notre destination était pour la Martinique où nous devions passer M. de Beauharnais, qui venait d'être nommé gouverneur général de cette colonie, à la place de M. de Bompart. Quand M. d'Aubigny fut nommé pour commander cette escadre, je demandai à passer du *Glorieux* sur le *Duc-de-Bourgogne*, et j'y fus employé.

» Le 19 du mois de décembre, on sortait le vaisseau

du port ; mais il resta à Soubise, d'où il se rendit le lendemain à la rade de l'île d'Aix, d'un vent de sud-est.

» A la fin de janvier 1757, M. d'Aubigny reçut, par un courrier extraordinaire, les dernières instructions et ordre de mettre à la voile aussitôt que les vents le lui permettraient : mais nous n'étions point encore prêts. Les barques de Bordeaux qui avaient les provisions des capitaines de l'escadre n'étaient point arrivées, et le mauvais temps avait retardé l'embarquement de nos vivres. Sur ces entrefaites arriva le changement dans le ministère de la guerre et de la marine.

» Le 10 de février, M. Demoras, contrôleur général des finances, qui venait de remplacer M. de Machault (1), dépêcha à Rochefort un courrier extraordinaire pour nous apprendre sa nomination au ministère de la marine et nous porter de nouveaux ordres pour notre campagne. Ces ordres étaient de nous rendre à Brest avec le *Duc-de-Bourgogne*, le *Glorieux* et l'*Hermione*, et de prendre le plus de vivres que nous pourrions. En conséquence, nous en prîmes encore pour un mois, ce qui en faisait sept. Le *Hardi*, que cette nouvelle destination séparait de nous, eut ordre d'attendre l'*Alcyon* qui devait venir de Brest et de conduire à la Martinique les navires marchands qui portaient le supplément de nos vivres dont la quantité venait d'être réduite à 14 mois au lieu de 17. La

(1) M. de Machault, excellent ministre, tomba grâce à une intrigue de cour. Protégé de la Pompadour, il crut devoir, lorsque, à la suite de l'attentat de Damiens, les courtisans croyant le roi très malade, s'éloignaient de la favorite, conseiller à celle-ci de quitter la cour. L'habitude ayant ramenée bien vite le roi après son rétablissement, auprès de la Pompadour, elle ne manqua pas, redevenue plus puissante que jamais, de se venger d'un ami infidèle. Quant à son successeur, M. Demoras, Henri Martin le traite tout bonnement de nullité.

frégate l'*Atalante* devant passer à Cayenne, M. d'Orvilliers, gouverneur de cette colonie, n'eut rien de changé à sa destination.

» L'état-major et l'équipage du vaisseau le *Duc-de-Bourgogne* (1) étaient composés de la façon suivante :

MM. d'Aubigny, capitaine de vaisseau, commandant.
de Bréda, capitaine de vaisseau, en second.
de La Galernerie (2), lieutenant de vaisseau.
Du Bourdet, —
Le chevalier de Vaudreuil, —
Duquesnel, —
Karné (3), —
Goursolas, major (4), enseigne de vaisseau.
Valmenière, —
Flaville, —
D'Amblimont, —
Mousseau (5), —
Rossel, —
Latournerie. —

» Un écrivain principal, un écrivain ordinaire, treize gardes de la marine.

» 876 hommes d'équipage y compris les mousses.

» 80 canons de fer, point de fonte.

---

(1) Ce vaisseau devait se perdre plus tard, pendant la guerre de l'Indépendance, sur la côte de Curaçao, par suite de l'insuffisance de l'hydrographie de ces parages. Dix officiers de terre ou de mer et environ soixante-dix hommes trouvèrent la mort dans ce naufrage.

(2) Cet officier fut débarqué à Brest.

(3) Officier étranger, suédois ou danois, comme il y en avait un cartain nombre à cette époque servant dans notre marine.

(4) C'est à dire : aide-de-camp. Cet officier ainsi que MM. Valmenière et Rossel étaient tout récemment promus ; ils étaient peu de temps auparavant gardes de la marine à bord du même vaisseau.

(5) M. Mousseau fut débarqué à Brest.

» 47,000 livres de poudre, 60 boulets ronds par canon, 6 boulets à deux têtes (1) et d'autre mitraille aussi par canon.

» On ne nous donna que six câbles à Rochefort : nous en prîmes un de plus à Brest (2). Quatre grosses ancres.

» Une grande voile et un grand hunier de rechange. Deux misaines et deux petits huniers, un artimon et un perroquet de fougue (3), 223 tonneaux d'eau, en partant de Rochefort ; à Brest, pris 44 pièces de deux qu'on a placés sous les câbles (4), ce qui fait 245 tonnes d'eau en partant de Brest (5).

Proportions du vaisseau

Longueur de l'étrave à l'étambot	57m 50
Largeur au milieu.....	14 60

(1) Ou boulets ramés, formés de deux demi-globes de fer, réunis par une barre du même métal. Tirés à bout portant dans les combats corps-à-corps, ces projectiles faisaient, par suite de leur trajectoire tournoyante ramassant tout sur son passage, des dégâts effroyables tant dans le personnel que dans le matériel, manœuvres, voiles, haubans, etc.

(2) Cette question des câbles pour les ancres était d'une importance capitale à une époque où les chaînes en fer n'étaient pas encore adoptées.

(3) Voile supérieure du mât d'artimon correspondant au grand perroquet et au petit perroquet du grand mât et du mât de misaine.

(4) C'est-à-dire, à fond de cale, au-dessous de l'endroit où les câbles des ancres étaient lovés, dans l'endroit qu'on appelle aujourd'hui : les puits aux chaînes.

(5) En comptant une traversée de trois mois, la ration journalière d'eau douce pour les 906 personnes embarquées à bord du *Duc-de-Bourgogne*, se montait à un peu plus de 3 litres. Mais cette période de 3 mois pouvait être facilement triplée ou quadruplée. Du temps de la marine à voiles un navire restait parfaitement plusieurs mois à la mer sans communiquer avec la terre. Dans le journal de bord du médecin-major de l'*Aréthuse* (Revue maritime), on lit que cette frégate, envoyée en croisière dans l'Atlantique en 1813, relâcha une seule fois, sur la côte d'Afrique, pendant les 17 mois que dura sa campagne.

Creux au milieu (1)..... 7^m 00
Tirant d'eau en sortant du port .. 5^m 30 derrière
— 3 60 devant

» Le vaisseau s'est trouvé arqué de 20 centimètres. Le plus grand arc s'est trouvé à environ 2 mètres du grand mât.

Tirant d'eau armé et prêt à mettre à la voile..... 6^m 85 derrière
Tirant d'eau armé et prêt à mettre à la voile..... 6 35 devant (2)

Départ de la rade de l'île d'Aix pour Brest avec le « Glorieux » et « l'Hermione »

» Le 23 de février, jour du mercredi des Cendres, les vents étant au Sud, nous mîmes à la voile. Le 24, nous fîmes porter pour découvrir les terres de Penmarch ; mais, n'ayant pu les découvrir, nous revirâmes de bord au large. A minuit, nous reprîmes les amures à babord. Le 25, à 7 heures du matin, le vent étant à l'O.-S.-O. gros frais, temps brumeux, le *Glorieux* fit signal d'incommodité (3) ; nous fîmes aussitôt porter sur lui pour savoir quel était son mal. M. de Chavagnac nous fit crier que le beaupré était rompu, et que, ne pouvant tenir la mer, il allait faire

(1) Le creux et la hauteur du navire comptée de la quille au pont supérieur. Il ne faut pas confondre cette mesure avec le tirant d'eau qui est la distance de la quille à la flottaison du navire.

(2) Nous avons cru devoir donner, comme l'auteur du manuscrit, cette nomenclature peut-être un peu technique ; mais elle montrera dans quelles conditions un navire de guerre du roi Louis XV entreprenait une campagne de guerre.

(3) Aujourd'hui l'expression consacrée par le livre des signaux pour un navire en avarie est : *Nous ne sommes plus maîtres de notre manœuvre.*

route pour le Port-Louis. Ce qu'il fit. Nous, nous nous dirigions alors dans le S. $^1/_4$ S.-O. du bec du Raz (de Sein) à 4 ou 5 lieues. M. d'Aubigny, à qui il était ordonné de se rendre à Brest, se détermina à suivre sa mission et à laisser le *Glorieux*.

» La brume nous empêchant d'aller chercher le Raz, il fallut courir des bordées pour doubler les Saints (1) ; mais le vent, la mer et la brume augmentant de plus en plus et ne pouvant sans danger persister à vouloir gagner Brest, nous nous déterminâmes à courir la bordée du Sud, jusqu'au 26 au matin, que M. d'Aubigny prit le parti de faire route pour Groix, où le *Glorieux* devait être mouillé. Le vent du S.-O. à l'Ouest, toujours brumeux, à midi nous sondâmes et ayant trouvé 50 brasses (80^m) de fond, on jugea être à 3 ou 4 lieues dans le S.-O. de Groix. On continua la route du N.-E. jusqu'à 2 heures, qu'on resonda par 25 brasses (40^m). Dans le moment, nous découvrîmes la terre dans l'E.-N.-E. Mais la brume s'étant encore épaissie et ne voyant plus de terre, après avoir couru environ une demi-heure au N.-E., on prit le parti de mouiller par 18 brasses (29^m), mauvais fond; en attendant quelque éclaircie.

» Peut-être aurait-on mieux fait d'attendre cette éclaircie en courant de très petits bords. Au moment que nous mouillâmes, nous perdîmes de vue l'*Hermione*, qui chassait devant nous. Heureusement pour elle, qu'étant tout près de terre, elle trouva un bateau pêcheur

(1) L'auteur veut évidemment dire : les roches de l'île de Sein. C'est, d'ailleurs, à tort qu'on écrit ainsi aujourd'hui le nom de cette île et de la *chaussée* de rochers qui la prolonge au large, créant une ligne de récifs redoutables. Au 18e siècle, les marins disaient : l'île *des Saints*, la chaussée *des Saints* et par abréviation *les Saints*.

qu'elle nous envoya après y avoir pris un pilote pour la conduire au mouillage. Ce bateau nous trouva au bruit de quelques coups de canon que nous tirâmes. Quand nous eûmes des pilotes à bord, l'éclaircie vint, et nous en profitâmes pour relever la pointe du N.-O. de l'île de Groix qui nous restait à une demi-lieue vers l'Est. Alors, nous virâmes sur notre ancre ; mais, après avoir fait inutilement tous les efforts possibles pour la lever, à 6 heures on prit le parti de couper le câble pour aller chercher la rade de Groix. En approchant, nous tirâmes du canon pour que les vaisseaux qui y étaient nous répondissent et que nous pussions gouverner sur le feu de leur canon. A huit heures du soir, nous y mouillâmes par 18 brasses d'eau, fond de vase. Le *Glorieux* y était mouillé de la veille.

» Le 1er de mars, l'*Aquilon*, qui venait de Brest, arriva dans cette rade. Il était destiné à escorter les vaisseaux de la Compagnie (des Indes) qui étaient à Lorient.

» Le 2, le *Glorieux* entra dans le Port-Louis pour y changer son beaupré.

» Le 4, le vent au N.-N.-E., trois bâtiments de la Compagnie sortirent du Port-Louis et vinrent mouiller dans la rade de Groix. Les autres n'avaient pu sortir ce jour-là. Il y en avait en tout, neuf, destinés pour les Indes, dont un de 74 canons et un autre de 64, étaient armés en guerre (1). On avait embarqué sur ces bâtiments mille hommes du régiment de Berry.

» Peu de jours après, la *Fleur-de-Lys* arriva de Brest

(1) En réalité, ces navires, les paquebots de l'époque, étaient trop peu solidement construits pour porter le nombre de canons indiqué par celui de leurs sabords.

dans cette rade pour accompagner jusqu'à quelque distance les vaisseaux de la Compagnie.

» La *Thétis* et la *Pomone*, conduisant un convoi de Bordeaux à Brest, furent obligées, par le vent contraire, de laisser leur convoi vers Audierne et de venir chercher le Port-Louis.

» Pendant notre séjour sur cette rade, nous y essuyâmes un coup de vent d'ouest qui obligea les vaisseaux de la compagnie qui y étaient mouillés, de filer leurs câbles et d'entrer dans le port, ainsi que l'*Hermione* qui ne put tenir à l'ancre.

» La tenue n'est pas bien bonne dans cette rade ; aussi l'intention de M. d'Aubigny, depuis que le *Glorieux* était entré dans le port, était-elle d'en appareiller le plus tôt qu'il le pourrait pour gagner Brest. Mais les vents nous étaient toujours contraires. Nous avions déjà mis deux fois à la voile inutilement ; les vents d'ouest nous avaient obligés de regagner le mouillage.

» Enfin, le 20 de mars, le vent étant au nord, le *Glorieux* et l'*Hermione* sortirent du Port-Louis à 3 heures après-midi. Quand ils furent en rade, nous mîmes sous voiles et gouvernâmes à l'ouest jusqu'à minuit, que les vents étant venus du N.-O , nous tînmes le plus près l'amure à tribord. Au jour, le vent se rangeant à l'ouest, nous revirâmes de bord. A 9 heures nous aperçûmes les terres de Penmarch, dans le N.-N.-E. A midi nous portions au N.-N.-O. et Penmarch nous restait au N.-E. Le vent augmentant, nous espérâmes de donner dans le raz dont nous apercevions déjà le bec (1). A 5 heures du soir

(1) L'extrémité du cap qui termine la presqu'île de Douarnenez et qui forme avec l'île de Sein l'étroit passage appelé le *ras* de Sein, porte le nom de *bec* du ras.

nous nous y trouvâmes rendus vers la fin du flot et nous le passâmes le vent à l'O.-S.-O. Quand nous eûmes passé le raz, nous fîmes route au N. 1/4 N.-E, pour parer la Parquette. Quand nous crûmes l'avoir dépassée, nous arrivâmes au N.-E. pour gagner la rade de Bertheaume où nous mouillâmes à 8 heures du soir par 15 brasses.

» Le 22 au matin nous appareillâmes de Bertheaume vers les 7 heures du matin, avec commencement de jusant. Mais le vent était assez fort pour refouler le courant. A 9 heures du matin, nous mouillâmes dans la rade de Brest, avec le *Glorieux* et l'*Hermione*.

» Nous trouvâmes dans cette rade les vaisseaux le *Héros*, le *Dauphin Royal*, le *Bizarre* et le *Célèbre* qui venaient d'être armés pour se joindre à l'escadre de M. d'Aubigny.

» L'escadre de M. d'Aché composée de trois vaisseaux de guerre, était aussi en rade depuis longtemps. Elle devait aller aux Indes y conduire plusieurs vaisseaux de la Compagnie qu'on avait fait réunir à Brest. Cette escadre avait déjà mis à la voile une fois, mais quelques démâtements l'avait fait rentrer. Peu de jours après notre arrivée, les vaisseaux le *Supérbe* et le *Belliqueux* faisant partie de l'escadre de M. d'Aché reçurent l'ordre de débarquer les troupes et les effets destinés pour les Indes et de se réunir à l'escadre de M. d'Aubigny. M. d'Aché, qui restait avec son seul vaisseau de guerre, le *Zodiaque*, eut ordre d'aller à Lorient avec les vaisseaux de la compagnie pour se joindre aux autres vaisseaux qui y étaient armés et prêts à mettre à la voile. Les troupes du régiment de Berry, qui étaient embarquées sur ces derniers vaisseaux de Lorient reçurent

l'ordre dans le même temps de débarquer et de se rendre à Brest pour s'embarquer dans notre escadre. Il y avait 18 compagnies de 60 hommes. On mit deux compagnies sur chacun des huit vaisseaux et une compagnie sur chacune des deux frégates, l'*Hermione* et la *Fleur-de-Lys :* cette dernière venait d'être destinée pour notre escadre.

» M. d'Aubigny avait déjà reçu ses dernières instructions et n'attendait plus que les vents favorables pour partir, lorsqu'on reçut ordre à Brest, d'armer en diligence le vaisseau le *Formidable*, qui était alors commandé par M. de Foligny. Peu de jours après on apprit que c'était M. Du Bois de La Motte qui en venait prendre le commandement (1). Ce général arrivé, on jugea qu'il venait se mettre à la tête de notre escadre. L'événement justifia cette idée. M. d'Aubigny avait réellement ordre de partir, et M. Du Bois de La Motte ne devait nous arrêter qu'autant qu'il eut été lui-même prêt à mettre à la voile en même temps que nous. Les vents contraires, qui nous retinrent en rade, lui donnèrent tout le temps de se préparer et de se mettre à notre tête. Si nous fussions partis avant lui, il y avait tout lieu de croire qu'il fut venu nous joindre au lieu de notre destination où, vraisemblablement, il devait y avoir quelque réunion d'escadre.

» Le 21 d'avril, le *Formidable* sortit du port tout armé. Ce même jour M. d'Aché et les vaisseaux des Indes avaient mis à la voile d'un vent du nord, ainsi qu'une flotte considérable destinée pour Bordeaux. Mais tous

(1) M. Du Bois de La Motte était lieutenant-général.

ces bâtiments ayant trouvé dehors les vents à l'ouest, rentrèrent dans la rade. Le lendemain, 22, le vent au Nord, tous ces bâtiments remirent à la voile de grand matin et durent avoir passé le raz avant la nuit, le vent ayant continué tout le jour au Nord. (2).

» Le 2 de ce même mois, nous avions essuyé dans cette rade un coup de vent de l'Ouest au N.-O. des plus violents. La plupart des vaisseaux chassèrent et plusieurs s'abordèrent ; heureusement que le dommage ne fut pas considérable. Ce coup de vent se fit sentir dans tout le Nord de la France. Pendant notre séjour dans cette rade, il y arriva deux convois du Sud, et en repartit deux autres pour la même partie.

» Nous y eûmes beaucoup de malades ; il y fallut remplacer plus de deux cents hommes de notre équipage. M. de la Galernerie, notre lieutenant en pied (2), ayant une fluxion de poitrine fut obligé de débarquer.

» Le 24 d'avril, on reçut à Brest la promotion de la marine faite du 17. Deux de nos gardes de la marine ayant été avancés, remplacèrent deux officiers qui étaient débarqués par maladie (3).

» La cour ayant ordonné à M. Duguai de faire embarquer dans notre escadre, en qualité de volontaires, huit officiers de la marine de Suède qui étaient à Brest, M. Grubbé, capitaine-lieutenant, fut employé sur notre vaisseau.

---

(1) Le chef d'escadre d'Aché se rendit dans l'Inde où malgré les vides nombreux faits dans ses équipages par la maladie et le feu de l'ennemi, il livra à l'escadre anglaise une série de beaux combats.

(2) Autrement dit : l'officier en second.

(3) Voir, plus haut, les notes relatives à l'état-major du vaisseau le *Duc-de-Bourgogne*. Les officiers débarqués furent MM de la Galernerie et Mousseau.

» Le mardi, 3 de mai, à 9 heures du matin, le vent à l'E.-N.-E., le commandant fit signal de désafourcher ; ce ne fut que dans ce moment qu'il distribua ses signaux aux vaisseaux de l'escadre. Les jours précédents, il s'était servi de ceux de M. d'Aubigny. A 2 heures après-midi, nous mîmes sous voiles au moment de la pleine mer. Deux navires marchands destinés pour la pêche nous suivirent. »

Nous ne suivrons pas l'auteur, dans le récit minutieux qu'il fit de la traversée de l'escadre, des navires anglais qui vinrent l'observer, des quelques avaries survenues aux bâtiments, etc. Nous noterons seulement que les premières journées du voyage furent employées par M. Du Bois de La Motte à faire exécuter des évolutions à son escadre. Et il est certain qu'il devait, en effet, être nécessaire d'habituer les commandants et les officiers de ces navires, récemment sortis du port, à évoluer ensemble. Mais d'un autre côté, que de temps perdu, si l'on considère que cette flotte se rendait au secours d'une colonie française que l'on savait attaquée ou sur le point de l'être, par des forces considérables !

Le seul événement marquant de la traversée fut la mort du lieutenant de vaisseau Leroux, embarqué à bord du *Célèbre* et dont ce vaisseau salua la dépouille mortelle de « 9 coups de canon et 3 décharges de mousqueterie. »

Après 48 jours de traversée, l'escadre mouilla à Louisbourg, le 21 juin 1757. Nous laissons de nouveau la parole à l'auteur :

« Le vent étant alors au S.-O., nous fîmes route pour

Louisbourg où nous entrâmes à 3 heures de l'après-midi. Le *Glorieux* qui se trouvait à la queue de l'escadre ayant été pris par un banc de brume courut au large et n'entra que deux jours après.

» Nous touvâmes dans cette rade l'escadre de M. le chevalier du Beaufremont qui y était arrivée depuis trois semaines, venant de Saint-Dominique (1) et celle de M. Durevest qui n'y était que de la veille ; celle-ci avait fait une très longue traversée et s'était séparée par la brume (2). L'*Achille* était arrivé dix jours avant l'*Hector* et le *Sage ;* le *Vaillant*, dont on avait eu connaissance à la côte, était encore dehors, et la frégate l'*Abénakise* l'avait été joindre pour lui donner des pilotes. Ce vaisseau entra le 25. L'*Hermione* arriva aussi le même jour après avoir croisé dix jours au cap Sainte-Marie de Terre-Neuve, lieu de rendez-vous en cas de séparation.

» En entrant dans la rade, le général fit arborer le pavillon carré au haut du mât de misaine. M. de Beaufremont, qui avait la corvette mit pavillon carré au mât d'artimon et M. de Blenac et Daubigny suivent la corvette (3). M. Du Bois de La Motte se décora de la grand'-

(1) Cette escadre se composait du *Tonnant*, du *Défenseur*, du *Diadème*, de l'*Eveillé*, de l'*Inflexible* et de la frégate la *Brune*.

(2) L'escadre ou, pour mieux dire, la division de M. Durevest, se composait des vaisseaux l'*Hector*, l'*Achille*, le *Vaillant* et le *Sage* et de la frégate l'*Abénakise*.

Elle était partie de Toulon le 18 mars, pourvue de 7 mois de vivres. Les instructions, tenues secrètes, annonçant sa destination, ne lui avaient été remises qu'à quarante lieues en mer, par la frégate la *Pléiade*, détachée du port à cet effet.

(3) Autrement dit le pavillon carré au grand mât étant réservé aux maréchaux M. Du Bois de La Motte, lieutenant-général, arbora le pavillon de vice-amiral, M. de Beaufremont, le plus ancien des chefs d'escadre, celui de contre-amiral et les deux autres chefs d'escadre MM. de Blenac et Daubigny, le pavillon à deux pointes, marque de distinction des offi-

croix ; nous ignorions qu'il eut obtenu cette dignité. Lorsque ce général descendit à la ville, il y fut salué de 17 coups de canon et M. Drucourt, capitaine de vaisseau, gouverneur de la place, le fut de 11 coups lorsqu'il sortit du *Formidable*.

» Le 25, les deux bataillons de Berry s'embarquèrent sur le *Bizarre*, le *Célèbre*, la flûte la *Fortune* et deux navires marchands pour être transportés à Québec, cette place-ci étant assez munie de troupes. Ces bâtiments mirent à la voile le 2 de juillet. Le même jour on fit partir un petit navire pour porter en France des nouvelles de notre arrivée.

» Noms des vaisseaux du roi réunis dans la rade de Louisbourg, le 20 de juin 1757 :

Le *Formidable*	de 80	canons,	M. le c^te Du Bois de La Motte.
Le *Tonnant*	80	—	M. le chev. de Beaufremont.
Le *Défenseur*	74	—	M. de Blenac.
Le *Duc-de-Bourgogne*	80	—	M. Daubigny.
Le *Héros*	74	—	M. de Châteloger.
Le *Diadème*	74	—	M. de Rosilly.
L'*Hector*	74	—	M. du Revest.
Le *Glorieux*	74	—	M. de Chavagnac.
Le *Dauphin-Royal*	70	—	M. d'Urubie.
L'*Achille*	64	—	M. de Pannat.
L'*Eveillé*	64	—	M. de Merville.
Le *Vaillant*	64	—	M. de Saurins.
Le *Superbe*	70	—	M. de Choiseul.

ciers de ce grade. Actuellement, quand une division n'a pas à sa tête un officier général, l'officier le plus ancien arbore au grand mât de son navire un guidon triangulaire tricolore portant une étoile blanche dans le bleu.

L'*Inflexible*	de 64	canons,	M. de St-Laurent (1)
Le *Belliqueux*	64	—	M. d'Orvilliers.
Le *Sage*	64	—	M. d'Abon.
Le *Bizarre*	64	—	M. de Montalais.
Le *Célèbre*	64	—	M. de La Jonquière.

(Ces deux derniers furent dépêchés au Canada).

La *Brune*, de 26 canons et 6 caronades, M. de la Prévalais.

La *Fleur-de-Lys*, de 26 canons et 6 caronades, M. de Tourville.

L'*Abenakise*, de 36 canons, M. de Macarti.

La *Comète*, de 26 canons et 6 caronades, M. de Breugnon.

L'*Hermione*, de 26 canons, M. Dubos (2).

» Comme nous étions sortis de France persuadés que nous trouverions Louisbourg bloqué, nous fûmes fort surpris de ne trouver aucun vaisseau ennemi sur la côte. Dans le cours du mois de juillet, le général fit croiser successivement plusieurs frégates au N. et au N.-O. de l'île où elles ne firent aucune découverte. A la fin de juillet, nous sûmes, par différents prisonniers qu'avaient faits des gens envoyés à la découverte vers Halifax et par le rapport de ce qu'avait vu dans la rade un de ces découvreurs nommé Gautier, que la flotte anglaise était arrivée à Halifax, qu'il y avait 16 vaisseaux de guerre et six frégates, que les troupes de débarquement étaient au nombre de 12 à 15,000 hommes, dont une partie était venue de Boston, et que le bruit commun était que la

(1) Cet officier avait remplacé le commandant en titre du vaisseau, mort peu de temps auparavant.

(2) Cet officier était simple lieutenant de vaisseau, tandis que les commandants des quatre frégates étaient capitaines de vaisseau.

flotte allait mettre à la voile pour venir faire le siège de Louisbourg.

» M. de Drucourt, gouverneur de cette place, qui, dès le printemps, avait été informé par les frégates dépêchées de Brest, avant le départ de l'escadre, que les ennemis en devaient faire le siège, avaient demandé à M. de Boabert, capitaine des troupes du Canada, qui était vers la rivière Saint-Jean, de se rendre à Louisbourg et d'amener le plus de monde qu'il pourrait ; cet officier arriva dans le courant de ce mois avec quatre cents Acadiens et sauvages qu'ont fit camper vers l'anse de Gabarus, où l'on avait fait plusieurs retranchements. Ce lieu-là étant le plus susceptible de débarquement (1), il était arrêté que si les ennemis y venaient, les troupes sortiraient de la ville pour leur disputer le terrain le plus longtemps qu'il serait possible. Cette disposition était d'autant plus avantageuse, que le pays étant très boisé, il était vraisemblable que l'ennemi perdrait beaucoup de monde avant de parvenir à quelque distance de la ville.

» Le corps de la place était en très mauvais état ; on n'avait réparé que la partie voisine de la porte Dauphine qui, à la vérité, est la plus susceptible d'attaque. Tout le chemin couvert était fait à neuf. On travailla vivement

(1) Louisbourg est située sur la côte Est de l'île du cap Breton qui se trouve au Sud-Ouest de Terre-Neuve, et au Nord-Est de l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse, dont le port principal est Halifax La baie de Gabarus, qui se trouve à 7 milles à l'Ouest de Louisbourg, n'est séparée de la véritable rade de cette ville, que par une longue presqu'île dans laquelle on ne peut avoir accès, en venant du large, que par une petite anse, tout le reste de la côte, battu de la mer et bordé de récifs, ne permettant pas l'accostage d'aucun canot. C'est dans cette anse que débarqueront plus tard les troupes de l'amiral anglais Boscawven qui devaient s'emparer de Louisbourg.

à revêtir au gazon le bastion du roi dont le mur s'écroulait. Si les ennemis y fussent venus au commencement de juin, ils auraient trouvé la brèche presque praticable.

» Notre général, qui ne négligeait rien pour rendre l'accès de cette place difficile aux ennemis, ayant été se promener le long de la côte qui est au N.-E. de l'entrée du port, y remarqua plusieurs anses susceptibles de débarquement, qu'il jugea à propos de faire retrancher. En conséquence, il fut ordonné à chaque vaisseau d'envoyer tous les jours une quantité de matelots travailler à ces retranchements. Mais, comme les troupes de la place, qui ne montaient qu'à deux mille hommes, suffisaient à peine pour défendre les postes qui leur étaient confiés, le général détacha de son escadre un bataillon de 12 compagnies de 50 hommes, commandées par un lieutenant et un enseigne de vaisseau, et, de plus, 4 compagnies de volontaires pris dans les aides-pilotes et pilotins, commandés pareillement par des lieutenants et des enseignes de vaisseau. M. de Castillon, le plus ancien des capitaines en second (1), eut le commandement général des troupes, et M. de Kersa, autre capitaine en second, celui des volontaires. Je fus nommé au commandements d'une des douze compagnies d'infanterie.

» La batterie royale destinée à battre les vaisseaux qui

(1) A noter qu'à cette époque, les officiers en second des vaisseaux étaient souvent des capitaines de vaisseaux comme les commandants en pied.

Aujourd'hui, le commandant supérieur des compagnies de débarquement d'une escadre, est toujours le capitaine de pavillon de l'amiral, autrement dit le commandant du vaisseau-amiral. Cet usage est d'ailleurs très critiqué, car cet officier supérieur, marin, canonnier, torpilleur, peut très bien ne pas posséder les qualités et la science d'un officier d'infanterie, absolument nécessaire pourtant, pour manœuvrer à terre une troupe un peu nombreuse.

voudraient entrer dans la rade devenant inutile par la position de l'escadre qui se trouvait entre elle et la passe, le général en fit transporter les canons dans des lieux où on en pouvait tirer plus de parti. La batterie de la pointe à Rochefort ne pouvant battre que dans la rade et devenant par conséquent inutile dans cette occasion, on la fit continuer de façon qu'elle commençât à battre en dehors. Les mêmes canons, pouvant par un transport très aisé remplir ces deux objets, il était étonnant qu'on les eût rendus presque inutiles par la direction qu'on leur avait donnée. On fit placer deux canons vers le cap noir qu'on avait rasé depuis peu parce qu'il dominait la ville.

» Deux autres canons furent placés vers la tour du fanal.

» Le 7 du mois d'août, le bataillon détaché de l'escadre et les volontaires s'embarquèrent dans les chaloupes des vaisseaux et furent débarqués au fond de la baie. De là, nous marchâmes tous sans ordre, le terrain ne le permettant pas, jusqu'au lieu choisi pour établir le quartier général, d'où l'on fit la répartition des postes. Il y a trois anses à gauteir (1) qui ne sont qu'à un demi-quart de lieue l'une de l'autre ; on envoya à chaque anse deux compagnies de troupes et une compagnie de volontaires. Ceux-ci étaient particulièrement destinés au service du canon ; il y en avait deux à chaque anse à gautier (?) et trois à celle du grand Laurenbu, où on envoya pareillement deux compagnies de troupes et une de volontaires sous les ordres de M. de Kersa. Le quartier général où il restait 4 compagnies de troupes, s'établit à peu de

(1) Nous n'avons pas pu trouver la signification de ce mot, *gautier* ou *gauteir*, qui était peut-être une expression locale.

distance des anses à gauteir pour pouvoir se porter promptement à celle des anses qui serait attaquée. Par cette disposition, je fus camper à l'anse à gautier la plus au Nord-Est. Les officiers de chaque poste mangeaient ensemble et envoyaient chercher leurs vivres, ainsi que les troupes, au quartier général. Chaque vaisseau avait fourni une vieille voile de misaine pour faire la tente d'une compagnie ; on avait pareillement fourni une voile à chaque officier pour se camper. Outre le bataillon de la marine, il y avait encore trois compagnies des troupes de la ville réparties dans ces différents postes.

» Le 19 d'août, dans l'après-midi, on découvrit dans le Sud-Est du port l'escadre anglaise. Le lendemain elle vint mettre en panne à une lieue et demie dans l'E.-S.-E. de la ville, d'où elle pouvait examiner la quantité de vaisseaux que nous avions dans la rade. Leur escadre était composée de 16 vaisseaux, de 4 frégates et d'un petit bâtiment mâté comme une galiote à bombes (1). Notre général fit signal de s'entraverser pour battre sur l'entrée de la rade ; mais les ennemis n'étaient pas en état d'en forcer le passage. Ils étaient venus sans la flotte (2). Après avoir resté une heure en panne, ils firent servir (3) et porter au large. La brume, qui vint

(1) Les galiotes à bombes n'avaient qu'un grand mât et un mât d'artimon. A la place où, sur les autres navires, s'élevait le mât de misaine, se trouvait une plateforme en madriers supportant un ou deux mortiers. Cette disposition permettait à ce genre de navire de bombarder par l'avant. Cependant certaines galiotes à bombes anglaises avaient un mât de misaine.

(2) La flotte de navires de commerce et de transports ayant à bord les troupes de débarquement.

(3) *Faire servir* est une expression technique qui signifie : orienter les voiles d'un navire, jusqu'alors en panne, c'est-à-dire immobile, de façon à le faire marcher de nouveau.

peu après, nous les fit perdre de vue et depuis ils ne reparurent plus.

Dans la persuasion où nous étions qu'ils devaient entreprendre le siège de cette place, nous fûmes fort surpris de ne pas voir la flotte et nous ne savions que penser de la seule apparition de l'escadre. Nous ignorions alors ce que nous apprîmes peu de jours après (le 30 d'août) que nos troupes du Canada s'étaient emparé, le 9 du même mois, du fort George (1), et que la crainte où les ennemis devaient être que nous ne pénétrassions plus avant dans leurs possessions, les avait vraisemblablement déterminés à faire revenir d'Halifax les troupes qu'ils y avaient envoyées pour se joindre à celles qui étaient venues d'Europe sur la flotte.

» Le 27 d'août, les troupes de la marine, qui étaient campées depuis le 9 du même mois, retournèrent à bord des vaisseaux, le général étant, disait-on, décidé à sortir pour aller combattre l'escadre ennemie si elle reparaissait. On pourrait trouver singulier qu'il n'eût pris cette résolution qu'après l'éloignement des ennemis ? Cependant, en réfléchissant sur les raisons qui l'avaient déterminé à ne pas mettre à la voile lors de la première apparition, des ennemis, on ne peut s'empêcher d'avouer qu'il n'eût pris le meilleur parti :

» 1° On comptait que la flotte suivait de près l'escadre et il était avantageux de ne sortir que lorsque la des-

(1) C'est de leur côté, pour faire diversion, à la nouvelle que les Anglais se portaient en force contre Louisbourg, que Vaudreuil et Montcalm avaient pris l'offensive sur la frontière de New-York. La prise, par Montcalm, du fort George, que les Anglais avaient élevé à la tête du lac Saint-Laurent, ouvrait aux Français le lac Champlain et la route du Canada central.

cente eut été entreprise, parce qu'alors le combat devenait inévitable pour les ennemis qui étaient forcés de soutenir leur descente et que, pour peu que nous eussions eu d'avantage sur eux, la perte totale de la flotte s'en suivait : au lieu que l'escadre sans la flotte, conservant l'avantage du vent, pouvait éviter le combat si elle se fut trouvée plus faible, et l'accepter si elle eut été plus forte ; alors qu'elle eut eu de l'avantage, nous eussions été obligés de rentrer dans la rade, où, n'ayant aucune ressource pour réparer la perte des mâts, inévitable dans un combat un peu vif, nous n'eussions plus été à même de leur nuire par mer aux descentes qu'ils eussent pu entreprendre peu après sur la côte ;

» 2° Nous avions près de 900 hommes de l'escadre campés dans les anses qui sont au N.-E. de la rade ; leur destination étant de s'opposer aux descentes que les ennemis y eussent pu entreprendre, il ne convenait pas de les rappeler tant qu'on pouvait craindre ces descentes ;

» 3° Enfin, la situation de cette rade ne permettant pas à plusieurs vaisseaux de mettre à la voile en même temps, avant que notre escadre eut été dehors et se fut rangée en bataille, les ennemis qui étaient tout prêts du vent fussent tombés sur les premiers sans que les derniers les eussent pu secourir.

» A toutes ces raisons, qui doivent paraître suffisantes, on pourrait ajouter que l'objet de notre armement étant de sauver Louisbourg, on ne pouvait mieux le remplir qu'en restant dans la rade (1).

---

(1) Si donc, M. le Dr Fonssagrives avait connu ce document, il n'eut pas blâmé, comme il l'a fait, l'inaction de M. Du Bois de La Motte dans la rade de Louisbourg.

» Du 22 au 25 d'août, il entra quelques prises qu'avaient faites trois petits corsaires sortis d'ici au mois de juillet et ressortis au mois de Septembre.

» Au commencement de septembre, n'y ayant plus lieu de croire que les ennemis vinssent assiéger cette place, on fit partir, pour retourner à la rivière St-Jean, les Acadiens et les sauvages qu'on avait fait venir sous les ordres de M. de Boabert.

» Le 12 du même mois, les frégates la *Brune* et la *Comète* mirent à la voile pour aller escorter jusqu'à l'île St-Jean quelques petits bâtiments chargés de grains.

» Le 15, il entra dans cette rade un brigantin qui avait été dépêché d'ici le 20 juillet pour porter en France des nouvelles de notre arrivée. Ce bâtiment ayant heureusement rempli sa mission, était reparti de Brest le 8 d'août : il apporta au général des dépêches de la Cour. Les nouvelles les plus récentes nous annonçaient la bataille remportée le 25 de juillet en Westphalie, par l'armée du roi aux ordes de M. le Mal d'Estrées (1), sur celle du duc de Cumberland qui était resserré dans l'électorat d'Hanovre ; la retraite du roi de Prusse en Saxe, qui, ayant été battu le 18 de juin par l'armée de l'Impératrice avait levé le siège de Prague. Ce prince se trouvait dans la position la plus critique. Les Russiens envahissaient la Prusse Ducale et les Suédois la Poméranie.

» Le 16 de septembre, l'escadre anglaise, composée de 23 voiles parut à la vue de la ville. Deux vaisseaux s'en détachèrent et vinrent nous examiner jusqu'à portée de canon de la place, après quoi ils furent

(1) La bataille de Hasteubeck. Une grande partie du succès fut due au général Chevert qui commandait l'aile droite de l'armée française.

rejoindre l'escadre. Le 19, il parut deux vaisseaux qui donnèrent chasse à un petit bâtiment qui entra dans la rade. Celui-ci déposa avoir vu toute l'escadre.

» Le 21, le nommé Gautier, qu'on avait envoyé, avec cinq sauvages, à la découverte vers Halifax, fut de retour. Il rapporta qu'il n'y avait plus de bâtiments de transport à Halifax ; qu'il n'y avait que l'*Arc-en-Ciel* de vaisseaux de guerre, qui était dans le port démâté de son mât de misaine ; que les troupes étaient campées hors de la ville ; qu'il avait compté environ 1.200 tentes, vu faire l'exercice aux troupes, distingué par l'habillement rouge et bleu celles d'Europe avec celles qu'il croyait de Boston (1) dont le nombre était plus considérable, que, cependant, il y avait autant de tentes dans le quartier des Européens que dans celui des Bostonais, mais que la plupart paraissaient vides ; qu'on bâtissait des casernes qui pouvaient contenir 4.000 hommes ; que les ennemis s'écartaient si peu et se gardaient si bien qu'il n'avait pu faire aucun prisonnier ; qu'il avait tué deux hommes autour du camp n'ayant pu les attraper en vie, et que les sauvages leur avaient levé la chevelure. En effet, ils arrivèrent avec Gautier, portant au bout d'un bâton ces horribles dépouilles.

» Sur ce rapport, nous jugeâmes que la flotte était partie pour retourner en Europe ; et, sur ce que dans le camp d'Halifax, beaucoup de tentes des troupes d'Angleterre paraissaient vides, nous pensâmes que les vaisseaux de l'escadre en avaient pris une grande quantité pour venir se présenter à la vue de cette rade, afin que

(1) Celles de Boston étaient reparties le 17 août ; c'étaient des troupes levées en Ecosse (note en marge du manuscrit).

si nous fussions sortis pour les combattre, ils pussent se flatter de remporter l'avantage, leurs vaisseaux se trouvant par là beaucoup mieux armés que les nôtres.

» De plus, la saison n'était pas si avancée que les ennemis ne puissent encore entreprendre le siège de cette place si l'escadre du roi n'eut pas été dans la rade ; et il pouvait bien se faire que nous eussions mis à la voile pour France au commencement du mois. Dans ce cas-là, après s'être assurés de notre éloignement, ils eussent pu sans beaucoup de difficultés mettre 3 000 hommes à terre qui s'y seraient retranchés en attendant qu'on eut fait venir d'Halifax les autres troupes et le train d'artillerie qui pouvait n'être pas embarqué sur les vaisseaux de guerre.

» La distance d'Halifax à Louisbourg est si petite, que soixante goélettes eussent suffi pour ce transport, en supposant toujours qu'il y eût déjà trois ou quatre mille hommes d'embarqués sur les vaisseaux de guerre. Maîtres de la mer ils eussent été assurés de leur retraite ; mais je doute qu'ils eussent été forcés d'y avoir recours. Louisbourg n'eut pas tenu un mois contre une armée de 10.000 hommes. Elle est dominée de plusieurs endroits à demi portée de canon, et les fortifications étaient en fort mauvais état, quoiqu'on eut réparé du mieux qu'on avait pu la partie la plus susceptible d'attaque. Il n'y avait pas dans la place 3.000 hommes portant les armes, en y comprenant les habitants. Ce serait ici le lieu de réfléchir sur l'envoi qu'on avait fait au Canada des 1.000 hommes du régiment de Berri que nous avions portés ici, et qu'il paraissait avantageux de garder pour la défense de cette place. Les motifs qui avaient déterminé le gouverneur

à renvoyer ces troupes, étaient le manque de vivres et de logement ; on eut aisément levé cette dernière difficulté en les logeant chez les bourgeois. Quant aux vivres, on pouvait espérer d'en recevoir dans le cours de l'été et de l'automne, et il y en avait déjà pour une partie de l'hiver. De plus, cette augmentation de mille hommes dans la place rendant notre résidence dans la rade moins nécessaire pour sa défense, nous eussions pu tenir la mer et favoriser l'arrivée des vivres : mais ce point ne fut nullement discuté. Dès le lendemain de notre arrivée, il fut résolu d'envoyer ces troupes en Canada. De là vint l'indispensable nécessité de garder cette rade jusqu'à ce que la saison avancée ne permit plus aux ennemis de rien entreprendre sur cette place dont la principale défense consistait dans les vaisseaux.

» Le 22 et le 23, il parut un vaisseau qui se tint à deux lieues de la baie de Gabarus. Le vent s'éleva alors de l'E.-S.-E. Le 24, il augmenta et le temps s'obscurcit beaucoup. Sur le soir on amena les mâts d'hune. Le 25, à 2 heures du matin, le vent redoubla de force : nous avions laissé tomber notre ancre la veille. A 3 heures et demie, le *Dauphin-Royal* tira un coup de canon et se couvrit de feux. Nous nous aperçûmes qu'il chassait et tombait sur le *Tonnant*. Ces deux vaisseaux qui étaient à l'ouvert de la passe, ainsi que le *Héros* et l'*Hector*, étaient beaucoup plus exposés à la grosse lame que les autres. Au jour nous vîmes que le *Tonnant* n'avait plus de beaupré ; ce vaisseau n'avait pas pu éviter le *Dauphin-Royal* et, depuis qu'ils s'étaient abordés, ils ne pouvaient plus se séparer. Le vent continuait toujours avec la même force et tous les vaisseaux chassaient un peu.

Vers les dix heures, le vent passa de l'E.-S.-E. au S.-E. sans diminuer. A 11 h. 1/2, le *Tonnant* commence à talonner dans le Sud de la batterie royale ; peu après il coupa son mât d'artimon. Le *Dauphin-Royal* le suivait toujours. A midi le vent sauta au Sud et bientôt après au S.-O. Le *Tonnant* flotta et évita à une heure. Le temps s'éclaircit et le vent diminua et vint de l'O.-S.-O. Aussitôt, les chaloupes en état de naviguer furent à bord du *Tonnant*. Ce vaisseau faisait beaucoup d'eau ; son gouvernail était démonté ; mais comme on avait eu la précaution d'ôter la barre avant d'échouer, il avait sauté sans se rompre. Le *Dauphin-Royal* avait son couronnement tout brisé et son gouvernail cassé par le câble du *Tonnant* qu'il avait rompu, mais il ne faisait point d'eau. La frégate la *Benakise* avait été jetée à la côte dès six heures du matin et resta échouée fort haut. Presque tous les navires marchands et toutes les goélettes étaient à la côte, la plupart brisés ; plusieurs vaisseaux avaient perdu leurs chaloupes et canots.

» Les vaisseaux qui avaient leur grande touée à babord (1), étaient mieux tenus que ceux qui l'avaient à tribord parce que les câbles de ceux-ci étaient croisés. On avait eu là précaution de porter une ancre à touer dans le S.-E. Malgré cela, il n'y eut point de vaisseau qui ne chassât un peu et, en général, toute l'escadre était en perdition si le vent eût continué de la même force tout le jour. L'*Hector*, qui était à l'ouvert de la passe, avait déjà talonné sur le banc qui est dans l'Est de la batterie royale. Cette rade est beaucoup trop petite pour

(1) Dans l'ancienne marine, le nom de *touée* était donné aux câbles qui étaient attachés à l'anneau des grosses ancres d'un vaisseau.

une si grande quantité de vaisseaux de guerre, et il serait à souhaiter pour l'Etat, que Louisbourg fut assez bien fortifiée et eût une assez nombreuse garnison en temps de guerre pour résister aux entreprises des ennemis sans le secours d'une forte escadre.

» La journée du 26 fut employée à relever les ancres et et à se ramarrer.

» Le 27, il partit un brigantin destiné pour Québec. Le *Tonnant* fut au fond de la baie. Ce même jour on fut informé qu'un vaisseau anglais s'était perdu vers le Saint-Esprit, à 8 lieues en deça du port de Toulouze.

» Le 28, le premier lieutenant de ce vaisseau, nommé le *Tilbury*, de 60 canons, arriva dans le bateau d'un habitant de ce quartier-là. On fit partir par terre un détachement de troupes pour aller chercher l'équipage de ce vaisseau dont une grande partie s'était sauvée. On dépêcha aussi par mer des bâteaux pour leur porter des vivres Ce même jour, tous les commandants des vaisseaux et frégates se rendirent à bord du *Formidable* pour y tenir conseil. Il y fut mis en délibération si l'escadre du roi devait sortir au plus tôt pour aller chercher les ennemis qui devaient être dispersés par le coup de vent du 25 et dont il était vraisemblable qu'une partie était perdue, ou au moins démâtée (1). En proposant

(1) L'escadre anglaise fut en effet fort éprouvée par cet ouragan. En plus du *Tilbury* dont le commandant, Sir Rainsby, et 200 hommes furent noyés, la corvette de 10 canons, le *Ferret*, se perdit corps et biens. Les vaisseaux le *Bedfort*, le *Devonshire*, le *Nassau* et le *Captain*, de 64 canons, le *Prince-Frédérik*, le *Sunderland* et l'*Eagle*, de 60 canons, et le *Centurion*, de 50, furent rasés comme des pontons. Le *Grafton*, l'*Invincible*, le *Nottingham* et le *Nightingale*, vaisseaux de 74 canons, perdirent chacun un ou plusieurs mâts. Le vice-amiral Holburne fut obligé de renvoyer une partie de ses vaisseaux en Angleterre. Ces mers d'Amérique, fréquentées par de nombreux cyclones, furent d'ailleurs

cette question, le général admettait la nécessité de rentrer ici après cette sortie pour réparer le *Tonnant* et l'amener en France. L'avis de la plupart des capitaines fut qu'il ne convenait point de sortir pour rentrer, vu l'incertitude du temps où l'on pourrait revenir, et le peu

---

toujours néfastes aux flottes qui les parcouraient pendant la saison critique des changements de mousson. Pendant la guerre de l'Indépendance, en 1780, un ouragan épouvantable vint s'abattre, le 10 octobre, sur toutes les Antilles et jusque dans le Nord de l'Océan Atlantique. Un convoi français, qui se composait de 50 bâtiments de commerce et transports avec 5,000 hommes de troupes à bord, fut anéanti. Six ou sept navires de commerce et les frégates d'escorte la *Cérès* et la *Constante* échappèrent seuls au désastre. « Les bâtiments du convoi disparurent. » Telle est l'expression laconique dont se servit le gouverneur de la Martinique dans son rapport. Le vaisseau anglais le *Deal-Castle* fit naufrage à Puerto-Rico ; le *Stirling-Castle* coula à la Caye-d'Argent ; le *Thunderer*, portant le pavillon du contre-amiral Walsingham disparut corps et biens ; le *Trident*, le *Ruby*, le *Bristol*, l'*Hector*, le *Grifton*, le *Berwick* et l'*Egremont* furent désemparés et faillirent être engloutis. Neuf mille personnes périrent à la Martinique ; mille seulement dans cette malheureuse ville de Saint-Pierre, aujourd'hui disparue, et il ne resta pas une seule maison debout, car la mer s'éleva à une hauteur de 7 m 50, et 150 maisons disparurent instantanément le long de la plage. A Fort-de-France, alors Fort-Royal, la cathédrale, sept églises et mille six cents malades et blessés furent ensevelis sous les ruines de l'hôpital : on ne put en sauver qu'un très petit nombre. A Kingstown, dans l'île Saint-Vincent, quatorze maisons seulement sur 600, restèrent debout et la frégate française la *Junon* se perdit.

Au mois de septembre 1782, une partie de l'escadre anglaise qui venait de remporter sur l'escadre française la triste et mémorable victoire de la Dominique fut également victime d'un effrayant cyclone. Elle se composait, d'après le mémoire de M. Redfield et celui de l'amiral Graves, des vaisseaux *Ramilies*, *Canada* et *Centaure*, de 74 canons chacun, de la frégate la *Pallas* et des prises, la *Ville de Paris*, de 110 canons, le *Glorieux* et l'*Hector*, de 64 canons, l'*Ardent* et le *Caton*, de 64, enfin d'un grand convoi, ce qui faisait en tout 92 ou 93 voiles. Assaillie par l'ouragan dans les journées du 16 et 17 septembre, elle fut pour ainsi dire anéantie. A l'exception du *Ramilies* et du *Canada*, fort éprouvés eux-mêmes et en grand danger de couler, tous les bâtiments de guerre avaient sombré, ou avaient été abandonnés, détruits, ainsi qu'une grande quantité de bâtiments de commerce ; c'est, dit-on, le plus grand désastre naval dont on puisse se souvenir ; il périt plus de 3,000 marins. (*Guide des Ouragans*, par F.-L. Roux, capitaine de frégate).

de vivres qu'on avait ; qu'il était avantageux d'aller chercher des ennemis, et que si l'on sortait pour cela, il ne fallait point songer à rentrer dans cette rade ; que le *Tonnant* ayant besoin de secours, on pouvait lui laisser un ou deux vaisseaux pour lui aider à se réparer. Le conseil dura toute l'après-midi, et il n'y eut rien de décidé que la sortie de la *Fleur-de-Lys* pour aller faire la découverte jusqu'au cap Causeau.

» Le 29, cette frégate mit à la voile dans l'après midi, et deux heures après, elle trouva un senaut de 14 canons (1) qui vint à sa rencontre à l'Ouest de la baie de Gabarus. C'était un senaut de guerre sorti d'Halifax le 27 ; il cherchait son escadre, et, ayant aperçu notre frégate, il avait couru dessus, croyant qu'elle en était. Quoi qu'il eut 80 hommes à bord, il amena au premier coup de canon. Le 30, la *Fleur-de-Lys* rentra avec sa prise, et ne ressortit point. On répartit les prisonniers dans l'escadre.

» Ce même jour, il y eut deux navires qui partirent pour Saint-Domingue. Le 1er d'octobre, il y eut conseil à bord du *Formidable* au sujet du *Tonnant*. Il y fut décidé de le mettre au plus tôt en état d'être viré en quille (2), et il fut ordonné à chaque vaisseau d'envoyer toutes les nuits un certain nombre d'hommes à bord du *Tonnant* pour y pomper, l'équipage de ce vaisseau ne pouvant pas suffire au travail continuel qu'il y avait à faire pour

(1) Le *Senaut* était un bâtiment de médiocre tonnage possédant deux mâts gréés de voiles carrées ; c'est ce que, dans la marine de commerce, où d'ailleurs ce type de navire devient très rare, on appelle, aujourd'hui, un *brick carré* pour le distinguer du *brick-goélette* qui n'a qu'un mât carré devant et un mât goélette derrière.

(2) Le *virage en quille*, consistait à coucher un bâtiment sur le flanc, le plus possible, jusqu'à faire paraître sa quille au niveau de l'eau, de façon à permettre les réparations dont sa carène pouvait avoir besoin.

le décharger et pour pomper. Il fut aussi résolu dans ce conseil que l'escadre mettrait à la voile le 8 du mois, n'ayant plus que quarante jours de vivres, en comptant déjà un retranchement de 3 onces de biscuits (1).

» Le 4, il arriva dans des bateaux une partie de l'équipage du *Tilbury*. Sur le soir on vit un vaisseau dans le S.-E.

» Le 5, la *Brune* et la *Comète* rentrèrent dans la rade. Elles revenaient de l'île Saint-Jean où elles avaient essuyé le coup de vent du 25, mais moins fort qu'il n'avait été sur cette rade.

» Le 6, un petit corsaire entra avec une prise : le 4, étant à la vue d'Halifax, il avait vu 7 vaisseaux fort démâtés et 2 frégates qui faisaient route pour y entrer. Ce même jour, ce qui restait de l'équipage du *Tilbury*, arriva, partie par mer, partie par terre. De 450 hommes qu'il y avait sur ce vaisseau, il en était péri deux cents. Le capitaine du vaisseau, celui des troupes et celui des grenadiers furent du nombre des malheureux. Les sauvages de l'île, informés de la perte de ce vaisseau, y avaient promptement accourus ; mais loin de nuire à ces malheureux, ils les avaient secourus de leur mieux ; il en était resté une soixantaine sur le gaillard d'avant qui y seraient péris de faim, si les sauvages ne les avaient été chercher dans leurs canots d'écorce : ils se contentèrent de dépouiller les morts. Je doute que les Anglais eussent traités aussi humainement des sauvages qui auraient fait naufrage sur leurs côtes !

---

(1) Par jour et par homme bien entendu. L'once valait 30 gr. 6 de nos poids actuels : 3 onces valaient donc environ 90 grammes.

» Nous sûmes par le rapport des prisonniers, que la veille du coup de vent, le *Tilbury* était avec toute l'escadre ; qu'il s'était perdu le 25, à 10 heures du matin, et qu'il y avait alors six vaisseaux mouillés à peu de distance de lui qui avaient coupé leurs mâts et qu'il était vraisemblable qu'ils avaient eu le même sort ; qu'un autre vaisseau, qui paraissait être le commandant, avait resté échoué tout le 25, sur l'île du Saint-Esprit, et que, le 26, il n'avait plus paru ayant été repoussé au large par le changement du vent.

» Nous apprîmes aussi que l'escadre (anglaise), lors de son arrivée à Halifax, le 8 de juillet, n'était composée que de 16 vaisseaux ; qu'il y avait 8.000 hommes de troupes sur la flotte ; que le général London en avait amené 4.000 de la Nouvelle-Angleterre à Halifax dont la garnison était de 3.000 hommes. Ces forces étaient plus que suffisantes pour s'emparer de Louisbourg, si le roi, informé du projet des ennemis, n'y avait pas envoyé un si grand nombre de vaisseaux. Aussitôt que les ennemis surent l'arrivée de notre escadre à Louisbourg, ils ne songèrent plus à exécuter l'autreprise qu'ils avaient formé sur cette place. Le général London prit le parti de retourner à la Nouvelle-Angleterre avec les troupes qu'il en avait ammenées. Celles venues d'Angleterre restèrent à Halifax, et l'amiral Holburne mit à la voile le 23 d'août pour venir nous rendre visite avec ses seize vaisseaux. Le général London appareilla le même jour pour Boston. Le 20, l'escadre ennemie étant à la vue de la rade crut que nous allions mettre à la voile sur un signal que fit le commandant ; c'était celui de s'embosser. Aussitôt l'amiral Holburne, qui avait eu le temps de

nous examiner et de voir que nos forces étaient au moins égales aux siennes, s'éloigna et fit route pour Halifax où il se rendit le 25 du même mois. Cette manœuvre était si singulière qu'il était difficile d'en pénétrer les motifs. Les ennemis étaient informés de nos forces puisqu'ils avaient renoncé à leurs projets sur cette place. Pourquoi donc l'escadre vient-elle et s'en retourne-t-elle aussitôt qu'elle nous a vue ? Au mois de septembre les ennemis ayant reçu un renfort de 6 vaisseaux de guerre ne craignirent plus de reparaître devant nous. Ils embarquèrent sur chaque vaisseau une compagnie de grenadiers des troupes qu'ils avaient amenées d'Europe, et mirent à la voile le 12 de septembre pour venir croiser devant l'île Royale, bien déterminés à nous attaquer si nous sortions. Ils savaient que notre départ ne pouvait pas tarder par le peu de vivres que nous avions, et ils se flattaient d'intercepter les vaisseaux qui devaient nous en apporter. En effet, depuis le 16 qu'ils vinrent à la vue de la rade, avec 20 vaisseaux et 4 frégates, ils ne cessèrent de croiser dans ces parages jusqu'à ce que le coup de vent du 25 les eut dispersés et obligés de rentrer à Halifax.

» Le 7, l'*Abénakise* fut mise à flot ; comme elle faisait beaucoup d'eau, il fut décidé qu'on la virerait en quille.

» Le 8, on essaya de virer le *Tonnant ;* mais les mesures ayant été mal prises, on ne réussit pas. Il fallut refaire tout l'appareil. Ce même jour il entra une prise chargée de vivres. Elle avait été chassée jusqu'à la vue de la rade par un petit corsaire. Il eût peut-être été avantageux de faire sortir une frégate ; mais on n'en fit rien.

» Le 20, on vira le *Tonnant* en quille : deux petits bâti-

ments dans lesquels étaient les canons de 36 lui servaient de ponton (1). Il y avait trois appareils à chaque mât dont les poulies basses étaient crochées à des cordages qui aiguilletèrent les canons. Le *Sage* et l'*Hermione* avaient trois cabestans qui viraient sur les trois appareils ; outre cela la *Brune* et la *Comète* viraient sur deux grelins qui, passant sous la quille étaient amarrés sur le côté qu'on voulait coucher. Cette manœuvre réussit au mieux. On éventa la quille qui était hachée à la longueur de 40 pieds, particulièrement vers l'étambot qui était emporté presque jusqu'à la première ferrure. Tout cela fut raccommodé aussi bien que le temps et les pièces de bois qu'on avait à y employer le permettaient (2); mais comme il s'en fallait de 18 pouces que les pièces de bois qu'on y mit n'eussent la même épaisseur que ce qui avait été emporté. On décida qu'il fallait rogner d'autant le gouvernail et lui agrandir son safran.

» Ce même jour arriva l'*Apollon* chargé de vivres pour l'escadre, ce qui nous mettait à même d'attendre que le *Tonnant* fut réarmé pour l'emmener avec nous. Un petit

(1) A cette époque, un vaisseau à trois ponts et de 80 canons, comme le *Tonnant* portait : dans la 1re batterie ou batterie basse, 30 canons de 36 ; dans la 2e batterie, 32 canons de 24 et de 18 ; dans la 3e batterie, 18 canons de 12 et de 8.

(2) Le *Tonnant*, construit en 1740, devait résister à cinq échouages : le 19 novembre 1744 en entrant à Cadix ; en 1745, en entrant à Brest ; le 25 septembre 1757, dans la rade de Louisbourg ; le 7 juillet 1778 à l'entrée de la Delaware, et le 18 mars 1779 en sortant de la baie de Fort-de-France. Au combat de la division de M. de Létenduère (25 octobre 1747) il avait été criblé de coups de canon ; mais grâce à la solidité de sa construction un seul des 134 boulets qu'il avait reçus en pleine coque avait percé. M. de Létenduère, en parlant du *Tonnant* s'exprime ainsi : « On doit le regarder comme parfait pour un vaisseau de ligne..... Je ne puis m'empêcher de vous dire, Monseigneur, qu'il est étonnant que les constructions ne cherchent pas à ymiter un si beau et bon modelle. » (Historique du *Tonnant* par Maurice Delpeuch, lieutenant de vaisseau).

bâtiment, venant de Québec chargé de prisonniers faits au fort George, entra dans la rade pour prendre des vivres et un pratique (1) pour Halifax où il devait remettre ces gens-là. Il repartit peu de jours après.

» Le 11, on dressa le *Tonnant*.

» Le 12, arrivée d'une petite prise faite par le *Bizarre* et le *Célèbre* à l'entrée du fleuve.

» Le 13, arrivée d'un senaut de Québec et d'une prise faite par un corsaire d'ici.

» Le 14, on vira le *Tonnant* (2) et il fut redressé le même jour ; tout son mal était à la quille, qui était également endommagée des deux côtés.

» Le 15, la *Fleur-de-Lys* mit dehors pour faire la découverte (3).

» Le 17, nous essuyâmes un coup de vent de S.-S.-E. Aucun vaisseau ne chassa.

» Le 18, la *Fleur-de-Lys* rentra sans avoir rien vu dehors,

» Le 20, un vaisseau marchand chargé de vivres pour l'escadre, entra dans cette rade ; il y avait 38 jours qu'il était parti de Brest. Il arriva le même jour un brigantin qui était parti de France au mois de mai et avait été obligé de relâcher à la côte d'Espagne. Le 19 on avait viré l'*Abénakise ;* on lui changea un bordage qui avait été enfoncé ; c'était tout son mal. En conséquence on travailla à la mettre en état de partir avec l'escadre.

» Le 21, arrivée d'une prise. Le 22, six sauvages qu'on

(1) Un pilote pratique.

(2) C'est-à-dire qu'on fit coucher le *Tonnant* sur l'autre bord pour visiter le second côté de sa carène.

(3) On dirait aujourd'hui : la *Fleur-de-Lys* quitta la rade pour aller croiser au large.

avait envoyé faire la découverte du côté d'Halifax arrivent avec deux prisonniers dont un était matelot de l'escadre. Nous apprîmes par là qu'il n'était rentré à Halifax que 14 vaisseaux ou frégates et qu'on ignorait le sort des autres. Le commandant était du nombre de ceux qui étaient rentrés ; il en devait hiverner quatre, et les dix autres devaient mettre à la voile au premier jour, pour s'en retourner en Europe ayant une flotte sous leur escorte.

» Le 23, on fit les liures de beaupré (1) du *Tonnant* qu'on avait mâté la veille. Dès ce moment on put compter sur le jour où l'on serait prêt à partir.

» Le 25, on fit le transport des malades à bord de l'*Apollon* qu'on avait établi en hôpital ; mais ce vaisseau n'en pouvait contenir qu'un petit nombre eu égard à la quantité qu'il y en avait. On en mit plusieurs à l'hôpital de la ville, et on laissa le reste dans plusieurs maisons dont nous avions fait des hôpitaux en arrivant. Tous ces malheureux étaient pour ainsi dire sans aucun secours, les rafraichissements et les remèdes ayant été épuisés. Le nombre des malades que nous laissâmes pouvait se monter à 500, et nous en avions perdu environ 1.000. Notre vaisseau avait particulièrement été maltraité. Il nous en était mort depuis notre départ de Brest plus de 200 (2), du nombre desquels étaient M. de Rossel, enseigne de vaisseau, M. Lambert, écrivain principal, et M. Cendré, notre chirurgien-major.

---

(1) Les *liures* du beaupré sont toute une série de cordages très serrés les uns contre les autres et très raidis qui relient le beaupré à l'étrave du navire.

(2) Soit le quart de l'équipage du *Duc-de-Bourgogne*.

» Pour réparer en partie la perte qu'avaient fait les vaisseaux, on leur distribua les équipages des frégates qui restèrent armées avec la moitié de leur monde.

» Le 27, il arriva une prise qui faisait partie d'un convoi de 28 voiles qui allaient à la Nouvelle-Angleterre. Le corsaire qui s'en était emparé avait vu, le 4 du mois, sur le grand banc, quatre vaisseaux dont il y en avait de démâtés. Nous jugeâmes que ce pouvait être des vaisseaux séparés de l'escadre de l'amiral Holburne.

» Le 29, de grand matin, le général fit signal de désafourcher (1). Le vent était au N.-O., mais si fort, que le *Tonnant* et le *Sage* qui étaient au fond de la baie, ne purent pas se touer pour se mettre à portée d'appareiller, de sorte que nous restâmes en place.

» Le dimanche 30, le vent à l'Ouest très faible, dans la nuit on fit signal de désafourcher, et on envoya ordre d'appareiller aux vaisseaux les plus parés (2). Le peu d'espace de la rade ne permettait pas à plusieurs vaisseaux de mettre à la voile en même temps, de sorte qu'à deux heures après-midi, le calme nous ayant pris, le *Diadème* et l'*Inflexible* furent obligés de mouiller dans la passe. L'*Eveillé*, qui était encore dans la rade, fit signal d'incommodité. Il avait vraisemblablement touché en voulant appareiller. Une heure après nous le vîmes à flot. Vers les six heures du soir, le vent s'éleva à l'Est

(1) Quand plusieurs navires sont obligés de se réunir sur une rade de peu d'étendue, ils mouillent chacun sur deux ancres. De cette façon, outre qu'ils sont maintenus plus solidement au fond, ils décrivent, en évitant au courant ou au vent, un cercle bien moins grand que s'ils n'étaient mouillés que sur une seule ancre et par suite, ils risquent moins de se rencontrer dans leurs évitages. Cette opération de mouiller sur deux ancres s'appelle *afflourcher*.

(2) C'est-à-dire : les plus prêts.

très faible et variable. Nous virâmes de bord plusieurs fois en courant les bordées qui nous étaient les plus favorables pour nous éloigner de la côte. A minuit, le vent étant à l'Est bon frais, toute l'escadre courut au S.-S.-E. en forçant de voiles pour s'élever. Le vent augmentant toujours, à 6 heures du matin la plupart des vaisseaux ne pouvaient plus porter que les basses-voiles. A midi, les vents étaient au N.-N.-E., toujours violents, nous courûmes à l'Est sous les basses voiles. »

Nous cesserons, un instant, de suivre M. de Vaudreuil dans le journal circonstancié qu'il tint de la traversée de retour. Nous dirons seulement, en quelques mots, que l'escadre fut dispersée par ce coup de vent. Le 2 novembre, quelques vaisseaux ayant rallié l'escadre, celle-ci continua à naviguer, accompagnée par le mauvais temps, au nombre de 13 vaisseaux de guerre dont l'*Apollon*, transformé, on le sait, en navire hôpital. Aucune frégate n'avait ralliée(1). Le 12, quatre vaisseaux retardataires rejoignirent l'escadre. Un nouveau coup de vent faillit encore disperser l'escadre qui continua à faire route de la façon la plus pénible, la force du vent empêchant la plupart du temps de porter d'autres voilures que les basses voiles. Un seul événement de quelque importance vint rompre la monotonie de cette pénible traversée. Voici comment M. de Vaudreuil le raconte :

» Du 19 au dimanche 20 novembre : le vent à l'Ouest par risée, nous gouvernâmes à l'E.-S.-E. Au jour, on vit un vaisseau à une heure dans le Sud de l'escadre. Il était

(1) L'*Abénakise* et l'*Hermione* furent capturées par des vaisseaux anglais.

démâté de son grand mât d'hune. Nous le jugeâmes de 74 canons. Le général fut près de deux heures avant de se décider à le faire chasser (1), et il ne s'y détermina qu'après lui avoir fait des signaux de reconnaissance auxquels il ne répondit que par un pavillon blanc à poupe. Enfin à huit heures, trois vaisseaux qui n'étaient pas des plus à portée eurent ordre de le chasser. A neuf heures, le signal fut général. Toute l'escadre vira de bord et courut vers le Nord où ce vaisseau portait. Jamais signal de chasse ne fut plus mal exécuté. C'était à qui laisserait passer les autres devant et l'on peut dire que peu de capitaines firent ce qu'ils auraient dû faire. Dans cette occasion où la conservation des mâts fut préférée à l'honneur, plusieurs vaisseaux à la vérité avaient tant de malades qu'ils pouvaient à peine manœuvrer ; mais tous n'étaient pas dans ce cas-là. Le *Belliqueux* fut toujours couvert de voiles ; malheureusement la marche du vaisseau ne répondait pas au zèle du capitaine. Enfin, à une heure après-midi, le *Diadème* joignit le vaisseau ennemi ; il lui passa sous le vent pour le combattre ; mais au lieu de poursuivre sa marche jusqu'à ce qu'il eût été un peu de l'avant de l'ennemi, il amena ses voiles pour le combattre dans la hanche, de sorte qu'à chaque bordée qu'il lui tirait, il fallait qu'il arrivât (2) pour lui présenter le côté. Par cette manœuvre, au bout de deux heures de combat, il s'en était si fort éloigné qu'il n'en était qu'à grande portée de canon. Alors il hissa ses huniers pour s'en rapprocher ; l'anglais

---

[1] *Chasser* en langage maritime signifie *poursuivre*. *Prendre chasse* veut dire *fuir*.

(2) *Arriver* signifie venir sous le vent.

se défendait au mieux. De part et d'autre, on se servait à peine de la première batterie. Pendant ce temps-là, plusieurs vaisseaux se rapprochèrent ; le *Formidable* surtout, qui avait une marche supérieure aux autres, paraissait ne devoir pas tarder à le joindre ; mais à trois heures après-midi, le général mit pavillon de ralliement et fit porter en route. Le *Diadème* cessa le combat. Ce vaisseau avait beaucoup de malades ; un canon de 36 qui creva, lui tua beaucoup de monde et en blessa quantité. M. Dechaleloyer, enseigne de vaisseau, fut du nombre des blessés. Il y eut 24 hommes de tués et 50 de blessés dangereussement (1).

» Chacun suivit le général. Telle fut la fin honteuse d'une journée les plus humiliantes pour la marine. En effet, il est presque inconcevable qu'un vaisseau démâté de son grand mât d'hune se trouve chassé par 16 vaisseaux de guerre et qu'il s'en réchappe. »

Enfin le 23, l'escadre arrive en vue des côtes de France.

« A une heure de l'après-midi, dit M. de Vaudreuil, on découvrit l'île d'Ouessant à 7 lieues dans l'E.-1/4-N.-E. du compas. L'escadre força de voiles pour gagner la rade de Brest. Le vent était à l'O.-S.-O. temps clair. Le *Belliqueux*

---

(1) Tant que les *frettes* n'ont pas été inventées, ces accidents terribles ont été relativement assez fréquents dans la marine. En consultant les *Annales maritimes* des années qui précèdent et suivent 1850, on trouvera des récits signalant de pareilles explosions de pièces survenues dans nos escadres. Quant au XVIIe siècle, ces sortes d'accidents étaient si fréquents, que le 13 octobre 1666, M. de Treslebois, commandant le *Bourbon*, écrivait à Colbert, après le beau combat des quatre vaisseaux de la division de M. de La Roche contre toute une escadre anglaise : « Je me loue des canons de fonte faits à Saintes *dont un seul creva* pendant l'action » ! (Historique du *Formidable*, par le lieutenant de vaisseau Delpeuch, Revue maritime de 1900).

qui, le matin avait arrêté un petit corsaire ennemi, le fit aller toujours devant à portée de la voix et le conduisit comme cela sans l'amariner pour ne pas perdre de temps. Nous mouillâmes dans la rade à dix heures du soir, d'un beau clair de lune.

» Il était temps que l'escadre gagnât le port. Tous les vaisseaux étaient pleins de malades. On en débarqua les jours suivants près de 4,000 ; ils furent placés dans les églises et aux Carmes. Il y avait ordre d'envoyer désarmer huit de nos vaisseaux à Rochefort. Le *Duc-de-Bourgogne* était de ce nombre. Mais plusieurs voies d'eau qui nous avaient fait faire 16 pouces ($0^{m}40$) d'eau par heure, nous mettaient dans l'impossibilité de suivre cette destination. Il fut même décidé que nous serions les premiers à entrer dans le port.

» Le 27, le *Saint-Michel*, revenant de la Martinique, entra dans la rade avec l'*Améthiste* et l'*Atalante* et une prise de 40 canons, corsaire.

» Le 29, nous entrâmes dans le port.

» Le 3 de décembre, je reçus ordre de débarquer du *Duc-de-Bourgogne* et de passer sur le *Belliqueux* qui devait aller à Rochefort.

» Le vendredi 9, à trois heures après-midi, nous appareillâmes de la rade de Brest d'un vent de N.-N.-E. bon frais.

» A trois heures après-midi, le 11, nous mouillâmes dans la rade de l'île d'Aix. Une heure après le *Dauphin-Royal* et l'*Apollon* qui étaient partis de Brest la veille, à neuf heures du matin, mouillèrent aussi en rade.

» Nous ne pûmes remonter la rivière qu'à la fin du mois et ne fûmes désarmés que le 7 janvier 1758. »

Tel est le récit de la longue, pénible et coûteuse campagne de l'escadre du lieutenant-général Du Bois de La Motte. 16 vaisseaux et 5 frégates armés à grands frais, avaient pu arriver à temps pour sauver Louisbourg du coup de main que les Anglais préparaient contre cette ville. Mais avec l'incohérence qui caractérisait la politique du gouvernement de Louis XV, cet effort ne fut pas renouvelé, et huit mois après la rentrée de l'escadre de secours à Brest, le 18 juillet 1758, Louisbourg tombait entre les mains du vice-amiral Boscawen, avec la petite division du commandant Desgouttes (1).

Mais ce que M. de Vaudreuil n'a fait qu'indiquer à la fin de son journal de bord, quand il parle de l'état sanitaire véritablement effrayant de l'escadre, devait être le point de départ d'une véritable catastrophe pour la ville de Brest.

Nous avons vu que le *Glorieux* et le *Duc-de-Bourgogne* avaient quitté Rochefort au mois de février 1757. Lorsqu'ils mirent à la voile, ils étaient encombrés par un nombreux personnel et par un matériel considérable.

Pendant le séjour qu'ils firent, tant dans le port qu'en rade de l'île d'Aix, on commit l'imprudence d'embarquer,

(1) Cette division se composait des vaisseaux l'*Entreprenant*, le *Capricieux*, le *Célèbre*, le *Prudent* et le *Bienfaisant*. Les trois premiers furent incendiés pendant le siège. D'après Troude, ce furent les bombes anglaises qui y mirent le feu ; d'après H. Rivière, c'est par suite d'un incendie qui se déclara inopinément, dans la nuit du 21 juillet, à bord de l'*Entreprenant*, que le *Capricieux* et le *Célèbre* mouillés tous les trois à se toucher, derrière l'*Estacade* qui barrait l'entrée de la rade, devinrent la proie des flammes. Le *Prudent* et le *Bienfaisant*, presque désarmés, leurs équipages étant à terre pour coopérer à la défense de la place, furent enlevés à l'abordage, à la faveur d'une nuit noire, par les embarcations de l'escadre anglaise. Les frégates l'*Apollon* et la *Chèvre* devinrent la propriété du vainqueur.

parmi des équipages qui souffraient déjà d'un état sanitaire fort médiocre, inhérent d'ailleurs à ce port construit au milieu des vases, plusieurs matelots qui sortaient, à peine convalescents des fièvres du pays, de l'hôpital maritime de Rochefort dont la situation était en plus connue comme très malsaine (1). Naturellement, la contagion se propagea rapidement dans cette foule d'hommes entassés les uns sur les autres, et lorsque, après avoir été retenue pendant un mois sur les côtes du Morbihan, par les vents contraires, la petite division arriva en rade de Brest, ses équipages étaient déjà décimés par la maladie. M. de Vaudreuil signale en effet, on s'en souvient, que le *Duc-de-Bourgogne* dût débarquer 200 de ses matelots. Le *Glorieux* et la frégate *Hermione* qui accompagnait les deux vaisseaux en débarquèrent à eux deux presque autant. « J'attribue la cause de cette maladie, écrivit plus tard M. de Courcelles, le directeur du service de santé de la marine, à Brest, au mauvais air de l'entrepont et de la cale, à la malpropreté (2), au défaut des hardes, à l'humidité jointe à la chaleur de la cale et de l'entrepont. Les équipages nombreux, la multitude des bestiaux que l'on embarqua furent la cause de l'infection de l'air. Plus il y a d'hommes, plus ils sont serrés et mal à leur aise ; plus il y a de moutons, plus le parc que l'on fait dans l'entrepont est grand ; plus il y a d'exhalaisons, de fumée, de malpropreté, plus les équipages sont gênés et infectés. »

---

(1) Quand, quelques années plus tard, en 1738, on voulut forcer les indigents malades à aller se faire soigner à l'hôpital maritime, il y eut presqu'une émeute, tellement le séjour dans cet hôpital était considéré comme dangereux. (*Histoire de la ville et du port de Rochefort*).

(2) La malpropreté qui règne presque toujours parmi les équipages français ne craint pas de dire M. Poissonnier-Desperrières.

Le déplorable état de santé des équipages venus de Rochefort allait être le point de départ de la terrible épidémie qui ne devait pas tarder à envahir toute l'escadre (1)

Cependant, tout d'abord, les équipages, par suite de la navigation de l'escadre, n'ayant pas eu l'occasion de se mêler, la maladie s'étendit peu. Il en fut de même dans les premiers temps du séjour de l'escadre dans la rade de Louisbourg. Mais cela changea, dès qu'on se trouva dans la nécessité de rassembler à terre les équipages pour les travaux qu'exigeait la défense de la ville, et cela en plein été. Peu à peu la contagion fit son œuvre. Bientôt chaque vaisseau dût établir à terre, sous la tente, des petits hôpitaux que, malheureusement, le manque de terrain défriché, força à placer trop près les uns des autres. Enfin les travaux excessifs imposés aux matelots par la réparation des fortifications de Louisbourg et l'abattage en carène du vaisseau le *Tonnant* et de la frégate l'*Abénakise* vint porter un dernier coup à la santé chancelante des équipages. On en connaît les résultats par le journal de M. de Vaudreuil.

Quand l'escadre appareilla de Louisbourg pour rentrer en France, elle laissait derrière elle *un millier de tombes*

(1) On voit par ce qui précède, que Levot se trompe lorsque dans son « Histoire du port et de la ville de Brest », il essaie de prouver, par les paroles suivantes, que l'on ne doit pas attribuer les causes de l'épidémie à la division venue de Rochefort : « En effet, dit-il, la correspondance administrative conservée au port de Brest ne dit rien de l'état sanitaire de ces vaisseaux. Elle ne parle que du fâcheux encombrement qu'il y avait à bord, et auquel, pendant les douze jours que la division resta sur rade, on remédia précipitamment et tant bien que mal L'opinion qui attribue aux deux vaisseaux venus de Rochefort l'importation première de la maladie semble donc sans fondement. *Ces vaisseaux n'étaient pas dans des conditions plus défavorables que les autres.* » En affirmant cela, Levot ne pouvait pas connaître le journal de M. de Vaudreuil et le rapport médical de M. Poissonnier-Desperrières.

fraichement creusées, et le vaisseau l'*Apollon*, transformé en hôpital-flottant, renfermait dans ses flancs 500 moribonds couchés sur des cadavres. Près de 400 malades considérés comme trop gravement atteints pour être transportés « furent laissés en Amérique aux soins de la nature et à ceux de quelque personne de l'art (1).

Une fois en mer, la position des équipages devint terrible. Enfermés dans des batteries dont les mauvais temps qu'essuya sans cesse l'escadre, obligèrent de tenir les sabords constamment fermés, plongés dans une atmosphère froide, humide et rarement renouvelée, les malheureux marins de l'escadre de M. Du Bois de La Motte fondirent littéralement sur le fléau. Lorsque, le 23 novembre, les vaisseaux arrivèrent en vue de Brest, 4.000 matelots, étendus dans les batteries, étaient incapables de contribuer pour la moindre part à la manœuvre des navires. La situation du *Tonnant*, du *Duc-de-Bourgogne* et de l'*Eveillé*, entre autres, était telle, que lorsqu'ils rentrèrent en rade, ils durent être pris à la remorque par les chaloupes du port, faute de monde pour pouvoir prendre leurs corps-morts (2).

(1) Poissonnier-Desperrières (Document cité). Chose curieuse, les malades qu'on avait laissés à Louisbourg, parce qu'on les considérait comme dans un état désespéré, guérirent presque tous, grâce aux soins que, une fois débarrassés des malades de l'escadre, les habitants purent leur porter et aussi au changement de saison qui amena le refroidissement de la température.

(2) Nous avons d'ailleurs dans notre histoire maritime, de nombreux exemples de vaisseaux arrivant en vue des côtes, après une longue traversée, dans l'impossibilité de manœuvrer par suite du grand nombre de malades parmi leurs équipages. C'est ainsi, par exemple, que quelques années avant les événements dont nous parlons, en 1739, le vaisseau l'*Atlas*, revenant de Saint-Domingue, se perdit sur les rochers d'Ouessant, faute de pouvoir manœuvrer, 40 hommes seulement étant valides à bord.

Au total, en comptant les pertes faites à Louisbourg, l'escadre avait plus de 5.000 indisponibles sur les 11.400 marins et soldats qu'elle transportait, soit 43 % de son effectif. Aussi, M. Poissonnier-Desperrières avait-il raison d'écrire que « d'après une progression si prompte de la maladie, il était à présumer que si la traversée de retour n'avait pas été si heureuse (elle n'avait duré que 22 jours), et que les vaisseaux eussent tenu la mer quinze jours de plus, une si belle escadre eût été le jouet des vents et la proie des ennemis, faute de matelots. »

A Brest, les secours de toute espèce qui eussent été nécessaires pour un si grand nombre de malades manquaient, car le *Bizarre* et le *Célèbre* qui, on s'en souvient, avaient été détachés de l'escadre et envoyés à Québec, étaient rentrés à Brest quinze jours avant celle-ci, infectés de la même maladie : ils avaient déjà déversés dans les hôpitaux près de mille malades.

Quant à ceux de l'escadre, par une incurie sans nom qui ne faut s'expliquer que par l'affolement général, ils furent débarqués « bien vite, sans précautions, *en chemise seulement*, pendant un temps froid et pluvieux. On les transporta dans des chaloupes, exposés aux rigueurs de la saison, et on les mit à terre, sans qu'il y eût de dépôts pour les recevoir (1). » Cependant, l'intendant maritime de Brest, M. Hocquart, aidé par le directeur du

(1) Poissonnier-Desperrières (Document cité). Il faut dire qu'à cette dure époque de l'ancienne marine, les matelots devaient apporter eux-mêmes à bord leurs vêtements et leurs hamacs. L'insouciance ou le manque de ressources pécuniaires, lors de leur embarquement, les exposait à accomplir de longues campagnes dans un état de dénûment presque absolu. On juge alors quelle prise ils devaient offrir aux intempéries et par suite aux maladies.

service de santé de la marine, M. de Courcelles, dont le dévouement dans ces cruelles circonstances fut au-dessus de tout éloge (1), parvint, en se multipliant, à trouver des abris pour tous ces malheureux.

Successivement, après les hôpitaux de la marine, des Billards (2), des Septs-Saints, de la Chiourme et les casernes de Recouvrance, on réquisitionna les deux églises de ce faubourg, celles du couvent des Carmes et des Capucins, le séminaire des Jésuites, l'hôtel des gardes de la marine. Des baraquements en bois furent construits à côté du couvent des Dames de l'Union chrétienne. Bref, peu à peu les malades eurent au moins un abri. Comme on attendait l'arrivée prochaine de l'escadre de M. de Kersaint qui, en effet, ne tarda pas à revenir de Saint-Domingue, amenait un grand nombre de scorbutiques, un lazaret fut installé dans la presqu'île de

(1) « Déployant, dit Levot, d'après M. Fonssagrives (Documents cités), déployant une activité qui ne devait plus se démentir, M. de Courcelles fit face, avec le personnel médical incroyablement restreint dont il disposait, à toutes les exigences du service, communiquant l'ardeur de son zèle à ses subordonnés ; se portant partout où était le danger ; organisant des ambulances, des hôpitaux accessoires et des asiles de convalescents ; veillant au salut de la population de la ville comme à celui de la population maritime, et au milieu de cette vie militante, trouvant encore le temps d'étudier la marche du fléau, d'en éclairer la nature par des autopsies nombreuses, et d'entretenir avec le ministre une correspondance étendue dans laquelle brille tout le feu d'une âme surexcitée par le devoir, et de cette fierté de bon aloi qui n'est que l'impulsion irraisonnée et généreuse d'un cœur qui sait ce qu'il veut et ce qu'il peut. » Combien d'hommes qui ont moins fait que ce digne médecin, auxquels la reconnaissance de leurs concitoyens a élevé un monument destiné à rappeler les services qu'ils ont rendus ! La ville de Brest ne possède pas une seule pierre gravée, une seule cartouche, un modeste buste rappelant la mémoire du bon patriote, de l'homme de devoir et de dévouement que fut le docteur Courcelles « premier médecin de la marine. »

(2) Levot [Document cité]. — L'hôpital des Billards se trouvait en face de l'hospice civil actuel.

Trébéron. Mais il ne put pas recevoir tous les malades de cette escadre et on dut en évacuer une partie sur l'hôpital des Billards, primitivement destiné aux convalescents du typhus, en plein foyer d'infection, par conséquent. Cependant, dit M. de Fonssagrives, « on s'attacha avec beaucoup de soin à prévenir les communications entre les deux escadres, et les convalescents de celle de M. de Kersaint furent campés sur divers points de la rade ou envoyés journellement à la côte de Plougastel. » Mais bientôt les divers quartiers de la ville regorgèrent eux-mêmes de malades dont une foule succombaient. Malgré le dévouement de quelques-uns de ses membres, et, entre autres, du maire de Brest, M. Martret, qui rivalisa de zèle et d'abnégation avec MM. Hocquart et de Courcelles, la municipalité, dans les rangs de laquelle quelques fâcheuses défections se produisirent, ne tarda pas à être débordée. Il faut dire aussi que les conseils d'hygiène affichés et proclamés même à son de trompe sur l'ordre des médecins, se heurtèrent à la mauvaise volonté des indigents de la ville, qui, poussés par cette horreur instinctive, irraisonnée des pauvres gens pour l'hôpital, préféraient mourir sur leurs grabats que d'être transportés dans des endroits secs et bien aérés. On dut décider que les malades nécessiteux seraient enlevés de gré ou de force, et conduits dans les hôpitaux.

Pour ne pas causer trop de panique dans la population dont le moral ne pouvait qu'être ébranlé par l'aspect des files de cadavres que les forçats transportaient chaque jour au cimetière, le conseil de la communauté de Brest décida, le 3 janvier, que « sur ce qu'il a été représenté

que le son des cloches, tant pour accompagner le bon Dieu que pour annoncer la mort des personnes décédées, alarmerait le public, il est également délibéré que le bon Dieu sera porté sans cloches aux malades, et qu'on n'en sonnera aucune, soit pour agonie, annoncer la mort ou enterrement, comme aussi qu'il ne sera posé aucune tenture ni à la porte des morts, ni à celle des églises. »

Dans les premiers temps, on manqua de soins, presque tous les médecins et aumôniers de l'escadre étant morts ou mourants. Mais, comme dans toutes les grandes calamités publiques, de grands dévouements surgirent au grand jour. De tous côtés les religieux des différents ordres affluèrent pour se placer comme infirmiers aux chevets des moribonds. De nombreux médecins et chirurgiens accoururent de tous les points de la Bretagne et la Cour en expédia de Paris. Mais, malgré tous ces efforts, le fléau n'en continua pas moins sa marche impitoyable. Bientôt, faute d'infirmiers, on dut recourir aux forçats du bagne, auxquels on promit la liberté.

En décembre, 109 d'entre eux périrent, et en janvier, 290 ! Il faut dire que c'étaient eux qui étaient chargés de l'opération dégoûtante et périlleuse du nettoyage des vaisseaux au fond des cales desquels, comme le supposait un éminent médecin envoyé de Paris, M. Boyer, devait se trouver non seulement une pourriture infecte, mais encore un *certain nombre* de cadavres ! « Les pauvres forçats, dit M. Fonssagrives, considérés par avance comme des libérés, étaient séquestrés dans un coin isolé de la chiourme, travaillaient à la besogne méphitique avec des vêtements spéciaux qu'ils déposaient avant de rentrer au bagne, recevaient une nourriture particulière

et obtenaient, à titre de préservatif hygiénique et d'allocation supplémentaire, une gousse d'ail par jour et une ration d'eau-de-vie. Aussi, y eût-il jusqu'à 850 de ces misérables atteints en même temps par le fléau. »

Alors, faute de forçats pour traîner les tombereaux, les immondices s'accumulèrent bientôt dans les rues. L'hiver de 1758, qui fut doux et pluvieux, ne contribua pas peu au développement de l'épidémie. A l'autopsie, les corps des personnes qui avaient succombé présentaient presque toutes les mêmes signes. « C'est dans les viscères qui renferme l'abdomen, dit M. Poissonnier-Desperrières, qu'on remarqua des déformations sensibles. Le foie de plusieurs se trouva livide, mollasse et parsemé de taches cendrées et noirâtres, sous lesquelles on apercevait des gouttelettes de sang gommelé et dénaturé. La vésicule du fiel était très distendue par la présence de la bile ; et on trouva communément dans l'estomac et dans l'intestin duodenum (1) une certaine quantité de cette liqueur verte et porracée et qui teignait le coton de la même couleur. A peine, dans plusieurs sujets, restait-il quelques traces d'épiploon (2) ; il était fondu. Des taches parsemaient çà et là les intestins de presque tous les cadavres ; et dans quelques-uns le sphacèle (3) s'était emparé d'une portion du cylindre du canal intestinal qui renfermait tantôt des vers et tantôt des excréments délayés d'une puanteur insupportable. Quelquefois aussi les poumons parurent avoir été l'un des sièges du mal ;

(1) Partie de l'intestin grêle qui fait immédiatement suite à l'estomac avec lequel il communique par l'ouverture appelée le *pylore*.

(2) L'épiploon est le nom que portent les replis du péritoine qui relient deux viscères entre eux.

(3) Nom médical de la gangrène.

du moins y remarqua-t-on assez souvent des engorgements et des suppurations gangréneuses. Quant au cœur, le sang qui le remplissait était seulement noir et dissous. »

Naturellement, les premières personnes qui eurent à souffrir de l'épidémie furent les gens dévoués qui s'étaient adonnés aux soins des malades : 5 médecins, de nombreux chirurgiens (1), plus de 200 infirmiers, sans compter les forçats volontaires, devinrent la proie du fléau. Levot nous a conservé les noms de dix de ces médecins et chirurgiens. Ce sont : MM. Bergevin, Guillin, Chef-Dubois, Voisin et Mauflastre, médecins de la marine ; Corson, chirurgien du Roi, Préville, médecin de Morlaix, Chaligné, chirurgien de Rennes, Bamille, docteur en médecine, de Reims, Chomel, conseiller du Roi et son médecin ordinaire en Canada, Bazire, docteur en médecine, de Montpellier. Mais il est plus que probable que bien des noms de ces nobles victimes du devoir ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Ce fut, pour la plupart d'entre eux la curiosité professionnelle qui les conduisit au tombeau. « Frappés du nombre des victimes, dit M. Poissonnier-Desperrières, leur zèle les porta à chercher dans l'ouverture des cadavres de quoi assoir le diagnostic d'une maladie si violente, dont la nature était si difficile à déterminer. Ils espéraient tirer de ces ouvertures, des

(1) M. Poissonnier-Desperrières donne 150 comme nombre des chirurgiens qui succombèrent. Levot met cette affirmation en doute en s'appuyant sur ce que les registres de l'état-civil de Brest relatifs à l'épidémie en donnent que les dix noms que nous citons plus loin. Mais outre que le desarroi dans lequel étaient plongés tous les services publics a dû permettre à bien des oublis de se produire, il est possible que dans ce titre de chirurgiens, M. Desperrières ait compris les étudiants en médecine.

lumières sur les causes, le siège et les effets de cette maladie : comme les cadavres tombaient rapidement en putréfaction, ils travaillaient à ces recherches peu de temps après la mort. Malgré cette précaution, et celle d'opérer en plein air, l'infection que les cadavres répandaient à leur ouverture était presque insupportable. MM. de Courcelles, Mauflatre et de Préville, médecins, assistèrent à toutes ces manœuvres. Tous les chirurgiens qui travaillèrent sur les corps furent pris de la maladie presque dans l'instant, d'une manière si vive, que deux ou trois jours après ils furent à toute extrémité et emportés très promptement. Deux ou trois seulement échappèrent à la mort, avec beaucoup de peine, après avoir essuyé la maladie dans toute sa violence, l'un d'eux étant resté aveugle pendant plus de six semaines. »

« Les premiers jours qui suivirent l'arrivée de l'escadre, dit le docteur Fonssagrives, indépendamment des malades nombreux qui furent évacués en toute hâte sur l'hôpital de la marine et sur les établissements créés d'urgence, on apporta à terre, des différents navires, 120 cadavres, sans préjudice de ceux très nombreux qui avaient été immergés ou enterrés sur divers points du littoral de la rade. Dans le seul mois de novembre, on enregistra 189 décès. Les établissements maritimes intervenaient dans ce chiffre pour 107, et la population civile pour 82. Il n'est pas besoin de dire que cette dernière évaluation demeura fort au-dessous de la vérité, tous les relevés statistiques que j'ai eu entre les mains accusant l'impossibilité absolue, malgré le droit de perquisition à domicile que s'était attribuée la municipalité, d'arriver à un recensement exact des décès survenus dans la ville.

Le 1er novembre 1757, la mortalité des hôpitaux était de 32, elle atteignit 60 le 4, et ne descendit plus guère au-dessous de ce chiffre quotidien pendant la plus grande partie de la durée de l'épidémie. Toutefois, en février, le nombre des décès commença à fléchir sensiblement ; il s'abaissa à 30, 27, 26, 23, 16 et 14, et, à partir de cette époque, le fléau put être considéré comme entré dans une voie de décroissance définitive. A ce moment, les relevés officiels enregistraient 2,518 morts parmi les gens de mer, 500 parmi les forçats et 1,186 parmi les habitants ; en tout 4,204. De plus, 5,842 matelots entrés en convalescence avaient reçu leur congédiement, et 2,061 étaient encore en traitement dans les hôpitaux, de sorte qu'en cinq semaines, 10,421 marins ou employés de la marine avaient payé leur tribut au fléau. »

M. Poissonnier-Desperrières, qui recueillit, de la bouche même des fonctionnaires et des habitants de la ville, cinq ans seulement après le passage du fléau, de nombreux détails sur cette horrible épidémie, est autrement catégorique.

Selon lui, du 22 novembre 1757 à la fin de février 1758, date à laquelle l'épidémie, comme épuisée par sa violence même et aussi probablement arrêtée par l'approche d'une saison plus clémente, peut être considérée comme enrayée, plus de 10,000 personnes succombèrent à Brest. Et dans ce nombre il ne faut pas comprendre les 3,600 matelots et soldats qui, sur les 4,000 malades débarqués de l'escadre, périrent, on l'a vu, en partie, faute de médecins et de soins. Voici, d'après la correspondance de l'Intendant du port avec le ministre, les noms des officiers de marine qui succombèrent : MM. de Gaufredy,

du Revest, chevalier de Daubarède et de Sauvin, capitaines de vaisseau ; de Musillac, de Montmaur, de Beaujeu, de Villers l'aîné, de Taurin, de Courcey, lieutenants de vaisseau ; d'Alberas, comte de Cambray, de Clavel, enseignes de vaisseau ; Karès, garde de la marine (1), Vallerille, écrivain de la marine. Mais il est probable encore que cette liste est incomplète. Nous avons vu d'ailleurs que le *Duc-de-Bourgogne* avait déjà perdu trois officiers à Louisbourg ; les autres vaisseaux durent aussi être éprouvés d'une manière identique.

M. DELPEUCH.

(1) Ce jeune officier fut le seul garde de la marine qui périt victime de la contagion. Dans un mémoire qu'il adressa au mois de juillet 1758, au ministre de la marine, M. Latoison, chirurgien-major des gardes de la marine, indiquait le traitement qu'il avait suivi pour soigner ses malades et grâce auquel il avait sauvé plus de cinquante gardes de la marine et plusieurs officiers.

APPENDICE

Correspondance échangée entre le ministre de la marine et l'Intendant maritime de Brest au sujet de l'épidémie de Brest.

LE MINISTRE A M. HOCQUART

9 Novembre 1757.

« J'ai, Monsieur, envoyé hier au Roi à Choisy, la lettre que vous m'avez écrite le 4 de ce mois, pour m'informer de l'arrivée des vaisseaux le *Bizarre* et le *Célèbre*, revenant de Québec. Il est bien fâcheux que ce soit avec une aussi grande quantité de malades que celle qu'il en envoie. Je dois espérer que par les bons traitements qu'ils auront reçus à l'hôpital, la plupart se seront rétablis assez promptement pour être en état de retourner chez eux. Je dois compter que les deux vaisseaux auront été désarmés tout de suite. »

LE MINISTRE A M. HOCQUART

19 Novembre 1757.

« Puisque le désarmement des vaisseaux le *Bizarre* et le *Célèbre* ne puisse se faire que lentement, je le regarde comme entièrement fini actuellement. Je ne puis qu'entièrement approuver les précautions qui ont été prises pour empêcher que le mauvais air du fond de cale de

ces vaisseaux ne nuise aux gens employés à les désarmer. Il sera essentiel de laver ces vaisseaux et de les parfumer de l'avant à l'arrière. Je ne puis également qu'approuver les mesures que vous avez prises à l'avance pour être en état de placer les malades qui proviendront des vaisseaux attendus du dehors dont on peut craindre que le nombre soit considérable. Il faut espérer que ces précautions seront inutiles ; mais, comme vous l'observez vous-même, il vaut mieux les prendre à l'avance, que de faire des arrangements précipités qui empêchent le soulagement du grand nombre dans le temps où ils en ont le plus besoin. Je suis fâché de voir que, nonobstant les bons traitements et les soins pour les malades provenant du *Bizarre* et du *Célèbre*, il en périsse plusieurs chaque jour. »

LE MINISTRE A M. HOCQUART

23 Novembre 1757.

« C'est avec peine que je vois le détail que vous me faites sur les malades provenant des vaisseaux le *Bizarre* et le *Célèbre*, puisque le peu de leurs équipages qui étaient en santé à leur arrivée tombent malades successivement, et qu'il en est déjà mort 40 à 50. Je suis fasché que le sieur Valleville, écrivain du *Célèbre*, qui s'étoit débarqué en santé soit mort après 3 ou 4 jours de maladie, et que le sieur Bonecamp soit tombé grièvement malade. Je ne sçaurais au reste que continuer à vous recommander de faire apporter tous les soins possibles au traitement des malades de ces deux vaisseaux pour le désarmement desquels on use de précautions. Vous

avez bien fait d'employer les forçats à ce désarmement qui doit estre à sa fin.

» On doit espérer qu'après que ces deux vaisseaux auront été aérés, lavés, parfumés dans leur entrepont et fond de calle, ils pourront réarmer sans craindre de maladies dans leurs équipages par raison de la dernière campagne. Ainsy, dans le cas où le vaisseau l'*Actif* de l'armement duquel je vous parle dans une autre lettre, ne se trouverait pas en assez bon état pour faire la campagne où il est nommé, il n'y avait pas d'inconvénient de choisir le *Bizarre* pour le remplacer. »

M. DU GUAY AU MINISTRE

24 Novembre 1757.

MONSEIGNEUR,

« L'escadre de M. du Bois de la Motte mouilla hier au soir à 9 heures dans cette rade. J'envoiai le major lui porter la liste des vaisseaux qui ne devoient pas désarmer dans ce port, affin qu'il donna des ordres pour ne rien débarquer des vaisseaux qui devaient se rendre à Rochefort. Il me fit dire que l'estat dans lequel était les vaisseaux de l'escadre ne leur permettoit pas de sortir d'icy à moins qu'on ne leur fit des remplacements très considérables, y ayant entre 3 et 4.000 malades. On travaille avec la plus grande diligence à establir suffisamment des hôpitaux pour les loger. M. Hocquart vous fera passer la liste des différents lieus pris pour cela. Nous allons donner tous nos soins pour qu'il ne le leur manque rien et pour ménager des gens aussi utiles au service du roi. Je vais faire establir les trouppes de la marine à demeure dans les corps de gardes auxquels on fournira

la ration ; le surplus partira demain matin pour se rendre dans nos quartiers voisins. Par ce moyen, je viderai les casernes, le bataillon de volontaires étrangers viendra les occuper, et celles qu'ils occupaient serviront d'hôpitaux ; j'ai préféré cet arrangement à celuy qui avait été proposé, de mettre les malades dans les casernes de la marine, pour les suites fascheuses qui en auroient pu résulter. »

LE MINISTRE A M. HOCQUART

25 Novembre 1757.

« Vous devez bien juger que j'ai été fort aise d'avoir des nouvelles de l'escadre de M. Du Bois de La Mothe, surtout avec les circonstances du bon état où elle se trouve (1). J'espère que dans 3 ou 4 jours j'aurai la nouvelle de son arrivée à Brest par le retour de mon courrier Le Noir.

» Je vois avec peine que la maladie dans les équipages désarmés du *Bizarre* et du *Célèbre* est toujours fort sérieuse. Je ne doute point des soins qui ont été pris à l'hôpital pour leur traitement et j'approuve les mesures dont vous m'avez adressé un arresté pour éviter, autant qu'il sera possible, que cette maladie ne se communique par les hardes. »

LE MINISTRE A M. HOCQUART

5 Décembre 1757.

« Mon courrier Le Noir m'a remis à Paris, Monsieur, dans la nuit de mercredy à jeudy, les lettres que vous

(1) Cette phrase fait évidemment allusion à une lettre optimiste envoyée de Louisbourg avant que l'épidémie se soit déclarée, à M. Hocquart et que ce dernier aurait communiquée au ministre.

m'avez écrites le 28 du mois dernier au soir. J'ai tout de suite informé Sa Majesté de l'arrivée à Brest du vaisseau le *Saint-Michel* avec les frégates l'*Améthyste* et l'*Attalante* qui y ont conduits le corsaire anglais de 40 canons, nommé la *Victoire*, dont ils se sont emparés. Il est fascheux que le vaisseau l'*Alcyon* se soit séparé de ceux-ci ; mais il l'est encore plus que les 10 navires marchands partis de la Martinique sous l'escorte de ces vaisseaux ont été laissés de l'arrière. Quoy qu'il en soit, il faut que le *Saint-Michel*, l'*Attalante* et la *Victoire* passent à Rochefort pour y désarmer, et je vois, par ce que m'écrit M. le comte Duguay qu'il les aura fait partir avec le *Dragon*, sans attendre aucun des vaisseaux dernièrement revenus de Louisbourg qui doivent également aller à Rochefort.

» Le roi m'a paru désirer d'être informé exactement de la mortalité qu'il y a eu sur chaque vaisseau, tant à Louisbourg que dans la traversée et également du nombre d'hommes qui aurait le malheur de périr à Brest. Il est à propos que vous chargiez quelque écrivain de ce détail général, et que vous m'adressiez chaque semaine un extrait du relevé qu'il aura fait. Je vois avec plaisir que les commissaires, écrivains et autres préposés qui sont sous vos ordres, s'efforcent par toutes sortes de soins à procurer aux malades les secours qui leur sont nécessaires. Je ne puis que leur en savoir beaucoup de gré. »

M. DU GUAY AU MINISTRE

9 Decembre 1757.

« La santé des équipages commence à se rétablir peu à peu Le nombre des malades ne diminue pas considé-

rablement. La plupart de ceux qui avaient résisté jusqu'à présent tombant tous les jours malades (1), on renvoye les convalescents dès qu'ils sont en estat de se mettre en route.

» Depuis le retour de l'escadre, il a tombé une quantité considérable d'officiers, malades. On enterra hier MM. de Musuillac, lieutenant de vaisseau et Dalberas, enseigne. Aujourd'huy, on enterrera M. le chevalier d'Aubarède, capitaine de vaisseau, et Varès, garde de la marine. Il y en a encore plusieurs de très gravement malades.

M. DU GUAY A M. DE COURCELLES

14 Décembre 1757.

« Ce qui m'affecte le plus dans ce moment cy, c'est le triste état concernant les malades dont il meurt beaucoup. Il est fort à souhaiter que les vents qui ont régné quelques jours dans le Nord et le N.-E. d'où ils sont retombés ici au Sud, depuis hier, ayent purifié l'air, et j'espère que les premiers bulletins que vous m'adresserez porteront un moindre nombre de morts Quand toutes choses se trouveront moins divisées pour les hôpitaux, vous pourrez faire ajouter aux bulletins une colonne pour y porter le nombre des congédiés »

M. DU GUAY AU MINISTRE

14 Décembre 1757.

« On enterra hier M. de Gouffredy, capitaine de vaisseau. Le nombre d'officiers malades ne diminue pas et il

(1) A noter la contradiction qui existe entre ce qui est dit dans cette phrase et le commencement de la lettre.

y en a plusieurs dont la convalescence sera fort longue. Il sort tous les jours quelques malades des hôpitaux qui sont tout de suite remplacés par ceux qui n'avaient encore pu y avoir place. On travaille à leur procurer tous les soulagements possibles, mais nous manquons de chirurgiens. M. Le Bret (1), à qui M. Hocquart s'est adressé pour en tirer de la province, en envoye le plus qu'il peut. La plus grande partie tombent malades et nous nous trouvons toujours dans la même disette. »

M. DU GUAY AU MINISTRE

16 Décembre 1757.

« M. de Montmaur, lieutenant de vaisseau du département de Toulon mourut hier à l'hôpital de la marine. Je ne vous parlerais point des malades des hôpitaux. Je ne ferai que vous répéter ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous mander dans mes lettres précédentes, toutte maladie de cette nature a un terme où elle commence à diminuer : les progrès de celle-cy ne sont point encore arrêtés ; elle s'est même communiquée en ville ; plusieurs personnes de tout étage qui, par intérêt ou par charité avaient été soigner les malades, sont actuellement attaquées de la même maladie. On doit espérer que la qualité de l'air empeschera qu'elle ne fasse de plus grands progrets.

» M. Hocquart m'a proposé hier de prendre l'hôtel de gardes de la marine pour faire un hôpital de convalescents. Comme cet hôtel est rempli d'officiers et de gardes de la marine malades, et qu'on y transporte tous les jours des convalescents de cette espèce, je n'ay pu luy accorder sa demande. »

(1) M. Le Bret était Intendant de Bretagne.

LE MINISTRE A M. DU GUAY

19 Décembre 1757.

« Je me fais, Monsieur, que vous accuser la réception des lettres que vous m'avez écrites le 14 de ce mois, par lesquelles j'ai vu avec peine que la situation est la même par rapport aux maladies dont il continue à mourir chaque jour un grand nombre. Le changement dans le temps doit apporter quelque changement de ce costé-là.

» Le Roy est véritablement touché de la continuation des maladies, m'a ordonné de vous faire passer un des médecins les plus accrédités de Paris ; ce sera un secours pour les vôtres qui doivent être excédés de fatigue. Je crois aussi convenable d'y joindre quelques chirurgiens et j'en cherche. Mais ne parlez point de ces marques de l'attention et de la bonté du Roy jusqu'à leur arrivée. »

M. DU GUAY AU MINISTRE

19 Décembre 1757.

« Nous avons enterré samedi dernier M. le c^te^ de Cambray, l'aîné, enseigne de vaisseau. La maladie est toujours la même dans les hôpitaux ; la mortalité n'augmente point ; nous avons à la ville du mieux, mais nous n'y sommes pas encore. »

LE MINISTRE A M. HOCQUART

21 Décembre 1757.

« Le Roi à qui j'ai rendu compte personnellement, Monsieur, des suites de la maladie qui règne à Brest, a été si touché, que Sa Majesté s'est déterminée à y

envoyer M. Boyer, médecin de la Faculté de Paris, qui vous sera d'un grand secours dans les circonstances présentes ; le zèle avec lequel il s'est offert pour répondre aux intentions de Sa Majesté, mérite que vous ayez pour luy tous les égards qui pourront dépendre de vous, et je vous le recommande particulièrement comme une personne digne de votre confiance et de celle du département. S'il avait besoin d'argent pendant son séjour à Brest, je vous prie de lui en faire donner et de luy procurer, d'ailleurs, toutes les facilités nécessaires aux fonctions dont il voudra bien se charger. »

LE MINISTRE A M. HOCQUART

21 Décembre 1757.

« Je vous adresse, Monsieur, le congé que le Roy a bien voulu vous accorder pour vous absenter de votre département.

» Vous trouverez aussi cy-joint l'ordre qui commet M. Le Brun, commissaire général, à faire les fonctions d'ordonnateur et à signer, pendant votre absence ; et vous voudrez bien le lui donner avec la lettre que je joins icy pour luy, lorsque vous lui remettrez le détail du port.

» Vous ne ferez usage, Monsieur, de ce congé, que lorsque vous ne croirez plus votre personne indispensable à Brest. Je m'en rapporte à ce que vous jugerez vous-même. »

LE MINISTRE A M. . . . .

26 Décembre 1757.

« Les détails que vous continuez de me faire concernant les maladies et la mortalité me touche toujours infi-

niment. J'espérais que les vents du Nord et le temps sec purifiant l'air, on se serait ressenti de quelque soulagement, si ce n'est dans le nombre des malades, du moins dans la qualité des maladies. On doit compter que sous peu de temps il se trouvera moins de malades à soigner et alors, en disposant, tant du côté de Brest, que celui de Recouvrance, de quelques-uns des établissements et hôpitaux pour y placer seulement les convalescents, il doit en résulter que ceux-ci pourront se rétablir plus promptement et avec moins de danger de rechutes. Je suis bien persuadé que l'on ne néglige rien dans cette veue. »

LE MINISTRE A M. HOCQUART

31 Décembre 1757.

« La situation où l'on est à Brest par rapport aux malades, me paraît toujours bien fascheuse, puisque la diminution dans le nombre est peu considérable. Je compte apprendre demain par vos lettres du 28, l'arrivée à Brest de M. Boyer et peu après celle du sieur Duval. Je vous feray passer le plus de secours que je pourray. Il est bon qu'après avoir fait évacuer entièrement l'hôpital qui avait été établi aux Billards, vous le fassiez désinfecter pour le faire servir de dépôt aux convalescents. Il faut espérer que l'on se trouvera fort soulagé dès qu'on aura pu former plusieurs dépôts de cette espèce tant à Brest qu'à Recouvrance.

» Je vous ay écrit au sujet des forçats infirmiers, lesquels, après que le temps de la maladie présente aura cessé, obtiendront leur liberté et qui, en attendant, sont regardés comme libres. Comme il ne faut négliger aucune

ressource pour se procurer des hommes sur les vaisseaux, ne pourrait-on pas y en employer quelques-uns de ceux-cy ? C'est sur quoy vous me donnerez votre avis. »

LE MINISTRE A M. HOCQUART

31 Décembre 1757.

« J'ai reçu, Monsieur, le rolle de 56 forçats que vous avez fait passer du bagne dans les différents hôpitaux pour y servir d'infirmiers, dont 3 se sont évadés dès le premier jour. Je ne doute point que la douceur dont vous avez usé à l'égard des autres, ne les porte à remplir leurs fonctions avec zèle et activité.

» Je rendray plus particulièrement compte au Roy de tout ce que vous avez fait en cette occasion et je pense que Sa Majesté voudra bien accorder la liberté à ceux d'entre eux qui auront tenu une bonne conduite, ainsi qu'aux quatre autres qui vous ont été demandés pour l'hôpital de la ville.

» Les circonstances présentes exigeant d'employer toutes les ressources pour augmenter le nombre des gens de mer, lorsque vous ferez libérer vos forçats, vous pourriés les déterminer à prendre parti sur les vaisseaux du Roy ou sur quelques bâtiments frétés. En les partageant, je n'y verrais nul inconvénient, mais comme vous vous êtes engagé à leur procurer la facilité de se retirer où bon leur semblerait, je m'en remets à vous d'employer pour cela des moyens d'insinuation, sans qu'ils puissent se plaindre que ce soit une nouvelle condition dont dépend leur liberté. Ne penseriés-vous pas, Monsieur, pour réparer la diminution que ces libertés extraordinaires et la maladie occasionnerait dans les chiourmes de Brest,

qu'il serait à propos de destiner pour ce port les chaisnes de may et de septembre de l'année prochaine ?

» J'approuve fort que vous fassiez déférer à un temps plus tranquille le classement général des forçats qu'il est d'usage de faire dans les derniers jours de chaque année. »

LE MINISTRE A M. DU GUAY

4 Janvier 1758.

J'ai su avec peine bien sensible, par vos lettres des 16, 21 et 23 la mort de M. de Saurin, capitaine de vaisseau, celle des sieurs Chevalier de Taurin, de Beaujeu et de Vilers-Fransure, lieutenants de vaisseau et celle du sieur de Clavel, enseigne. Je rendrai compte incessamment au Roy de la proposition que vous me faites du sieur de La Garde payant pour la compagnie de Beaujeu et je serai fort aise que Sa Majesté veuille bien l'agréer. »

LE MINISTRE A M. HOCQUART

4 Janvier 1758.

« Je vois avec peine que si la maladie et la mortalité diminuent parmi les gens de mer dans les hôpitaux, elles deviennent considérables dans la ville. Il faut espérer, par rapport au 1er objet que les dépôts pour les convalescents réduisant bientôt toutes choses à un seul hôpital pour les malades. Il est bien important de procurer aux habitants tous les secours qu'on pourra leur faire fournir. Je suis inquiet de votre santé ; donnez-m'en des nouvelles. J'ay pris la plus véritable part à l'inquiétude que vous a occasionné la maladie de madame Hocquart. »

LE MINISTRE A M. HOCQUART

4 Janvier 1758.

« Je compte qu'avant la réception de cette lettre, il sera arrivé à Brest dix chirurgiens de Paris qui sont partis en poste samedy dernier, et je vais tâcher aussi de vous envoyer un ou deux médecins, si je puis en trouver de bonne volonté qui puissent se rendre à Brest en toute diligence. »

LE MINISTRE A M. HOCQUART

7 Janvier 1758.

« J'ai remarqué avec le plus grand chagrin que la mortalité continuait à être très forte, considérable, soit dans nos hôpitaux, soit parmi les habitants de la ville. Je crois d'un autre côté que vous vous occupez avec M. Boyer et M. de Courcelles à prendre des mesures par rapport aux convalescents, pour les séparer des malades, et ne les faire congédier qu'après qu'il n'y aura plus de danger de rechûte. Les arrangements pour désinfecter les hôpitaux et les maisons de la ville sont fort intéressants et l'on ne doit rien négliger des précautions qui pouvaient être nécessaires pour se retirer le plus tôt qu'il sera possible de la calamité affreuse où vous vous êtes trouvé dans votre port. »

M. HOCQUART AU MINISTRE

8 Janvier 1758.

« On travaille le plus qu'on peut à établir des hôpitaux de convalescents ; le peu de monde qu'on a à y employer, retarde cette opération. Il en est de même des désarme-

ments des vaisseaux. Il ne reste plus dans le port, que 70 couples de forçats et une centaine de marins. Voilà, Monseigneur, tout ce que nous avons à employer aux différents ouvrages du port. Nous avons actuellement 860 forçats malades. Ceux des hôpitaux diminuent peu à peu, sans que la mortalité cesse ; il ne retombe plus en ville que peu de malades. Nous n'avons plus ici d'officiers en danger que M. de Courcy, lieutenant, mais il est à toute extrémité. »

LE MINISTRE A M. DU GUAY

9 Janvier 1758.

« Monsieur, j'ay reçu la lettre particulière que vous m'avez écrite le 4 de ce mois au sujet de l'assemblée tenue à l'hôtel de ville où vous avez assisté, ainsi que M. de Gonidec, M. Boyer et M. de Courcelles, comme le résultat en a été adressé à M. le comte de Saint-Florentin. Je ne puis que me remettre à ce qu'il pourra marquer en réponse sur les mesures qui concernent le peuple de la ville. J'écris seulement à M. Hocquart de continuer à prouver aux habitants malades et convalescents, tous les secours qu'on pourra leur fournir de la marine. Vous me parlez de la proposition de faire servir la Corderie basse pour hôpital de convalescents, comme ayant été faite par M. de Gonidec dans l'assemblée du 3 de ce mois. Je ne suis point surpris que M. Hocquart ait refusé de se prester à cette demande surtout dans le moment présent ; il ne pouvait non plus y consentir lorsque les premières propositions générales ont été faites à cet égard, attendu que pour faire servir la Corderie à un pareil établissement, il aurait fallu avoir pris

des mesures beaucoup à l'avance, non seulement pour évacuer le bâtiment des chanvres et autres munitions, qui y sont, mais aussi pour en disposer l'intérieur à l'usage des malades et prévenir les accidents de feu. On l'a fait à l'avance pour recevoir des chiourmes à Brest, en attendant qu'il leur fut batti un bagne et si l'on eut pu prévoir la quantité immense de malades au retour de l'escadre revenant de l'Ysle Royale, on aurait peut-être pu se procurer une facilité semblable dans ce cas-cy, quoyque plus difficilement, puisque les circonstances des approvisionnements et des mouvements actuels de la marine sont beaucoup plus considérables qu'en 1749.

» D'ailleurs, vous avez connaissance entière qu'il n'a pas été possible avant l'arrivée de l'escadre dont on n'avait eu aucunes nouvelles depuis les lettres en date du 5 juillet jusques au jour de sa rentrée, de pouvoir s'imaginer la triste situation où elle se trouverait à son retour en ce qui concerne la quantité de malades et la nature de maladies. Je dois croire que dans chaque partie l'on a fait tout ce qui était praticable, soit pour leur donner des secours dans la traversée, soit pour leur débarquement, et enfin pour les secourir dans les lieux où ils ont pu être placés.

» Il est certain que la séparalion des convalescents d'avec les malades est un point essentiel, et je vois que l'on y pourvoit actuellement en destinant à cet usage le couvent des Capucins et les petites Casernes du côté de Recouvrance, les Billards, les Casernes de la marine, les Jésuites et les Carmes du côté de Brest. Je ne puis qu'être fort content de ces arrangements, si ce n'est que je

pense qu'on aurait pu faire beaucoup plus tôt quelques-unes de ces dispositions.

» J'ignore en étier, autrement que par ce que vous m'en marquez (personne ne m'en écrit d'ailleurs), quelles sont les raisons particulières qui ont pu faire rejetter la proposition d'établir des convalescents, soit dans l'abbaye de Folgoët, soit dans la maison des Jésuites, à Brest. L'éloignement de 5 lieues de l'abbaye de Folgoët peut en être une par rapport aux convalescents qui ne font que de sortir de leur maladie. Mais comme il y en a beaucoup qui ont mieux aimé sortir de Brest, quoique peu rétablis, on aurait pu envoyer ceux-ci dans cette maison plutôt que de les congédier pour retourner chez eux.

» Je ne parle point de l'hôtel Saint-Pierre qui aurait pu servir dans le commencement pour un dépôt de convalescents, d'autant mieux qu'il est situé en bon air, et qu'on aurait pu sans peine, mettre dans des maisons particulières le petit nombre de gardes de la marine malades qui y ont été placés. Quoiqu'il en soit, j'espère que la mortalité cessera sous peu de jours et que le calme rétabli, par rapport aux malades qui resteront et aux convalescents, l'on pourra avant la fin du mois remettre toutes choses, dans le port et dans la ville, sur le pied ordinaire. »

LETTRE DE M. DU GUAY AU MINISTRE

12 Janvier 1758.

« . . . . . Traversée de M. de Kersaint. — Le 12 novembre, M. de Kersaint repartit de Saint-Domingue avec une flotte de 40 bâtiments marchands. Le mauvais

temps en a séparé une partie ; en débarquant à la vue de la Bermude, il n'en restait plus que 24. Le 30 décembre, ils ont eu sonde (1) ; il ne restait alors que 6 des plus gros bâtiments qui avaient résisté au mauvais temps. La nuit du 8 au 9, le *Sceptre* s'est séparé de l'escadre ; le 10, ils ont encore eu connaissance de l'*Opiniâtre* et du *Greenwich ;* le 11, il a mouillé en rade à 8 heures du soir. »

LETTRE DE M. DU GUAY AU MINISTRE

13 Janvier 1758.

« La lettre par laquelle vous répondez, Monseigneur, à celle que j'avais eu l'honneur de vous écrire au sujet de l'assemblée de l'hôtel de ville, me donne lieu de juger que vous n'en avez pas pris le sens ; je suis fasché que vous n'ayez pas rendu plus de justice à ma façon de penser (2).

» Le nombre des malades commence à diminuer considérablement ; il en est de même de la mortalité. Je ne pense pas que l'escadre de M. de Kersaint nous en fournisse beaucoup ; on en placera le plus grand nombre aux ysles de Tréberon ; s'il y en a davantage, on prendra pour les placer en des hôpitaux destinés aux convalescents. »

---

(1) Cette expression signifie que les navires de M. de Kersaint ayant enfin approché des côtes, ont pu sonder pour voir, d'après les fonds marqués sur les cartes, où ils se trouvaient.

(2) Cette plainte adressée par M. Du Guay au ministre a trait à des critiques qui, en effet, percent de temps en temps, dans l'avant dernière lettre, écrite le 9 janvier.

LE MINISTRE A M. HOCQUART

16 Janvier 1758.

« ..... Suivant ce que m'écrit M. Boyer, on va s'apercevoir chaque jour d'une diminution considérable dans le nombre des malades et dans la mortalité..... »

LE MINISTRE A M. HOCQUART

18 Janvier 1758.

« ..... Il paraist, par ce que m'écrit M. Boyer, que la maladie et la mortalité diminuent chaque jour considérablement ; et l'on doit espérer qu'en suivant les arrangements qui ont été arrêtés, on parviendra à remettre toutes choses dans l'état ordinaire à cet égard..... »

LE MINISTRE A M. DU GUAY

25 Janvier 1758.

« Je vois avec peine que les bulletins que M. Hocquart m'a envoyés du 18 et du 19, que la mortalité est toujours fort considérable dans nos hopitaux et dans la ville... (1)

M. DU GUAY AU MINISTRE

27 Janvier 1758.

« Je vois, Monseigneur, par la copie que vous m'envoyés de la lettre que vous écrivés à M. Hocquart, que

(1) De nouvelles lettres, parvenues, évidemment à Paris, entre le 18 et le 25 janvier, dates des deux lettres précédentes, étaient, on le voit, venues changer l'opinion du ministre touchant les pronostics rassurants émis par M. Boyer. C'est cependant ce praticien qui était dans le vrai en affirmant que l'épidémie était en pleine décroissance, comme on le verra par la suite de la correspondance.

vous croyés le nombre des malades beaucoup plus diminué qu'il ne l'est effectivement. Il s'en faut encore de beaucoup que l'hôpital de la marine puisse les contenir tous ; il en peut au plus tenir 1,400 et nous en avons encore plus de 2,600. Il meurt encore du monde ; malgré cela nous avons beaucoup de mieux. »

LE MINISTRE A M HOCQUART

29 Janvier 1758.

« Il est fâcheux qu'il y ait aussi peu de diminution dans les maladies à Brest et que la mortalité soit chaque jour aussi considérable qu'elle est, soit dans les hôpitaux ou dans la ville. M. Boyer m'informe avec quelque détail de toutes les mesures qui sont prises pour parvenir à une situation moins affligeante et il ne m'a pas laissé ignorer combien vous vous portez de toutes manières à contribuer aux arrangements nécessaires pour le soulagement du peuple. Je ne puis que m'en rapporter à ce que vous faites à cet égard ; je ne puis également que contribuer à vous autoriser entièrement dans tous les ordres que vous donnerez en cette occasion. »

LE MINISTRE A M HOCQUART

1er Février 1758.

« Quoique, par les derniers bulletins, il paroisse que la mortalité diminue d'un jour à l'autre, surtout dans les hopitaux, elle est toujours encore trop considérable, ainsy que le nombre des malades. Je ne commencerai à être un peu plus tranquille sur cela, que lorsqu'on sera dans le cas de pouvoir retenir tous les malades dans l'hôpital de la marine. »

LE MINISTRE A M. HOCQUART

10 Février 1758.

« Je continue à voir avec peine que le nombre des malades est encore fort considérable tant dans les hopitaux que chez les particuliers, dans la ville. M. Boyer m'écrit que la désinfection des maisons, dans le quartier du bas peuple avance beaucoup.

» Je me remets toujours aux facilités et secours que vous procurés pour cette opération. Je dois compter, suivant ce que m'écrit M. Boyer, qu'il ne sera mis en route aujourd'hui, et je le verray icy avec plaisir pour conférer avec luy sur tout ce qui s'est passé à Brest pendant le séjour qu'il y a fait. »

M. HOCQUART AU MINISTRE

11 Février 1758.

« Monseigneur,

» Je n'ai pas voulu laisser partir M. Boyer sans vous mander combien sa présence ici a répondu aux intentions de Sa Majesté et aux espérances que vous en aviez conçues en l'envoyant dans ce département.

» Le soin que M. Boyer a pris de faire séparer les malades de différentes espèces, d'enlever de la ville ceux qu'on pouvait soupçonner d'être attaqués de la maladie a banni l'épidémie. M. Boyer a donné tous les soins pour introduire dans les hopitaux un ordre que la confusion occasionnée par le grand nombre de malades qui y étoient survenus tous en même temps n'avait d'abord pas permis d'y mettre. Il a été parfaitement secondé dans toutes ses vues par M. de Courcelles, premier mé-

decin de la marine. M. Boyer aura l'honneur de vous en rendre compte. M. de Courcelles est un sujet, Monseigneur, qui mérite que vous fassiez quelque chose pour luy tant du côté de la fortune, que de celuy du relief. Je ne puis trop vous faire l'éloge de l'activité avec laquelle il a rempli ses devoirs auprès des malades. »

LE MINISTRE A M. HOCQUART

20 Février 1758.

« Dès que M. Boyer sera icy, je verray avec M. le comte de Saint-Florentin quelles seront les mesures à prendre, pour que les officiers municipaux de Brest se prestent plus qu'ils ne font aux divers arrangements qui sont nécessaires pour éteindre dans Brest et Recouvrance la communication de la maladie apportée par l'escadre de Louisbourg, qui continue à se faire sentir chez l'habitant du bas peuple. Je vous feray part des ordres qui seront donnés à cet égard et pour l'exécution desquels il y aura, selon toutes les apparences, à procurer beaucoup de secours de la part de la marine. Je vous prie, à cette occasion, de dire à M. de Courcelles que je remets à luy répondre jusqu'à ce que j'ay vue M. Boyer. »

LE MINISTRE A M. HOCQUART

21 Février 1758.

« J'espère sur ce que vous marquez concernant le nombre des malades à Brest, qu'il ne sera plus question que de maladies ordinaires. Je vous adresse à cette occasion un Mémoire que m'a remis M. Boyer, et que je vous prie d'examiner. Vous me le renverrez avec vos

observations particulières sur chacun des articles qu'il renferme, et, dès que j'auray votre réponse, je décideray définitivement sur les honoraires des médecins et sur les récompenses de quelques chirurgiens. Je pense, en général, par rapport aux médecins, que ceux de la province peuvent être payés un peu moins que les autres. Je pense également que l'on peut donner à M. de Courcelles l'inspection sur l'hôpital de la marine, sans pour cela lui expédier une commission de commissaire. Au reste, j'attendray votre réponse, pour me décider sur ces différents objets. »

LE MINISTRE A M. HOCQUART

1er Mars 1758.

« Les bulletins du 22 et du 23 concernant les malades ne sont pas encore fort satisfaisants. Mais M. de Courcelles me fait espérer que s'il survient 7 ou 8 jours de beau temps, on pourra congédier beaucoup de convalescents qui seront en état de se mettre en route et qu'alors on pourra n'avoir plus de malades en gens de mer qu'au seul hôpital de la marine, réservant les Capucins et les Jésuites pour y mettre les nouveaux convalescents. J'attends ce moment qui mettra toutes choses plus en règle qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent, en ce qui concerne la marine.

» D'un autre costé, suivant ce que m'écrit M. Le Bret, il a dû faire partir M. Védier pour Brest, qui aura pu en peu de jours donner quelque consistance aux arrangements par rapport à la désinfection de maisons du bas peuple. »

LE MINISTRE A M. HOCQUART

11 Mars 1758.

« J'ai cherché, Monsieur, un bon sujet dont les talents et l'expérience fussent connus, pour remplir la place de second médecin à Brest, vacante par la mort de M. Mauflâtre, et, parmi ceux qui m'ont été présentés, j'ai choisi le sieur Savary, médecin de la faculté de Paris, qui paroist réunir toutes les qualités nécessaires pour un service aussi essentiel ; mais comme il n'a pu se déterminer à accepter cette place qu'avec quelque augmentation au traitement qui y est affecté, j'ai ajouté, aux 1,800 livres d'appointements dont il doit jouir, une gratification ordinaire de 600 livres qui sera expédiée par chaque année au moyen de cet arrangement. Le sieur Savary se rendra incessamment à Brest, où j'ai lieu de croire, par tout ce qui m'a été dit en sa faveur, qu'il secondera bien M. de Courcelles ; mais comme ces deux médecins ne peuvent pas suffire pour voir tous les malades de l'hôpital et les officiers, et en outre les malades du bagne et de la ville, il m'a paru convenable d'établir un troisième médecin, surtout dans les circonstances actuelles où les mouvements de la guerre peuvent toujours fournir un grand nombre de malades, et j'ai nommé à cette place le sieur Maistral, médecin de Quimper, actuellement à Brest, de la capacité duquel on m'a rendu un compte très favorable. J'ai réglé qu'il jouirait de 1,200 livres d'appointements, et je vous enverrai incessamment son brevet ; il pourra être chargé de voir les malades du bagne et de la ville, et je compte qu'il donnera des preuves de son application et de son zèle.

Dans cette partie, il y a lieu d'espérer qu'avec ces trois médecins, le service des malades sera bien rempli, et qu'on aura en tous tems, à Brest, les secours nécessaires dans les cas imprévus qui peuvent arriver. »

M. HOCQUART AU MINISTRE

12 Avril 1758.

« J'ay l'honneur de vous adresser cy-joint l'état de situation par rapport à nos malades. Cette maladie est totalement diminuée et le nombre des morts provient plus des fluxions de poitrine, très fréquentes dans cette saison. »

M. HOCQUART AU MINISTRE

19 Mai 1758.

« Avant la réception de votre lettre du 12, j'avais ordonné d'évacuer l'hôpital des Billards, ce qui a été exécuté depuis 8 jours. J'ay rejetté les soldats attaqués de la galle sur l'hôpital de la marine, où ils sont dans une salle séparée. J'ai réservé cette maison des Billards qui a été exactement désinfectée pour y placer des bleds du munitionnaire. »

LE MINISTRE A M. HOCQUART

10 Mai 1758.

« Je vous adresse, Monsieur, l'état des pensions et gratifications extraordinaires que j'ai procurées aux familles des chirurgiens, médecins et apothicaires envoyés de Rennes et de Quimper à Brest et morts de la maladie épidémique. J'ai suivi, dans cette distribution, vos observations et celles de M. Le Bret, yntendant de

Rennes, que j'ai examinées dans le Mémoire que vous m'avez remis à ce sujet le 28 du mois dernier, et je fay part aujourd'huy de cet arrangement, à M. Le Bret, en lui envoyant un état pareil à celui que je vous adresse et que vous voudrés bien faire passer à M. Le Brun, ces pensions et gratifications extraordinaires devant être payées à Brest.

J'ai assigné les pensions sur le fond des ynvalides et elles commencent à courir du 1er de ce mois.

M. HOCQUART AU MINISTRE

24 Mai 1758.

« Je fais passer aujourd'huy à l'hôpital de la marine tous les malades convalescents qui étaient à l'hôpital des Capucins et qui ont besoin de quelques traitements; ainsy il ne sera plus question de ce dernier établissement. »

COMPTE DE GESTION

Présenté au Bureau de la Société Académique

Dans sa Séance du 11 Juillet 1904

Pour l'année 1903-1904

PAR LE TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ

RECETTES

En caisse au 1er juillet 1903 :				
Livret de la Caisse d'épargne.	379 fr.	»		
Argent en caisse	244	80		
			623 fr.	80
Intérêts annuels de 2 titres de 3 o/o. .			110	»
Intérêts de la Caisse d'épargne . . .			14	37
Subvention municipale annuelle . . .			300	»
Cotisation des membres résidants (1). .			1.049	70
Vente de deux *Bulletins*			6	65
Total des Recettes. . .			2.104 fr.	52

La Société Académique possède deux titres de rente (3 o/o de 35 fr. et 3 o/o amortissable de 75 fr.) représentant, au 1er juillet, un capital de 3.609 fr. 50.

DÉPENSES

Loyer des locaux de la rue Duguay-Trouin, y compris l'impôt des portes et fenêtres.	257 fr.	»
Assurances pour 1904	12	55
Contributions pour 1904.	22	55
Concierge de la bibliothèque, salaires de l'année	240	»
A reporter. . . .	532 fr.	10

(1) Un membre de la Société a adressé par erreur, pour sa cotisation, 9 fr. 70 au lieu de 10 francs.

Report	532 fr.	10
Concierge de l'Hôtel de Ville, gratification annuelle.	20	»
Concierge de la Bourse.	10	»
Etrennes au concierge de la bibliothèque et au facteur.	8	»
Impression du *Bulletin* et imprimés divers.	1.043	»
Remboursement d'avances au bibliothécaire-archiviste	19	60
Remboursement d'avances à M. Delourmel, pour les conférences d'art	40	75
Remboursement d'avances au trésorier.	»	40
Souscription pour le monument Yan d'Argent	10	»
Souscription pour la fête de l'enseignement	10	»
TOTAL des Dépenses. .	1.693 fr.	85

BALANCE

Recettes	2.104 fr.	52
Dépenses	1.693	83
Reste en caisse au 1er juillet 1904.	410 fr.	67

Se décomposant ainsi :

Caisse d'épargne.	343 fr.	37
Argent en caisse.	67	30
TOTAL égal. . . .	410 fr.	67

Brest, le 1er Juillet 1904

Le Trésorier,

Signé : L. COLLOS.

Vu et approuvé par les Membres du Bureau de la Société Académique.

Le Président,
Signé : J. HÉBERT.

Les Vice-Présidents,
Signé : A. DE LORME, GŒTT,
GOUYET.

Le Secrétaire,
Signé : DELOURMEL.

Le Bibliothécaire,
Signé : A. KERNÉIS.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST

EXERCICE 1903-1904

Président d'honneur : M. le Vice-Amiral MALLARMÉ, C. ✻, commandant en chef, Préfet maritime du 2e arrondissement.

BUREAU ÉLU LE 5 JUILLET 1903

Président : M. HÉBERT (J.), Docteur-Médecin.

Vice-Présidents : MM. DE LORME (A.), O. ✻, Professeur honoraire au Lycée de Brest; GOUYET, Professeur au *Borda ;* GŒTT, ✻, Professeur au Lycée.

Secrétaires : MM. DELOURMEL, Bibliothécaire-Archiviste de la Ville ; MIGNARD, Docteur-Médecin ; FERRAND, Publiciste.

Bibliothécaire-Archiviste : M. KERNÉIS (A.-A.), ✻, Sous-Commissaire de la Marine, en retraite.

Trésorier : M. COLLOS, ✻, Commissaire en chef de la Marine, en retraite.

COMITÉ DE PUBLICATION

1° LES MEMBRES DU BUREAU.

2° M. LEMOINE, O. ✻, Pharmacien en chef, en retraite.

M. GUENEAU DE MUSSY, Avocat.
Mme PERDRIEL-VAISSIÈRE.

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM.

LAFONT, G. O. ✻, ✠, Vice-Amiral, en retraite.
DUBURQUOIS, G. O. ✻, Vice-Amiral, en retraite.
DE LA JAILLE, C. ✻, Vice-Amiral.
LANGERON, Professeur honoraire de l'Université.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

THOUAR (Arthur), ✻, Voyageur géographe.
SAVORGNAN DE BRAZZA, O. ✻, Capitaine de frégate.
COTTEAU, Voyageur géographe.

MEMBRES RÉSIDANTS

MM.

ABALAN, Juge au Tribunal de Commerce, rue de Paris, 36, en Lambézellec.
ALLAIN (L.), Avoué, rue Neptune, 2.
ALLAIN, ✻, Docteur-Médecin, Conseiller général, rue de la Porte, 97.
ALLÈGRE, Professeur de musique, rue de Siam, 61.
5 ARDOUIN, Agent comptable de la Marine, rue Duguay-Trouin, 18.

AUFFRET, C. ✻, O. ✠, Inspecteur général du Service de Santé de la Marine, Paris.

BAISNÉE, Négociant, rue de la Rampe, 55.

BASTIT (Joseph), Négociant, place du Château, 9.

BENOIT, ✻, Négociant, ancien Président du Tribunal de Commerce, rue de la Mairie, 12.

10 BERGER (Charles-Victor), O. ✻, O. ✠, ancien Médecin de la Marine, ancien Maire de Brest, rue de Paris, 54.

BERNÈDE-SACHS, Lieutenant de Vaisseau, rue d'Aiguillon, 32.

BIACABE (Armand), Propriétaire, rue Foy, 5.

BIGOT, Pharmacien, rue Vauban, 27.

BLOIS (DE), ✻, Conseiller général, rue Voltaire, 34.

15 BONAMY (Léon), Propriétaire, rue Traverse, 1.

BRÉDIAM, ✻, Docteur-Médecin, rue de Siam, 90.

BRÉMAUD (Paul), O. ✻, O. ✠, Médecin en chef de la Marine, rue Duguay-Trouin, 5.

BRETON (Paul), Négociant, rue Armorique, 40.

CANY (Mme), rentière, rue Foy, 11.

20 CARADEC (Théophile), O. ✠, Docteur-Médecin, 1ue du Château, 15.

CHABAL (Abel), Architecte, rue de la Rampe, 46.

CHALMET (Mme), rue Foy, 11.

CHALMET, Docteur-Médecin à Landerneau.

CHEVILLOTTE (Jean), rue Traverse, 15.

25 CHEVILLOTTE (Charles), ancien Député, cité d'Antin, 2.

CHIC (Léon), ✻, ✠, Chef de musique des Equipages de la Flotte, en retraite, rue Voltaire, 31.

CLÉREC, Avocat, rue Saint-Yves, 24.

COLLOS, ✻, Commissaire en chef de la Marine, en retraite, rue Saint-Yves, 43.

CORBÉ, Pharmacien civil à Brest, rue de Paris, 148.

30 CROSNIER, Architecte, rue Traverse, 2.

DELALANDE (Julien), Professeur au Lycée, rue du Château, 62.

DELESTRE (Paul), Rentier, rue du Château, 15.

DELOBEAU, ✻, Avoué honoraire, Sénateur, rue d'Aiguillon, 54.

DELOURMEL, Archiviste-Bibliothécaire de la Ville, rue du Merle-Blanc, 7.

35 DELPEUCH, Lieutenant de Vaisseau, Oran.

DENOUEL, Propriétaire, rue de la Porte, 77.

DESHAYES (Eugène), rue Traverse, 5.

DIDELOT (Mme la Baronne), rue de la Rampe, 19.

DOYNEL, Commissaire en chef de la Marine, rue Voltaire, 22.

40 ÉLY-LABASTYRE, Négociant, rue de la Rampe, 53.

ÉRARD Fils, Négociant, rue de Paris, 125.

FARVACQUES, Docteur-Médecin, rue de Paris, 10, Lambézellec.

FEILLARD, Avocat, rue d'Aiguillon, 38.

FERRAND (Allain), publiciste, rue Saint-Yves, 33.

45 FOUCARD, Notaire, rue de la Mairie, 15.

FOURNIER (P.-E.), ✠, ancien Avoué, rue Saint-Yves, 33.

FRÉVILLE (Mme), Cité d'Antin, 2.

FRIOCOURT, O. ✻, O. ✠, Directeur du Service de Santé de la Marine, place Latour-d'Auvergne, 14.

GAUTHIER (Mme Eugène), rue de la Mairie, 21.

50 GHILINO, Propriétaire à Kerhuon.

GOOD, Pharmacien civil, rue de Siam, 117.

GOUYET (L.-M.), Professeur à l'Ecole Navale, rue du Château, 35.

GROSSIN, Commandant de Gendarmerie au Tonkin.

GUÉNEAU DE MUSSY, Avocat, rue Voltaire, 40.

55 GUILLERMIT, Maître de Chapelle, Grand'Rue, 19.

HALLEZ, ✻. Capitaine de frégate, place Sadi-Carnot, 9.

HÉBERT (Jules), Docteur-Médecin, rue d'Aiguillon, 6.

HOMO (Henri), rue de Traverse, 1.

IMHOFF (V.), O. ✻, capitaine de vaisseau, rue de la Mairie, 3 bis.

60 JARNO, rue de Paris, 73.

JEHANNE, ✻, Médecin de la Marine, en retraite, rue de Siam, 55.

KERMAREC, O. ✻, Colonel d'Artillerie, en retraite, rue Voltaire, 4 bis.

KERNÉIS (A.-A.), ✻, Sous-Commissaire de la Marine, en retraite, Grand'Rue, 74.

KERROS (Edouard DE), Négociant, Agent consulaire, rue du Château, 19.

65 LAMARQUE, ancien Notaire, Conseiller d'arrondissement, rue de Siam, 36.

LANDOUARÉ, Docteur-Médecin, rue de Siam, 24.

LANNOY (DE), Professeur d'hydrographie, en retraite, rue Neptune, 10.

LE BAIL, Pharmacien civil, place Latour-d'Auvergne, 12.

LE BESCOND DE COATPONT, Avocat, rue de Siam, 44.

70 LECAT, Ancien greffier de Justice de paix, 18, rue de la Place, Guingamp (Côtes-du-Nord).

LE FRANÇOIS, ✻, Capitaine de frégate, place du Château, 3.

LE HOUERF, Négociant, rue d'Algésiras, 9.

LE JEANNIC DE KERVIZAL, Rentier, au château de Lesgall, en Lesneven, et rue de Paris, 148.

LE GENDRE, Receveur principal des Contributions indirectes, rue Neptune, 12.

75 LE JEUNE (Constant), Notaire honoraire, rue de la Rampe, 27.

LE MOINE (E.-J.-T.), O. ✻, Pharmacien en chef de la Marine, en retraite, rue du Château, 9.

LE PIVAIN (René), Négociant, Juge au Tribunal de Commerce, rue de la Rampe, 5.

LEVOT-BÉCOT, Propriétaire, rue Chaussée-d'Antin, 20, Paris.

LORME (A. DE), O. ✻, Professeur en retraite, rue de la Rampe, 50.

80 LORSA, ancien Négociant, rue d'Aiguillon, 52.

LULLIEN, ✻, Négociant, Grand'Rue, 26.

MARFILLE, ✻, Négociant, Président du Tribunal de Commerce, Grand'Rue, 49.

MARTINON, Professeur au Lycée d'Alger.

MATHIEU (A.), C. ✻, Capitaine de Vaisseau, en retraite, rue de la Rampe, 37 bis.

85 MERLANT, O. ✻, Inspecteur en chef des Services administratifs de la Marine, Lorient.

MILIN, Receveur des Postes, en retraite, rue Voltaire, 29.

MINIAC (DE), Directeur des Travaux hydrauliques, rue Voltaire, 40.

MIGNARD, Docteur-Médecin, Grand'Rue, 24.
ORHAND, Négociant, rue de Puebla, 18, Lambézellec.
90 PERDRIEL-VAISSIÈRE (Mme), rue Voltaire, 13.
PITEL, Négociant, rue Saint-Yves, 11.
PITON, ✻, Médecin principal de la Marine, en retraite, rue de Traverse, 17.
PITTY, Chimiste, rue du Château, 28.
POULLAOUEC, ancien Notaire, rue de Siam, 30.
95 RAMBAUD, Pasteur protestant, rue de Paris, 38.
RÉGURON, Négociant, rue de la Rampe, 10.
RIVET (L.-J.), O. ✻, Contre-Amiral, rue du Château, 42, Major général à Lorient.
ROBERT Fils, Libraire, rue d'Aiguillon, 44.
ROLLAND, Avoué, rue Voltaire, 13.
100 ROSUEL, Propriétaire, rue du Château, 15.
ROUGET, Sous-Directeur de la Compagnie du Gaz, rue du Château, 28.
SINOU (Mlle), rue Saint-Yves, 32.
THÉSÉE, Docteur-Médecin, rue du Château, 18.
THIERRY, Propriétaire, rue de Traverse, 18, et au Merle-Blanc.
105 THIELEMANS, Docteur-Médecin, Tour de la Motte-Tanguy.
VERGNIAUD, ✻, Médecin principal de la Marine, en retraite, rue de Traverse, 43.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

BERTIN, ✻, Directeur des Constructions Navales, à Paris.

CALVET, O. ✿, Professeur d'Histoire au Lycée Michelet, à Vanves.

CLAPARÈDE, Ingénieur, à Paris.

COMBETTE, ✻, Inspecteur général de l'Instruction publique, à Paris.

DALIMIER, Professeur au Lycée Michelet, à Paris.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

DAURIAC (Lionel), ✿, Professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier.

DAURIAC, ✻, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, à Paris.

DELAVAUD, O. ✻, O. ✿, Pharmacien inspecteur de la Marine.

DENNIÈRE, Archéologue en retraite, à Paris.

DERAUGLAUDRE, Professeur d'Agriculture, à l'Université Catholique, à Paris.

DESCHANEL, ✿, ancien Sous-Préfet de Brest, député.

DUCHATELIER (Paul).

DUPUIS, O. ✻, Contre-Amiral, rue de Berlin, 6, à Paris.

FIERVILLE, O. ✻, Proviseur, en retraite.

FLEURIOT DE LANGLE, C. ✻, Contre-Amiral, en retraite.

GARNAULT, ✻, ✿, Examinateur de la Marine, en retraite, à Paris.

GAUGUET, Publiciste, à Paris.

GUENNOU, Publiciste, 33, rue Linnée, à Paris.

HERLAND, Chimiste, Pharmacien à Concarneau.

JOUAN, O. ✻, O. ✿, Capitaine de Vaisseau, en retraite, à Cherbourg.

KERVILER, ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Saint-Nazaire.

KLEINHANS (Mlle), Prof. à Sainte-Barbe, à Paris.

LANGERON (Maurice). Botaniste, à Dijon, rue Chabot-Charny, 79.

LANGERON (Edouard), O. ✿, Professeur honoraire de l'Université, rue Vauquelin, 5, Paris.

LE BALLE, O. ✿, Inspecteur d'Académie à La Roche-sur-Yon.

LE GROS, O. ✻, Colonel, d'inf. de mar., en retraite.

LE JANNE, ✻, Pharmacien de la Marine, en retraite.

LOUDUN, Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

LOZÉ, O. ✻, ancien Sous-Préfet de Brest, Ambassadeur de France, à Vienne

MILLIEN, Architecte à Beaumont-Laferrière (Nièvre).

MILNE, Professeur d'Anglais, au Lycée Henri IV.

ORTOLAN, ✻, Lieutenant de Vaisseau.

PARIS, C. ✻, Général de brigade.

PIÉDANIEL, Homme de Lettres, à Paris.

SAULNIER, ✻, Conseiller hon. à la Cour de Rennes.

THOMAS (Félix), O. ✿, Professeur au Lycée de Versailles.

VIEL DE HAUTMESNIL (l'abbé Emile).

WILLOTTE, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Vannes.

MEMBRES DE LA SOCIETÉ

Décédés ou Démissionnaires

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1903-1904

MM.

BOHY, Professeur de musique, rue de Siam, 26.

BONNEAU, ✻, Agent Comptable de la Marine, en retraite, rue d'Algésiras, 21.

BOURGEOIS, O. ✻, Lieutenant-Colonel d'Artillerie coloniale, rue d'Aiguillon, 38.

DUMOULIN, Commissaire-Priseur, rue Traverse, 35.

GEFFROY, ✻, Pharmacien de la Marine, en retraite, à Kerhuon.

GLEIZES DE FOURCROY, O. ✻, Inspecteur en chef de la Marine, en retraite, rue Voltaire, 36.

GŒTT, ✻, Professeur au Lycée, rue du Château, 41.

KERDONCUFF, ✻, Commissaire-Adjoint de la Marine, en retraite, rue Neptune, 3.

LE BEURRIER, Fils, Négociant, rue de la Rampe, 27.

LE GUEN (Mme), Rentière, rue Neptune, 1.

LEHIDEUX (A.), Négociant, rue Saint-Yves, 19.

LYRE UNIVERSELLE (Directeur de la), Paris.

MIREILLE-KERMOR (Mme), au Petit-Quevilly, près Rouen.

PAILLET, ✻, Négociant, rue Amiral-Linois, 2.

Listes des Académies, Sociétés Savantes

AVEC LESQUELLES SE FAIT L'ÉCHANGE DU BULLETIN

(Ordonnance royale du 16 Mai 1847)

1re SECTION. — GÉOGRAPHIE

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

1 BOUCHES-DU-RHONE : *Marseille*. — Société de Géographie.

2 — *Montpellier*. — Société Languedocienne de Géographie.

3 COTE-D'OR : *Dijon*. — Société Bourguignonne d'Histoire et de Géographie.

4 CHARENTE-INFÉRIEURE : *Rochefort*. — Société de Géographie.

5 GIRONDE : *Bordeaux*. — Société de Géographie commerciale.

6 GARONNE (HAUTE-) : *Toulouse*. — Société de Géographie.

7 INDRE-ET-LOIRE : *Tours*. - Société de Géographie.

8 LOIRE-INFÉRIEURE : *Saint-Nazaire*. — Société de Géographie commerciale.

9 — *Nantes*. — Société de Géographie commerciale.

10 MEURTHE-ET-MOSELLE : *Nancy*. — Société de Géographie de l'Est.

11 MORBIHAN : *Lorient*. — Société Bretonne de Géographie.

12 NORD : *Douai.* — Union Géographique du Nord de la France.

13 — *Lille.* — Société de Géographie.

14 RHONE : *Lyon.* — Société de Géographie.

15 SEINE : *Paris.* — Société de Géographie.

16 — *Paris.* — Revue de Géogr. internationale.

17 — *Paris.* — Société de Géographie.

18 — *Paris.* — Société des Etudes coloniales et maritimes.

19 — *Paris.* — Bibliothèque des Sociétés savantes.

20 SEINE-INFÉRIEURE : *Le Havre.* — Société de Géographie commerciale.

21 — *Rouen.* — Société normande de Géographie.

22 VAR : *Toulon.* — Société de Géographie.

23 CONSTANTINE : *Constantine.* — Société de Géographie.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

24 ANGLETERRE : *Manchester.* — Manchester Geografical Society.

25 BELGIQUE : *Bruxelles.* — Société royale belge de Géographie.

26 *Anvers.* — Société royale de Géographie d'Anvers.

27 BRÉSIL : *Rio-de-Janeiro.* — Sociedade de Geographia de Lisboa do Brazil.

28 EGYPTE : *Le Caire.* — Société khédiviale de Géographie.

29 FINLANDE : *Helsingfors*. — Fennia. — Société de Géographie.

30 PORTUGAL : *Lisbonne*. — Sociedade de Geographia de Lisboa.

31 — *Porto*. — Sociedade de Geographia Commercial do Porto.

32 SUISSE : *Genève*. — Le Globe.

33 — *Neufchâtel*. — Société Neufchâteloise de Géographie.

34 WURTEMBERG : *Stuttgard*. — Société Wurtembergeoise de Géographie.

2e ET 3e SECTIONS. — SCIENCES, LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

---

1 AISNE : *Château-Thierry*. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

2 — *Laon*. — Société académique.

3 — *Saint-Quentin*. — Société académique des sciences, belles-lettres, agricole et industrielle.

4 — *Soissons*. — Société archéologique, historique et scientifique.

5 ALLIER : *Moulins*. — Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais.

6 ALPES-MARITIMES : *Nice*. — Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation des Alpes-Maritimes.

7 — *Nice*. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

8 ARDÈCHE : *Privas*. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Ardèche.

9 AUBE : *Troyes*. — Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

10 AUDE : *Carcassonne*. — Société des arts et des sciences.

11 — *Narbonne*. — Commission archéologique et littéraire.

12 AVEYRON : *Rodez*. — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

13 BOUCHES-DU-RHONE : *Aix*. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

14 — *Marseille*. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

15 — *Marseille*. — Société de statistiques.

16 — *Marseille*. — Comité médical des Bouches-du-Rhône.

17 CALVADOS : *Caen*. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

18 — *Caen*. — Société des Antiquaires de Normandie.

19 CALVADOS : *Caen.* — Société Linnéenne de Normandie.

20 — *Caen.* — Société des beaux-arts.

21 CHARENTE : *Angoulême.* — Société archéologique et historique de la Charente.

22 CHARENTE-INFÉRIEURE : *La Rochelle.* — Société des belles-lettres, sciences et arts.

23 — *Saintes.* — Revue de Saintonge et d'Aunis. — Bulletin de la Société des Archives historiques.

24 CHER : *Bourges.* — Société historique, littéraire, statistique et scientifique du Cher.

25 COTE-D'OR : *Dijon.* — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

26 — *Dijon.* — Société bourguignonne d'histoire et de géographie.

27 — *Semur.* — Société des sciences historiques et naturelles.

28 — *Beaune.* — Société d'histoire, d'archéologie et de littérature.

29 COTES-DU-NORD : *Saint-Brieuc.* — Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

30 — *Saint-Brieuc.* — Société archéologique et historique.

31 CREUSE : *Guéret.* — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

32 DOUBS : *Besançon.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

33 — *Besançon.* — Société d'émulation.

34 DOUBS : *Montbéliard*. — Société d'émulation.

35 DROME : *Romans*. — Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence.

36 EURE : *Evreux*. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

37 FINISTÈRE : *Morlaix*. — Société d'études scientifiques du Finistère.

38 — *Quimper*. — Société archéologique du Finistère.

39 GARD : *Nîmes*. — Académie de Nîmes.

40 GARONNE (HAUTE-) : *Toulouse*. — Académie des floraux.

41 — *Toulouse*. — Académie de législation.

42 — *Toulouse*. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

43 — *Toulouse*. — Société académique franco-hispano-portugaise.

44 — *Toulouse*. — Société d'histoire naturelle.

45 — *Toulouse*. — Société archéologique du midi de la France.

46 GIRONDE : *Bordeaux*. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

47 — *Bordeaux*. — Société Linnéenne de Bordeaux.

48 — *Bordeaux*. — Société des sciences physiques et naturelles.

49 HÉRAULT : *Béziers*. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

50 — *Montpellier*. — Académie des sciences et lettres.

51 ILLE-ET-VILAINE : *Rennes*. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

52 INDRE-ET-LOIRE : *Tours*. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

53 ISÈRE : *Grenoble*. — Académie delphinale.

54 — *Grenoble*. — Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.

55 LANDES : *Dax*. – Société de Borda.

56 LOIRE (HAUTE-) : *Le Puy*. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

57 LOIRE-INFÉRIEURE : *Nantes*. — Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

58 — *Nantes*. — Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

59 — *Nantes*. — Revue de Bretagne et de Vendée.

60 LOT : *Cahors*. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques.

61 MAINE-ET-LOIRE : *Angers*. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

62 MAINE-ET-LOIRE : *Angers*. — Société industrielle et agricole.

63 MANCHE : *Cherbourg*. — Société des Sciences naturelles et mathématiques.

64 MARNE : *Châlons-sur-Marne*. — Société d'agriculture, commerce, science et arts du département de la Marne.

65 MEURTHE-ET-MOSELLE : *Nancy*. — Académie de Stanislas.

66 MORBIHAN : *Vannes*. — Société polymatique du Morbihan.

67 NORD : *Cambrai*. — Société d'émulation.

68 — *Douai*. — Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord.

69 — *Dunkerque*. — Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

70 — *Lille*. — Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

71 — *Lille*. — Société régionale des architectes du Nord de la France.

72 — *Valenciennes*. — Société d'agriculture, sciences et arts.

73 — *Roubaix*. — Société d'émulation.

74 OISE : *Beauvais*. — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

75 — *Compiègne*. — Société Française d'archéologie.

76 PAS-DE-CALAIS : *Arras.* — Comité des antiquités départementales et monuments historiques du Pas-de-Calais.

77 — *Boulogne-sur-Mer.* — Société académique.

78 — *Saint-Omer.* — Société des antiquaires de la Morinie.

79 PYRÉNÉES-ORIENTALES : *Perpignan.* — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

80 RHONE : *Lyon.* — Société littéraire, historique et archéologique.

81 — *Lyon.* — Société des sciences, belles-lettres et arts.

82 — *Tarare.* — Société des sciences naturelles et d'enseignement populaire.

83 SAONE-ET-LOIRE : *Autun.* — Société éduenne.

84 — *Châlon-sur-Saône.* — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.

85 — *Châlon-sur-Saône.* — Société d'histoire et d'archéologie.

86 — *Mâcon.*—Académie des arts, sciences, belles-lettres et d'agricult.

87 SARTHE : *Le Mans.* — Société d'agricuture, sciences et arts.

88 — *Le Mans.* — Société historique et archéologique.

89 SAVOIE : *Chambéry.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

90 SAVOIE : *Chambéry*. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

91 — *Saint-Jean-de-Maurienne*. — Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne.

92 SAVOIE (HAUTE-) : *Annecy*. — Société florimontane.

93 SEINE : *Paris*. — Société académique indo-chinoise de France.

94 — *Paris*. — Société de Médecine de Paris.

95 — *Paris*. — Société philotechnique.

96 — *Paris*. — Bibliothèque de la Sorbonne.

97 — *Paris*. — Société des Antiquaires de France.

98 — *Paris*. — Société de topographie de France.

99 — *Paris*. — Société des sciences naturelles de l'ouest de la France.

100 SEINE-INFÉRIEURE : *Le Havre*. — Société havraise d'études diverses.

101 — *Le Havre*. — Société des sciences et arts agricoles.

102 — *Rouen*. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

103 — *Rouen*. — Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.

104 SEINE-ET-MARNE : *Fontainebleau*. — Société historique et archéologique du Gâtinais.

105 — *Meaux*. — Société d'agriculture, sciences et arts.

106 SEINE-ET-OISE : *Versailles.* — Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.

107 — *Versailles.* — Société des sciences morales, des lettres et des arts.

108 SOMME : *Abbeville.* — Société d'émulation.

109 — *Amiens.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

110 — *Amiens.* — Société des Antiquaires de Picardie.

111 — *Amiens.* — Société Linnéenne du Nord de la France.

112 TARN-ET-GARONNE : *Montauban.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.

113 VAR : *Draguignan.* — Société d'études scientifiques et archéologiques.

114 — *Toulon.* — Académie du Var.

115 VIENNE : *Poitiers.* — Société des Antiquaires de l'Ouest.

116 VIENNE (HAUTE-) : *Limoges.* — Société archéologique et historique du Limousin.

117 VOSGES : *Epinal.* — Société d'émulation.

118 — *Saint-Dié.* — Bulletin de la Société philomatique vosgienne.

119 YONNE : *Auxerre.* — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

120 — *Sens.* — Société archéologique.

121 — *Avallon.* — Société d'études.

122	CONSTANTINE :	*Bône.* — Académie d'Hippone.
123	—	*Constantine.* — Société archéologique du département de Constantine.
124	COCHINCHINE :	*Saïgon.* — Société des études indo-chinoises de Saïgon.
125	ILE DE LA RÉUNION :	*Saint-Denis.* — Société des lettres, sciences et arts.
126	MINISTÈRE	*Revue des travaux scientifiques.*
127	DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	*Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.*
128	ET DES BEAUX-ARTS	*Bulletin archéol. du Comité des travaux histor. et scientifiques.*
129	—	*Répertoire des trav. historiques.*
130	—	Musée Guimet.
131	(Ordon. du 27 juil-	Biblioth. des Sociétés savantes.
132	let 1845. Art. 2).	— —
133	MINISTÈRE	Archives de médecine navale.
134	DE LA	*Revue maritime et coloniale.*
135	MARINE	Société des études maritimes et coloniales.
136	MINISTÈRE DES COLONIES	Service géographique.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

137	ALSACE-LORRAINE :	*Colmar.* — Société d'histoire naturelle.
138	—	*Metz.* — Académie de Metz.
139	AMÉRIQUE :	*Washington.* — Smithsonian Institution.
140	—	*Washington.* — U.-S. Geological Survey.

141 AMÉRIQUE : *Washington.* — National Academy of Sciences.

142 BELGIQUE : *Bruxelles.* — Société royale de botanique.

143 BRÉSIL : *Rio-de-Janeiro.* — Revisia do observatorio.

144 CROATIE : *Zagreb-Agram.* — Société d'histoire naturelle.

145 ITALIE : *Rome.* — Reale academia dei Lincei.

146 NORWÈGE : *Christiania.* — Académie royale des lettres, histoire et antiquités.

147 — *Christiania.* — Université royale.

148 RÉP. ARGENTINE : *Cordoba.* — Academia nacional de ciendas en Cordoba.

149 SUÈDE : *Lund.* — Université de Lund.

150 SUISSE : *Sion* (Canton du Valais). — Société Murithienne (société Valaisanne des sciences naturelles).

151 — *Genève.* — Institut national genevois.

152 — *Genève.* — Société d'histoire et d'archéologie.

153 — *Neufchâtel.* — Société des sciences naturelles.

154 — *Zurich.* — Stadtbibliothek Zurich.

155 — *Sion.* — Bulletin des travaux de la Murithienne (société Valaisanne des sciences naturelles).

TABLE DES MATIÈRES

L'Art breton du XIIIe au XVIIIe siècle. — La Roche-Maurice, par M. A. DE LORME. 3
Les Drames d'Eschyle (suite). — *Prométhée enchaîné* (traduction en vers), par M. MARTINON 21
Page d'histoire. — *Savalette de Langes* (1789-1858), par M. A. DE LORME 51
Notes Archéologiques, par M. JARNO. 87
Le Château de Trémazan, par M. Allain FERRAND . . 101
L'escadre de Louisbourg et l'épidémie de Brest, en 1757, par M. DELPEUCH, lieutenant de vaisseau. 123
Compte de gestion de la Société. 205
Liste des membres de la Société. 209
Membres de la Société décédés ou démissionnaires. . 218
Liste des Académies, Sociétés savantes, avec lesquelles se fait l'échange du *Bulletin*. 219

Brest, Imprimerie rue du Château, 4.

3 2044 100 905 520